VILLE DE PARIS

MAIRIE DU XVIE ARRONDISSEMENT DE PARIS

Portrait social d'arrondissement

Direction des solidarités



Connaissances | Données | Territoires

Remerciements

L'Observatoire social remercie l'ensemble des services de la direction des Solidarités ainsi que les autres directions de la Ville de Paris et les partenaires pour leurs conseils et recommandations lors de l'élaboration de ces portraits sociaux d'arrondissement.

Contributions

Les portraits sociaux d'arrondissement ont été réalisés par Nathalie Hasni et Caroline Magniez, chargées d'études, sous la direction de Flore Capelier, responsable de l'Observatoire social.

Date de publication : juin 2026

Les portraits sociaux d'arrondissement sont téléchargeables sur la page de l'Observatoire social :

OBSERVATOIRE SOCIAL

sommaire

Remerciements **3**

Contributions **3**

1 Synthèse, chiffres-clés et méthodologie **6**

1.1 Synthèse **6**

1.2 Chiffres-clés **8**

1.3 Méthodologie **9**

2 Panorama du territoire **11**

2.1 Le 16e arrondissement, sa géographie et ses populations **11**

2.1.1 Les différentes populations observées 11

2.1.2 La géographie du territoire 12

2.2 Population **12**

2.2.1 Près de 160 000 habitants dans le 16e arrondissement, avec une population en baisse depuis 2011 12

2.2.2 Une sous-représentation des 20-44 ans par rapport à la moyenne parisienne. L'indice de vieillissement est supérieur à la moyenne parisienne, mais il se stabilise 16

2.2.3 Une part de 75 ans ou supérieure à la moyenne parisienne, mais qui recule, contrairement à l'échelle de tout Paris 17

2.2.4 La part de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert à la MDPH la plus faible de la capitale 20

2.2.5 La part de la population de nationalité étrangère dans le 16e arrondissement est supérieure à la moyenne parisienne et a augmenté en six ans 23

2.2.6 Une part de la population ayant connu une mobilité résidentielle équivalente à la moyenne parisienne 25

2.3 Ménages et familles **28**

2.3.1 Une part de ménages composés de couples avec enfant·s plus élevée que la moyenne parisienne 28

2.3.2 La présence des ménages composés d'une personne seule est particulièrement significative dans le nord et dans la pointe sud de l'arrondissement 29

2.3.3 La présence des ménages composés d'une famille avec enfant·s est particulièrement saillante dans les Iris longeant le Bois de Boulogne et les quais de Seine 30

2.3.4 Une part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s inférieure à la moyenne parisienne 31

2.4 Logements **32**

2.4.1 Une part de résidences secondaires supérieure à la moyenne parisienne 32

2.4.2 Une part plus faible de résidences principales d'1 ou 2 pièces et une part de résidences principales de 5 pièces ou plus deux fois supérieure à la moyenne parisienne. La part des résidences principales sous-occupées parmi les plus élevées de la capitale....35

2.4.3 La plus forte part de propriétaires parmi tous les arrondissements....38

2.5 Situation d'activité et catégories socioprofessionnelles 40

2.5.1 Une part d'élèves et d'étudiants supérieure à la moyenne parisienne....40

2.5.2 Une part de cadres supérieure à la moyenne parisienne, mais qui augmente de façon moins soutenue qu'à l'échelle de tout Paris....42

2.5.3 Une proportion de jeunes NEET et une part de salariés en emploi précaire inférieures à la moyenne parisienne....43

2.6 Revenus et pauvreté 46

2.6.1 Le 16e arrondissement se caractérise par des niveaux de revenus parmi les plus élevés de la capitale....46

2.6.2 Un taux de pauvreté très inférieur à la moyenne parisienne mais une intensité de la pauvreté parmi les plus élevées de la capitale....49

2.6.3 A l'échelle infra-arrondissement, des taux de pauvreté significatifs dans plusieurs Iris des différents quartiers de l'arrondissement mais une intensité de la pauvreté plus prononcée dans le quartier Auteuil....52

Conclusion 55

Glossaire 56

Liste des tableaux, cartes, graphiques et encadrés 57

Lexique 59

1 Synthèse, chiffres-clés et méthodologie

1.1 Synthèse

Au recensement 2022, Paris compte une population de 2 113 705 habitants. Cela représente un peu plus de 76 000 habitants de moins qu'en 2016, soit une baisse de -0,6 % en moyenne par an entre 2016 et 2022. La baisse de population s'observe à Paris depuis 2011. Les différents travaux et études réalisés sur le sujet montrent que cette tendance s'explique par plusieurs dynamiques, liées entre elles.

Tout d'abord, les départs de Paris demeurent importants et s'accentuent, notamment pour les familles. Les arrivées, quant à elles, continuent de reculer, et en termes de composition, concernent surtout des jeunes adultes, étudiants ou actifs, en raison des opportunités offertes par le territoire parisien en matière d'enseignement supérieur et de marché de l'emploi. Ces deux mouvements entraînent un solde migratoire négatif. En ce qui concerne le solde naturel (différence entre les naissances et les décès), même s'il demeure positif, Paris connaît une baisse du nombre de naissances.
Du point de vue du logement, la hausse des logements inoccupés de façon principale (résidences secondaires et logements vacants) se poursuit et se répercute de facto par une baisse du nombre de logements susceptibles d'accueillir des habitants de façon pérenne.
De façon combinée avec ces tendances, la structure de la population parisienne se caractérise ainsi par un vieillissement de la population, une hausse de la part des ménages composés d'une personne seule, et une baisse de la taille des ménages (nombre moyen de personnes par résidence principale).
Sur le plan socio-économique, la présence des cadres parmi les actifs et de ménages à haut niveau de revenus continue de se renforcer. Toutefois, en dépit d'un taux d'emploi élevé, la proportion des salariés en emploi précaire à Paris demeure supérieure à celle de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine. Enfin, même si les revenus y sont plus élevés, Paris se singularise également par une fragilité des ménages les plus précaires financièrement plus marquée qu'ailleurs, qui s'observe au travers de l'intensité de la pauvreté.

Au recensement 2022, le 16e arrondissement compte 169 942 habitants. Après de très fortes baisses de 1990 à 2006, la population augmente à nouveau fortement entre 2006 et 2011, pour retrouver en 2011 un nombre d'habitants quasiment identique à celui de 1999. Depuis 2011, la population du 16e arrondissement baisse à nouveau. Durant la période 2016-2022, la baisse est équivalente à celle de tout Paris. Comme pour la plupart des arrondissements parisiens, cette baisse est principalement alimentée par une évolution négative liée au solde migratoire (plus de départs que d'arrivées). Même si elle est positive, l'évolution liée au solde naturel (naissances-décès) dans le 16e arrondissement est en revanche plus contenue que la moyenne parisienne, en raison principalement d'un recul du nombre de naissances davantage qu'une hausse du nombre de décès.

Le panorama sociodémographique du 16e arrondissement montre plusieurs similitudes avec celui de tout Paris. Certaines tendances sont toutefois plus marquées qu'à l'échelle parisienne, notamment :

- l'indice de vieillissement (nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans) et la proportion des 60 ans ou plus dans la population, supérieurs à la moyenne parisienne ;
- la proportion de résidences secondaires parmi les logements, supérieure à la moyenne parisienne.

Toutefois, le portrait du 16e arrondissement fait aussi ressortir certaines singularités et spécificités. D'une part, bien qu'elle soit supérieure à la moyenne parisienne, la proportion des 75 ans ou plus recule dans le 16e arrondissement, contrairement à la hausse observée à l'échelle de tout Paris. D'autre part, les ménages composés d'une famille avec enfant·s sont particulièrement structurants dans le 16e arrondissement : leur proportion est en effet supérieure à la moyenne parisienne, et baisse de façon plus modérée que la moyenne parisienne. Quant au logement, le 16e arrondissement compte la plus forte proportion de résidences principales occupées par des propriétaires. Les résidences principales de 5 pièces ou plus, ainsi que les résidences principales sous-occupées de façon accentuée ou très accentuée y sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne parisienne. Par ailleurs, dans le 16e arrondissement, la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s est inférieure à la moyenne parisienne, mais elle augmente, comme à l'échelle de tout Paris.

Sur le plan socio-économique, le 16e arrondissement compte davantage d'étudiants que la moyenne parisienne. La proportion de cadres parmi les actifs est supérieure à la moyenne parisienne, mais elle augmente de façon plus contenue que l'échelle tout Paris. En ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle, la proportion de jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) dans le 16e arrondissement est inférieure à la moyenne parisienne, tout comme la part des salariés en emploi précaire. Enfin, s'agissant des revenus et de la pauvreté monétaire, les indicateurs pour le 16e arrondissement laissent voir une situation nettement plus favorable que la moyenne parisienne, avec des montants de revenus supérieurs à la moyenne parisienne pour l'ensemble des déciles et un taux de pauvreté très inférieur à celui de tout Paris. Toutefois, même si moins nombreux en proportion, les ménages pauvres du point de vue monétaire habitant le 16e arrondissement semblent toutefois plus fragilisés qu'ailleurs. L'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le revenu de ces ménages pauvres et le seuil de la pauvreté, est en effet plus élevée que la moyenne de tout Paris et parmi la plus élevée de l'ensemble des arrondissements parisiens.

A l'échelle infra-arrondissement, les 75 ans ou plus représentent plus d'une personne sur dix dans la quasi-totalité de l'arrondissement. En ce qui concerne les autres indicateurs, plusieurs contrastes ou points de vigilance se dégagent :

- une dynamique sociodémographique marquée par une plus forte présence de ménages composés d'une personne seule, de résidences secondaires, et d'étudiants dans le nord de l'arrondissement (quartiers Porte Dauphine, Chaillot et Muette), contre une dynamique plus familiale et une présence plus importante de résidences dans le sud de l'arrondissement (quartier Auteuil) ;
- une présence très structurante des cadres dans le quartier Muette, et des cadres et artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans les quartiers Chaillot et Muette ;
- le quartier Auteuil se caractérise par une plus grande diversité des catégories socioprofessionnelles, des niveaux de revenus et des résidences principales, avec plusieurs secteurs comportant une proportion significative de logements sociaux SRU. Au sein de ce quartier, les secteurs situés entre les portes d'Auteuil et de Saint-Cloud et limitrophes avec le 15e arrondissement tendent à cumuler les indicateurs de fragilité (taux de pauvreté, part des familles monoparentales, jeunes NEET).

En conclusion, les principaux indicateurs sociodémographiques du portrait du 16e arrondissement soulèvent plusieurs points de vigilance en ce qui concerne :

- la dynamique démographique du point de vue des naissances ;
- la prévention de la perte d'autonomie pour une population déjà et de plus en plus vieillissante ;
- la fragilité des ménages en situation de pauvreté, au sein d'un arrondissement plus favorisé que la moyenne parisienne du point de vue socio-économique.

1.2 Chiffres-clés

Thématique	Indicateurs	16e		Paris		Ile-de-France		France métropolitaine	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2022)	159 733		2 113 705		12 380 964		65 846 255	
	Évolution de la population (2016-2022)	-5 713	-0,6%/an	-76 622	-0,6%/an	+263 833	+0,4%/an	+1 377 534	+0,4%/an
	0-17 ans (2022)	27 745	17,4 %	333 802	15,8 %	2 810 295	22,7 %	13 783 000	20,9 %
	60-74 ans (2022)	26 110	16,3 %	302 819	14,3 %	1 662 067	13,4 %	11 356 766	17,2 %
	75 ans et plus (2022)	19 169	12,0 %	178 607	8,4 %	887 797	7,2 %	6 529 566	9,9 %
	75 ans et plus vivant seuls (2022)	8 844	46,1 %	86 123	48,2 %	356 741	40,2 %	2 499 755	38,3 %
	Population de nationalité étrangère (2022)	26 290	16,5 %	309 961	14,7 %	1 948 251	15,7 %	5 127 078	7,8 %
Ménages et familles	Taille moyenne des ménages (2022)	1,94		1,84		2,25		2,14	
	Ménages personnes seules (2022)	39 471	48,7 %	598 767	53,1 %	2 117 251	39,2 %	11 649 621	38,7 %
	Ménages couples sans enfant (2022)	17 059	21,1 %	214 289	19,0 %	1 077 580	20,0 %	7 799 492	25,9 %
	Ménages familles avec enfant·s (2022)	22 447	27,7 %	276 959	24,6 %	2 079 775	38,5 %	10 165 027	33,7 %
	Familles monoparentales (2022) parmi les familles avec enfant·s	6 590	29,2 %	99 064	35,4 %	653 425	31,0 %	3 014 640	29,4 %
Logements	Résidences principales (2022)	80 734	78,6 %	1 125 473	80,4 %	5 388 325	88,7 %	30 100 134	82,3 %
	Résidences secondaires (2022)	12 201	11,9 %	136 693	9,8 %	251 775	4,1 %	3 593 151	9,8 %
	Logements vacants (2022)	9 732	9,5 %	136 957	9,8 %	431 676	7,1 %	2 875 695	7,9 %
	Logements sociaux SRU (2024)	6 304	6,6 %	271 906	23,1 %	ND	ND	ND	ND
	Résidences principales suroccupées (2022)	21 671	26,7 %	352 902	31,3 %	1 139 917	21,1 %	2 866 027	9,5 %
	Résidences principales sous-occupées (2022)	36 849	45,5 %	352 207	31,2 %	2 579 618	47,8 %	20 896 899	69,4 %
Situation d'activité et catégories socioprofessionnelles	Ouvriers et employés parmi les actifs (2022)	15 660	20,8 %	270 692	23,7 %	2 330 451	38,0 %	14 462 630	47,8 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs (2022)	39 102	52,0 %	565 492	49,6 %	1 955 821	31,9 %	5 748 416	19,0 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2022)	1 420	6,0 %	25 452	8,0 %	ND	ND	ND	ND
	Taux d'emploi des 25-64 ans (2022)	79,8 %		80,1 %		77,4 %		74,8 %	
	Salariés en contrat précaire (2022)	7 554	14,0 %	148 010	16,8 %	539 501	13,2 %	3 532 090	15,5 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2021)	41 550 €		29 730 €		25 210 €		23 020 €	
	1er décile du revenu annuel disponible par UC (2021)	12 720 €		11 240 €		11 480 €		12 080 €	
	9ème décile du revenu annuel disponible par UC (2021)	119 190 €		71 610 €		50 670 €		41 230 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2021)	12,0 %		15,6 %		16,1 %		14,9 %	

1.3 Méthodologie

Ce document constitue le portrait social du 16e arrondissement. Construit à partir d'indicateurs statistiques sociodémographiques. Il est destiné à dresser un panorama des principales caractéristiques de la population et des logements du 16e arrondissement. Ce panorama du territoire se compose de cinq parties : population, ménages et familles, logements, situation d'activité et catégories socioprofessionnelles, et revenus et pauvreté.

Les indicateurs sociodémographiques sont en grande majorité issus des résultats de l'enquête annuelle du recensement de la population, produits et publiés par l'Insee. Ils sont complétés par des indicateurs relatifs aux revenus produits par la Direction générale des Finances publiques, en lien avec l'Insee. Les sources sont systématiquement explicitées sous chaque graphique et carte contenus dans le document. Afin de faciliter l'appropriation des données, une aide à la lecture complète par ailleurs chaque graphique.

Encadré n°1 Eléments méthodologiques sur le recensement de la population

En 2004, l'Insee a mis en place le recensement rénové de la population[1]. Avant 2004, dans toutes les communes de France, le recensement était réalisé de façon exhaustive tous les sept à dix ans. Le dernier recensement exhaustif a été conduit en 1999. A partir de 2004, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une enquête annuelle du recensement est effectuée tous les ans par les communes, sur la base d'un échantillon de 8 % des logements de la commune, tirés au sort par l'Insee. Cette méthodologie a été choisie afin de disposer de résultats plus réguliers. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'Insee publie ainsi chaque année en juin[2] des résultats détaillés issus des enquêtes de recensement. Ces résultats sont produits par extrapolation des tendances mesurées dans les enquêtes annuelles. Afin de disposer d'un échantillon suffisamment robuste, les résultats publiés chaque année prennent en compte un cycle de cinq ans d'enquêtes annuelles. L'année de référence alors donnée pour les résultats correspond en réalité à une convention d'écriture statistique, appelée « millésime ».

Ainsi, en juin 2025, l'Insee a publié des résultats détaillés du recensement prenant en compte la période de collecte allant de 2020 à 2024. Ces résultats publiés en juin 2025 et prenant en compte les enquêtes 2020 à 2024 ont donc pour année de référence le « millésime » dit 2022.

Les comparaisons entre millésimes du recensement se font habituellement à cinq ans. Cependant, la crise sanitaire ayant perturbé les enquêtes annuelles du recensement (pas d'enquête en 2021), les préconisations méthodologiques de l'Insee impliquent de comparer le millésime 2022 à six ans, soit avec le millésime 2016.

En ce qui concerne les échelles d'observation, afin de mieux situer les caractéristiques et spécificités de l'arrondissement, les indicateurs fournis à l'arrondissement sont comparés avec la moyenne parisienne. Lorsque les données sont disponibles, les valeurs à l'échelle de tout Paris sont quant à elles mises en perspective avec des échelles plus larges : Métropole du Grand Paris, Ile-de-France, France métropolitaine.

Dès lors que les données étaient disponibles et suffisamment robustes, un éclairage infra-arrondissement est proposé afin de rendre compte de la pluralité des dynamiques sociales existantes au sein de chaque arrondissement. Plusieurs découpages d'observation infra-arrondissement existent dans la statistique publique. Le découpage par Iris a été retenu pour ce document, car il constituait le dénominateur commun le plus maniable et offrant le plus large éventail de données. Le découpage par Iris représente une maille plus petite que celle du quartier. Il s'agit d'un découpage à vocation avant tout statistique. Afin de faciliter la compréhension des observations infra-arrondissement, les analyses relatives aux Iris sont remises en perspective avec le quartier administratif concerné et des repères physiques de l'arrondissement (stations et arrêts de transports en commun, nom des voies, etc.).

[1] Documentation complémentaire sur le recensement | Insee
[2] Les résultats des recensements de la population | Insee

Encadré n°2 Les périmètres d'observation infra-communale

Les périmètres administratifs : arrondissements et quartiers parisiens

Le premier découpage de Paris en arrondissements a été réalisé en 1795. Paris comptait alors 12 arrondissements. En 1859, après l'annexion des faubourgs, le nombre d'arrondissements passe de 12 à 20. Cette même année, chaque arrondissement a été divisé en quatre quartiers administratifs. Ces 80 quartiers administratifs, dits aussi « historiques », constituent toujours une référence aujourd'hui. Ils sont toutefois distincts des périmètres des 116 conseils de quartier.

Chaque arrondissement parisien comporte donc toujours quatre quartiers administratifs, à l'exception de l'arrondissement de Paris Centre créé en 2021 après la fusion des anciens 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements. L'arrondissement de Paris Centre totalise ainsi 16 quartiers administratifs.

Les périmètres statistiques : Iris et carreaux

Lors du recensement de 1999, l'Insee avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées Iris 2000. Ce sigle signifiait « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » et faisait référence à une taille visée à environ 2 000 habitants par Iris. Depuis, l'appellation Iris s'est substituée à Iris 2000. L'Insee considère l'Iris comme la *« brique de base en matière de diffusion de données infra-communales »*. Un Iris doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. L'Insee distingue trois types d'Iris :

- Les Iris d'habitat : ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau…) ;
- Les Iris d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente ;
- Les Iris divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts…).

Paris compte 992 Iris. La population est hétérogène selon les Iris et varie de 1 000 à 8 900 habitants dans la très grande majorité des Iris. Elle est inférieure à 1 000 habitants dans une petite centaine d'Iris.

Le carroyage est, quant à lui, une technique qui consiste à diviser le territoire en unités carrées, appelées "carreaux", pour y diffuser des informations statistiques. Les "carreaux" de l'Insee sont des unités géographiques de 200 mètres de côté. L'Insee utilise cette maille pour diffuser des données socio-économiques à une échelle très locale, afin notamment d'analyser plus finement les inégalités. Une partie des données disponibles à l'échelle des carreaux concerne ainsi les revenus et niveaux de vie. Par ailleurs, l'utilisation de la maille "carreau" a été particulièrement publicisée en 2014 lors de la réforme de la politique de la ville. Cette réforme a en effet placé le revenu médian comme premier critère de diagnostic social des territoires politique de la ville, et le carreau comme première maille géographique pour définir les contours des quartiers politique de la ville.

En dépit de la finesse d'analyse et des différents avantages des données au carreau, la maille de l'Iris a été toutefois privilégiée dans ce document car elle constituait un meilleur dénominateur commun entre les différentes sources et type de données exploitées.

Les territoires politiques de la ville à l'échelle parisienne

Enfin, pour les arrondissements concernés, la cartographie de la politique de la ville est prise en compte dans les analyses infra-communales. Avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires[3], la Ville de Paris s'est dotée d'une géographie d'intervention plus étendue que celle prévue par la loi. Au 1er janvier 2024, la Ville de Paris identifie 35 quartiers populaires (QPOP) situés dans dix arrondissements. Ils représentent 427 425 habitants soit 20 % de la population parisienne. Au sein de cette cartographie, la Préfecture reconnaît et intervient quant à elle, de concert avec la Ville de Paris, sur une nouvelle géographie des quartiers prioritaires (QPV) plus resserrée. Cette nouvelle géographie des QPV concerne 21 quartiers situés dans neuf arrondissements. Ces quartiers représentent 121 800 habitants, soit 7 % de la population parisienne.

[3] Pacte parisien pour les quartiers populaires

2 Panorama du territoire

2.1 Le 16e arrondissement, sa géographie et ses populations

2.1.1 Les différentes populations observées

La population d'une commune ou d'un arrondissement, au sens du recensement de la population, comprend deux catégories de population : la population municipale[4] et la population comptée à part[5]. Le concept de population municipale correspond à la notion de population utilisée usuellement en statistique car elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. C'est donc sur la base de la population municipale que repose le panorama du territoire.

Graphique n°1 : les différentes populations du 16e arrondissement

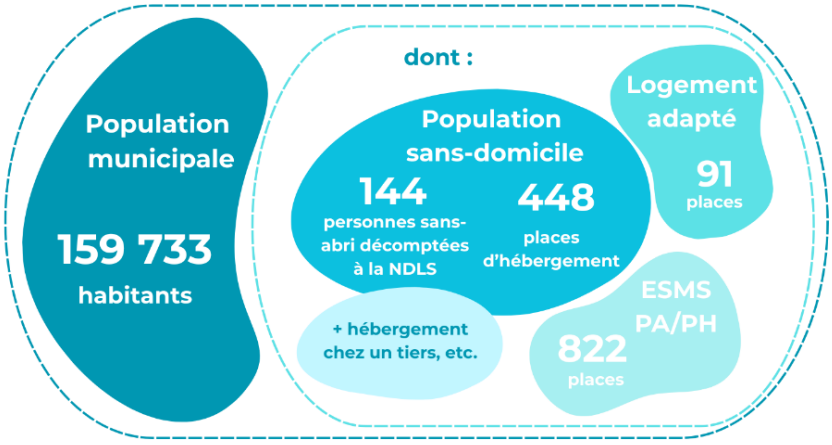

Source : Population municipale : Insee, recensement de la population 2022
Places d'hébergement : nuitées hôtelières de droit commun hors opérations de mise à l'abri, hébergement généraliste (CHU hors OMA, HUAS, CHRS), hébergement pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA, CAES, PRAHDA), hébergement pour réfugiés (CPH et assimilés à un CPH : DPHRS, DAHAR, CAÏR) localisées dans l'arrondissement. Drihl, 31 décembre 2024
Logement adapté : pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs, foyers pour travailleurs migrants et résidences sociales. Drihl, 31 décembre 2024.
NDLS : Nuit de la solidarité. Ville de Paris - Direction des solidarités, Apur 2026
ESMS PA/PH : Etablissement social ou médico-social pour personnes âgées et personnes en situation de handicap (EHPAD, EPHA, USLD, Résidences autonomie, Résidence appartement, PUV, FAM, Foyers d'hébergement, Foyers de vie). Ville de Paris - Direction des Solidarités, Finess, 31 décembre 2025

La population municipale comprend :

- la population vivant dans un ménage en logement ordinaire ;
- les personnes sans-abri décomptées lors de la Nuit de la Solidarité ;

[4] Source : Insee, définitions, population municipale.
[5] Source : Insee, définitions, population comptée à part. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, personnes résidant en service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé, en maison de retraite, en foyer et résidence sociale, dans une communauté religieuse, une caserne ou un établissement militaire). Dans le 16e arrondissement, la population comptée à part s'élève à 2 091 habitants.

- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile ;
- les personnes vivant en communauté :
    - personnes occupant les places d'hébergement et de logement adapté localisées à Paris ;
    - personnes en perte d'autonomie en raison de l'âge ou d'un handicap résidant en établissement social ou médico-social localisé à Paris ;
    - personnes vivant dans une autre communauté (communauté religieuse, caserne militaire, établissements pénitentiaires, etc.).

2.1.2 La géographie du territoire

Le territoire du 16e arrondissement est réparti en quatre quartiers administratifs (Chaillot, Porte Dauphine, Muette, Auteuil) et en 83 Iris. Par ailleurs, le 16e arrondissement ne comporte aucun quartier politique de la ville (QPV) ni quartier populaire ni secteur de veille dans la géographie prioritaire définie pour la période 2024-2030.

Carte n°1 : quartiers administratifs du 16e arrondissement

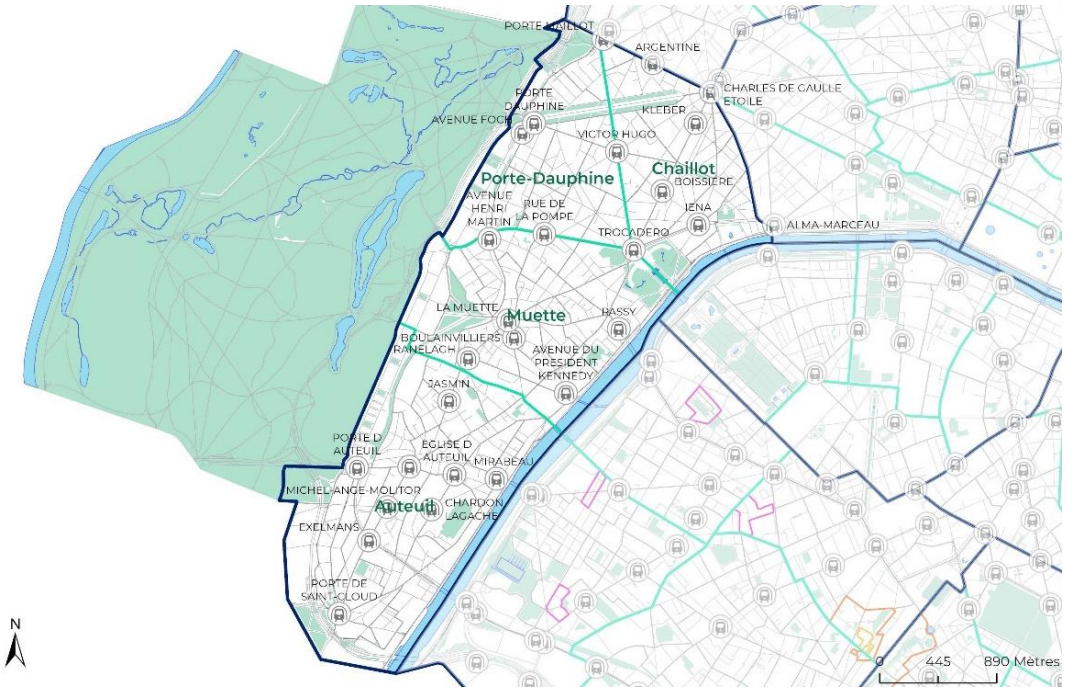

2.2 Population

2.2.1 Près de 160 000 habitants dans le 16e arrondissement, avec une population en baisse depuis 2011

Graphique n°2 : part de la population de l'arrondissement dans la population parisienne en 2022

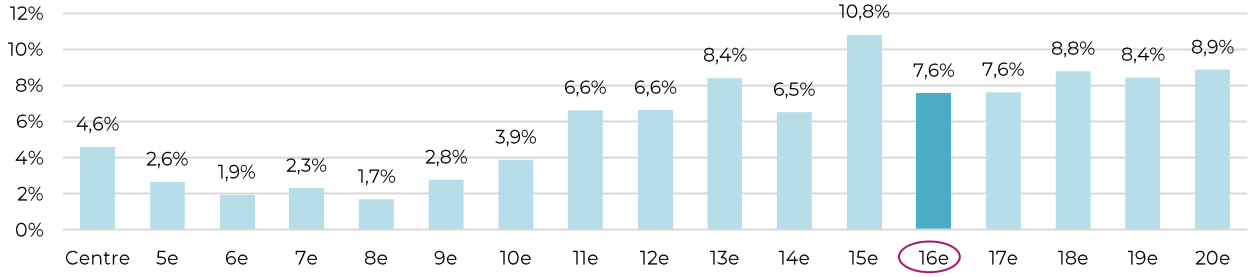

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : la population du 16e arrondissement représente 7,6 % de la population parisienne en 2022.

Au recensement 2022, le 16e arrondissement compte 159 733 habitants, soit 7,6 % de la population parisienne. Il se caractérise par des évolutions très contrastées depuis 1990. Après une baisse continue entre 1990 et 2006, allant jusqu'à une perte de -16 000 habitants, la population augmente très fortement entre 2006 et 2011 pour retrouver en à peine 5 ans son niveau de 1990. Depuis 2011, la population baisse de façon continue, à un rythme proche de celui de la période 1990-2006. Cette baisse semble toutefois se stabiliser sur la période 2016-2022 : le territoire a perdu un près de 4 500 habitants entre 2011 et 2016 et un peu plus de 5 700 entre 2016 et 2022. La population du 16e arrondissement a diminué en moyenne de - 0,6 % par an entre 2016 et 2022, un rythme équivalent à celui observé à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°3 : évolution de la population du 16e arrondissement entre 1990 et 2022

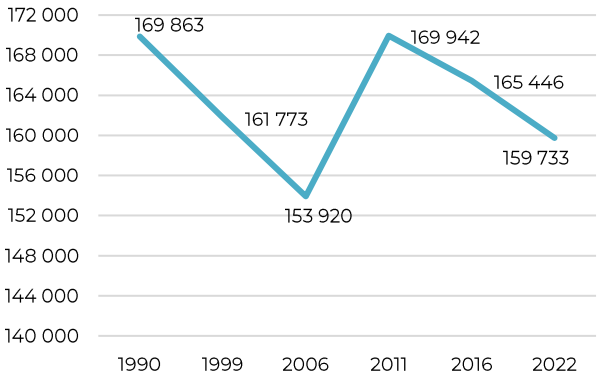

Graphique n°4 : évolution annuelle moyenne de la population du 16e arrondissement entre 1990 et 202

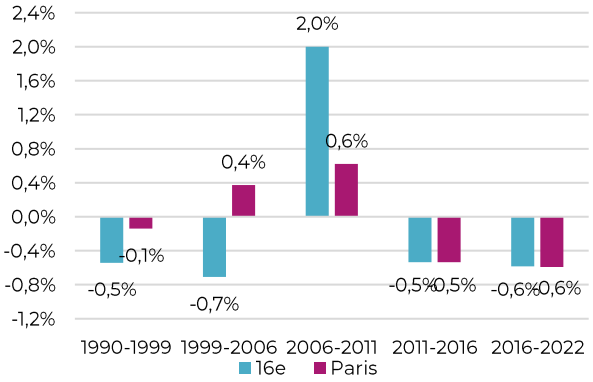

Source : Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2006, 2011, 2016 et 2022
Lecture : le 16e arrondissement comptait 169 942 habitants en 2011. La population a diminué en moyenne entre 2016 et 2022 de -0,6 % par an dans le 16e arrondissement, comme à l'échelle de tout Paris.

La population est inégalement répartie entre les 83 Iris de l'arrondissement, avec un nombre d'habitants se situant entre 1 300 et 3 500. La population se concentre dans des secteurs bien délimités : ceux situés aux abords des stations Argentine et Charles-de-Gaulle-Etoile, dans les Iris situés entre les stations Porte Dauphine, Victor Hugo, Trocadéro et Avenue Henri Martin, dans toute la moitié nord du quartier de la Muette situé entre la station La Muette et l'avenue Henri Martin, et enfin, dans la moitié nord et l'extrême pointe sud du quartier d'Auteuil.

Carte n°2 : population du 16e arrondissement par Iris en 2022

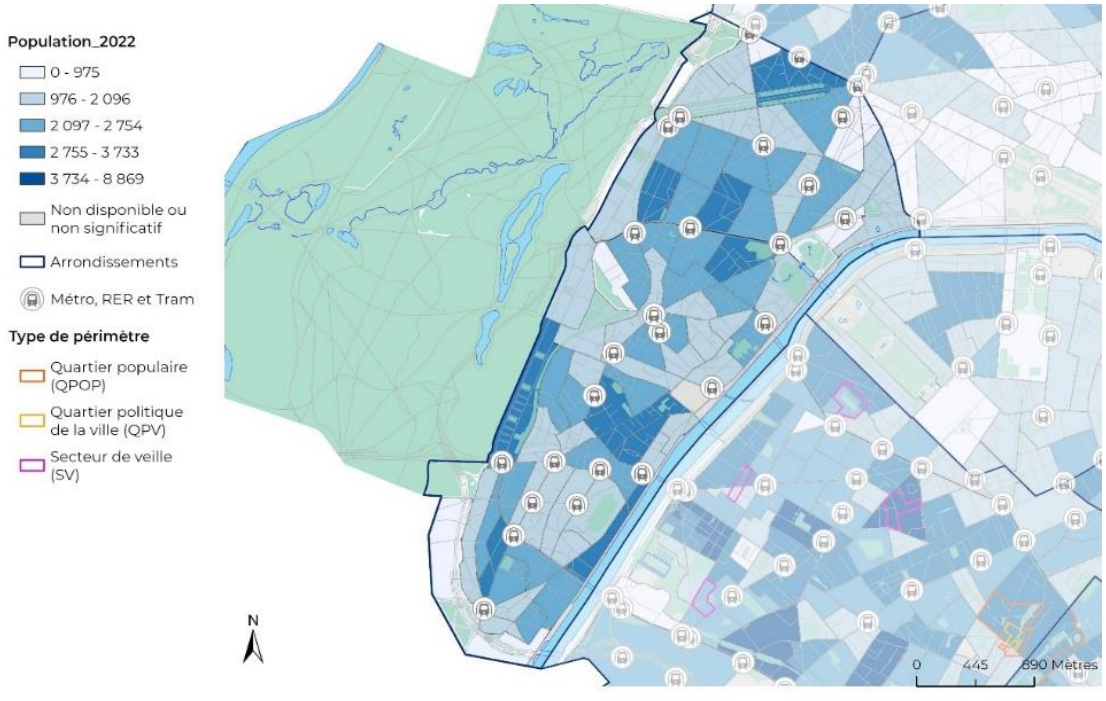

Source : Insee, recensement de la population 2022

A l'inverse, les Iris situés dans la moitié sud du quartier d'Auteuil, et de façon générale ceux limitrophes avec le bois de Boulogne (à l'exception du tronçon situé entre l'avenue d'Ingres et la porte d'Auteuil) sont parmi les moins peuplés.

Comme à l'échelle de tout Paris, la baisse de la population observée dans le 16e arrondissement est principalement liée au solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs). Entre 2016 et 2021, le 16e arrondissement enregistre en effet une baisse de -0,8 % en moyenne par an en raison du seul solde migratoire. Ce solde est toutefois inférieur à la moyenne parisienne (-1,2 %) et avec les 13e et 5e arrondissements, le 16e fait partie des arrondissements dans lesquels la baisse liée au solde migratoire est la plus faible. Ainsi, même si la baisse de la population demeure principalement due à un solde migratoire négatif, le 16e arrondissement se singularise davantage par son solde naturel. Bien que l'évolution de la population liée au solde naturel soit positive dans le 16e arrondissement, avec +0,2 % par an de hausse liée au solde naturel, cette hausse est inférieure à la moyenne parisienne (+0,6 % par an). Avec les 5e, 6e et 7e arrondissements, le 16e arrondissement fait partie de ceux dans lesquels l'augmentation de la population liée au solde naturel est la plus faible.

Graphique n°5 : évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel et au solde migratoire par arrondissement entre 2016 et 2022

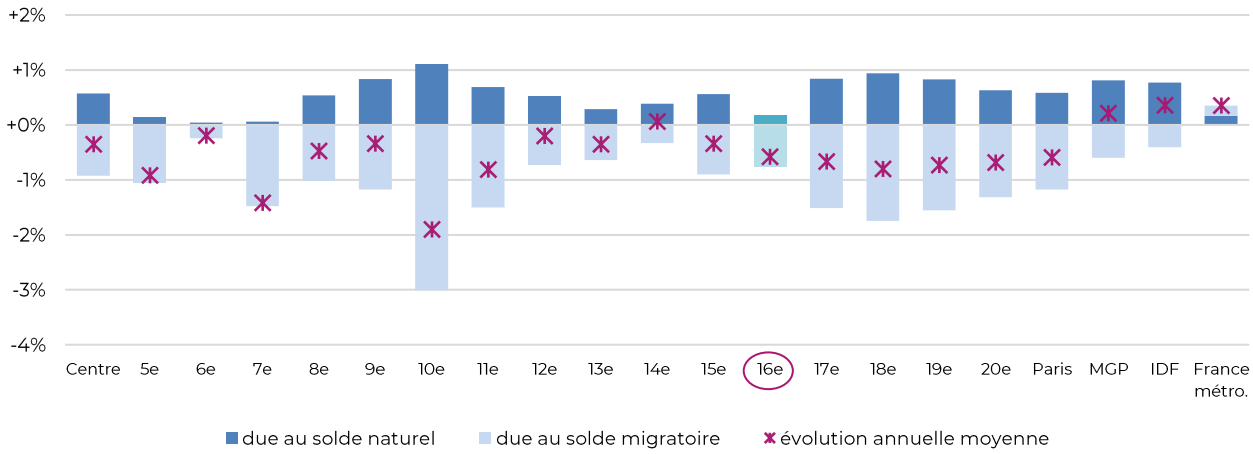

Source : Insee, recensements de la population 2015 à 2022, état civil

Lecture : la population du 16e arrondissement a évolué en moyenne de -0,6 % par an entre 2016 et 2021. Cette variation résulte de deux mouvements : le solde migratoire, qui entraîne une évolution de -0,8 % par an, et le solde naturel qui entraîne une variation de +0,2 % par an.

Cette situation sur le solde naturel soulève un point de vigilance. En approfondissant ses composantes, il ressort en effet que la hausse plus resserrée liée au solde naturel est davantage liée à un ralentissement des naissances qu'à une hausse des décès. Le nombre annuel moyen de naissances s'élève en effet à 1 573 naissances par an entre 2016 et 2021, contre 1 714 naissances en moyenne par an entre 2011 et 2015, soit une baisse de -8,3 %. Le nombre de décès passe quant à lui de 1 256 décès en moyenne par an entre 2011 et 2015 à 1 299 décès en moyenne par an entre 2016 et 2021, soit une hausse de +3,4 %.

A l'échelle infra-arrondissement, la tendance à la baisse s'étend dans la très grande majorité des Iris du territoire, les Iris affichant une hausse se concentrant sur des secteurs très localisés. La baisse de la population est particulièrement prononcée dans la quasi-totalité des Iris du quartier Chaillot. Elle s'observe également dans tous les Iris bordant la Seine, à l'exception de celui aux abords de la station Mirabeau. A l'inverse, la population est en hausse dans le tiers ouest du quartier Porte Dauphine, entre les stations Porte Dauphine et avenue Henri Martin, dans quelques secteurs du quartier de la Muette situés aux abords des stations Rue de la Pompe, La Muette et Ranelagh, et dans les Iris situés au nord-ouest du quartier d'Auteuil, entre le bois de Boulogne et la station Jasmin.

Carte n°3 : évolution annuelle de la population dans le 16e arrondissement par Iris entre 2016 et 2022

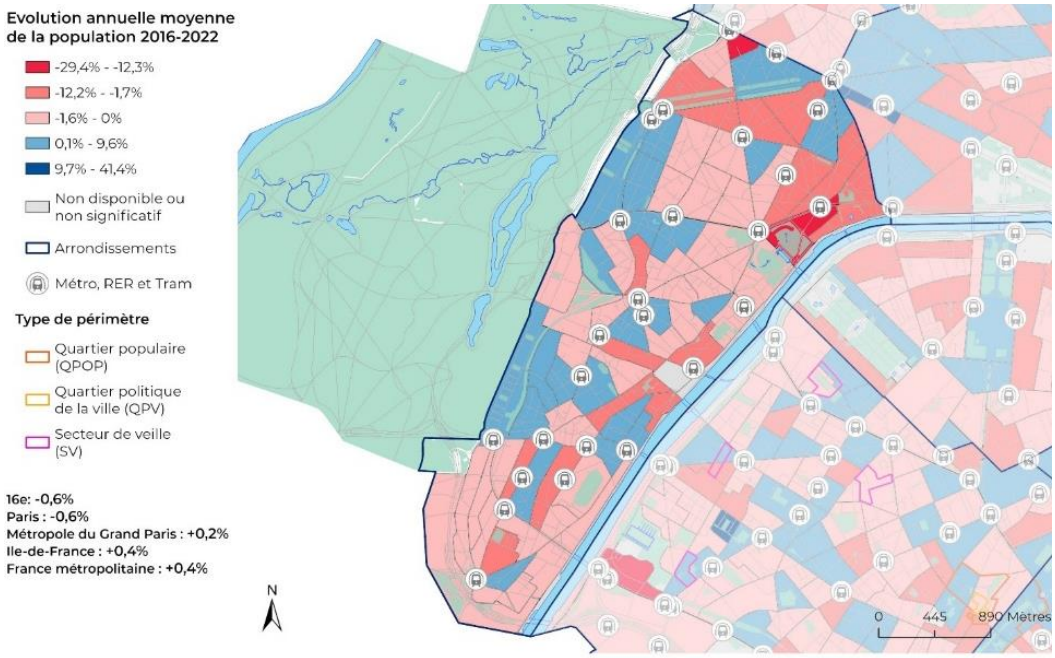

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

Encadré n°3 Les projections de population à horizon 2040

La population de Paris a diminué entre 1968 et 1999, passant de 2,59 millions d'habitants en 1968 à 2,13 millions d'habitants en 1999. Sur la période 1999-2011, la population de Paris a augmenté, pour atteindre 2,25 millions d'habitants en 2011. Depuis 2011, la population de Paris est à nouveau en diminution et atteint 2,10 millions d'habitants en 2023.

En 2040, la population de Paris serait comprise entre 1,99 et 2,14 millions d'habitants selon les différents scénarios démographiques[6] établis par l'Insee à partir des évolutions envisagées de l'indicateur conjoncturel de fécondité, de l'espérance de vie à la naissance et des soldes migratoires. Ainsi, comparé aux dernières données disponibles du recensement de la population de 2023, l'évolution de population à l'horizon 2040 serait donc comprise entre - 118 000 (scénario bas) et +41 000 habitants (scénario haut). Si les tendances récentes observées se poursuivaient (scénario tendanciel), la population de la capitale compterait 2,06 millions d'habitants en 2040, soit une baisse de population de -40 000 habitants par rapport à 2023.

Graphique n°6 : évolution de la population parisienne entre 1968 et 2023 et projections de population jusque 2040

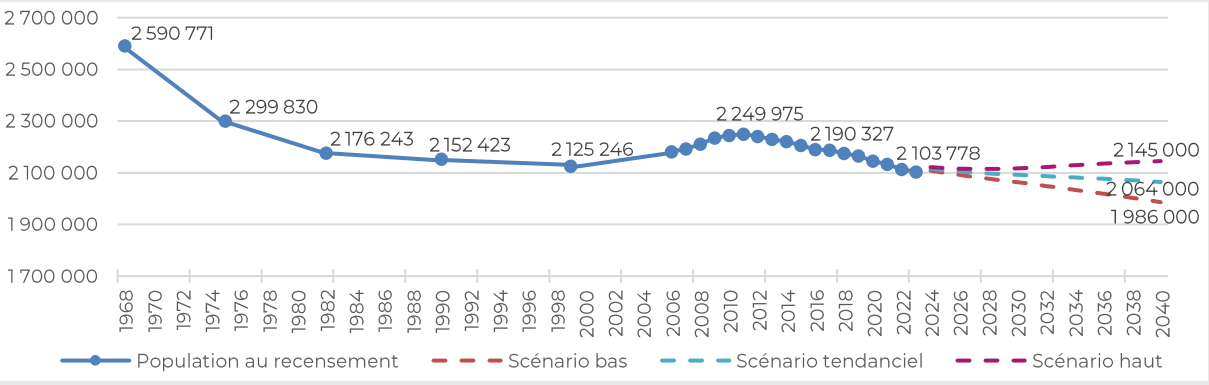

Source : Insee, recensements de la population 1968 à 2023, projections modèle Omphale 2022
Lecture : Paris comptait 2 176 243 habitants en 1982 et compterait 2 064 000 habitants en 2040 selon le scénario tendanciel des projections de population de l'Insee.

[6] Insee, Projections démographiques pour Paris à l'horizon 2040, Insee Flash Ile-de-France, n°81, juillet 2023
https://www.insee.fr/fr/statistiques/7635715

Selon le scénario tendanciel, le solde naturel resterait positif sur l'ensemble de la période 2023-2040. Cependant, il diminuerait à cause de la hausse des décès liée à l'arrivée des générations issues du baby-boom aux âges de grande mortalité, alors que le nombre de naissances resterait stable mais à un niveau bas. Par ailleurs, au cours de cette période, le solde migratoire de Paris resterait négatif.

L'âge moyen des Parisiens augmenterait de deux ans d'ici 2040 et resterait le plus élevé d'Ile-de-France. Il serait de 42,3 ans en 2040 (contre 40,6 ans pour l'Ile-de-France et 44,6 ans en France). En effet, la population de moins de 20 ans diminuerait tout comme leur part dans la population parisienne (-1 point). Dans le même temps, la population de 65 ans ou plus augmenterait et leur poids dans la population gagnerait cinq points. Cette évolution serait très marquée pour la population de 75 ans ou plus, qui pourrait progresser de +46 % d'ici 2040. Leur part dans la population pourrait augmenter de +4 points sur la période.

2.2.2 Une sous-représentation des 20-44 ans par rapport à la moyenne parisienne. L'indice de vieillissement est supérieur à la moyenne parisienne, mais il se stabilise

La pyramide des âges du 16e arrondissement diffère très fortement de celle de tout Paris. Le 16e arrondissement se singularise par une très forte sous-représentation des 20-49 ans, hommes comme femmes, par rapport à l'échelle tout Paris. Avec un écart moins prononcé, il se singularise aussi par une surreprésentation pour toutes les tranches d'âge à partir de 50 ans, particulièrement marquée pour les femmes. Les tranches d'âge de 0 à 20 ans sont en revanche représentées à la hauteur de l'échelle de tout Paris, avec une légère surreprésentation des 10-19 ans. Ces singularités semblent s'inscrire dans le temps puisque la pyramide des âges du 16e arrondissement fait ressortir très peu d'évolutions entre 2016 et 2022, hormis une légère progression des 70-79 ans. Or, les 20-49 ans englobent en partie pour les femmes la catégorie considérée en démographie comme celle des personnes en âge de procréer (15-49 ans). Dans ce contexte, les caractéristiques de la pyramide des âges du 16e arrondissement peuvent donc contribuer à éclairer à la fois les ressorts du solde migratoire négatif, susceptible de traduire à la fois des départs importants de familles avec enfants, et une faible présence de ménages de jeunes actifs, qu'ils se composent d'une personne seule, ou d'un couple avec ou sans enfant, ainsi que la faible progression du solde naturel en raison du ralentissement du nombre de naissances.

Graphique n°7 : pyramide des âges en 2022, 16e arrondissement et Paris

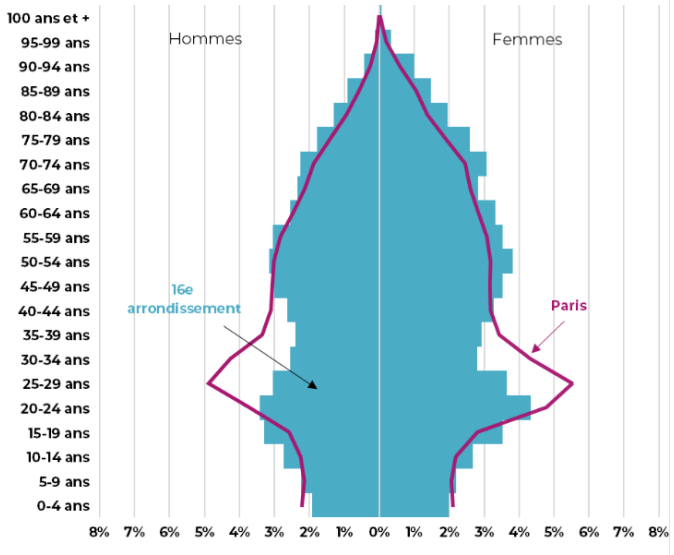

Graphique n°8 : pyramide des âges 2016-2022, 16e arrondissement

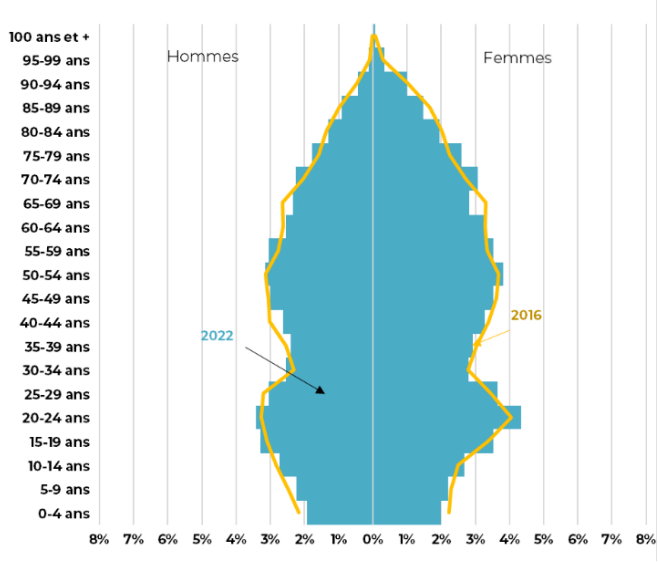

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

Lecture : les hommes de 30-34 ans représentent 2,6 % de la population dans le 16e arrondissement contre 4,3 % à Paris. Les femmes de 70-74 ans représentent 3,1 % de la population du 16e arrondissement en 2022 alors qu'elles représentaient 2,7 % en 2016.

Parmi les 50 ans ou plus, l'effet de surreprésentation s'illustre aussi au travers de l'indice de vieillissement. Avec 109 habitants de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans, l'indice de vieillissement du 16e arrondissement est supérieur de 14 points à la moyenne parisienne. Même s'il demeure bien en-deçà du niveau d'indice observé dans les 6e et 7e arrondissements, il se situe dans la moyenne haute du territoire parisien. Cet indice demeure toutefois plutôt stable entre 2016 et 2022, en lien avec la stabilité observée pour la pyramide des âges.

Graphique n°9 : indice de vieillissement[7] par arrondissement en 2016 et 2022

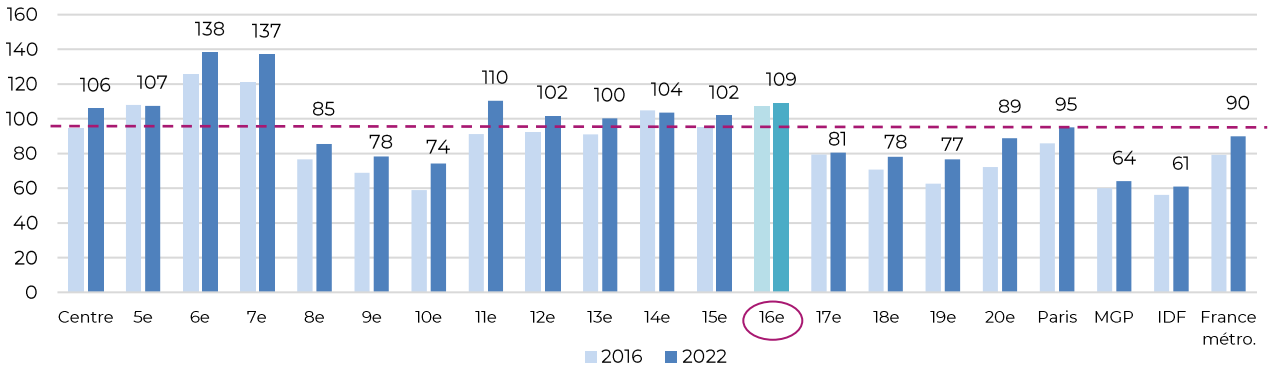

Source : Insee, recensement de la population 2016 et 2022

Lecture : le 16e arrondissement compte 109 habitants âgés de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans en 2022. Cet indice est supérieur de 14 points à la moyenne parisienne (95). Il a augmenté de +2 points entre 2016 et 2022.

2.2.3 Une part de 75 ans ou supérieure à la moyenne parisienne, mais qui recule, contrairement à l'échelle de tout Paris

En 2022, 14,3 % de la population parisienne est âgée de 60 à 74 ans, et 8,4 % âgée de 75 ans ou plus. Paris se caractérise par un vieillissement bien moins prononcé qu'à l'échelle de la France métropolitaine, où la part des 60-74 ans s'élève à 17,2 % et celle des 75 ans ou plus à 9,9 %. En revanche, son vieillissement est plus soutenu qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de l'Ile-de-France. La part des 60-74 ans y est supérieure de près d'1 point, tout comme celle des 75 ans ou plus.

Le 16e arrondissement compte 45 279 habitants âgés de 60 ans ou plus. Parmi eux, 26 110 sont âgés de 60 à 74 ans, et 19 169 de 75 ans ou plus. 28,3 % de la population du 16e arrondissement est ainsi âgée de 60 ans ou plus, contre une moyenne parisienne de 22,8 %. Après les 6e et 7e arrondissements, le 16e arrondissement est celui dans lequel la part des 60 ans ou plus dans la population est la plus élevée de la capitale. Dans le détail, 16,3 % de la population du 16e arrondissement est âgée de 60 à 74 ans, contre 14,3 % pour tout Paris, et 12,0 % est âgée de 75 ans ou plus, contre 8,4 % à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°10 : part des 60-74 ans et des 75 ans ou plus dans la population par arrondissement en 2022

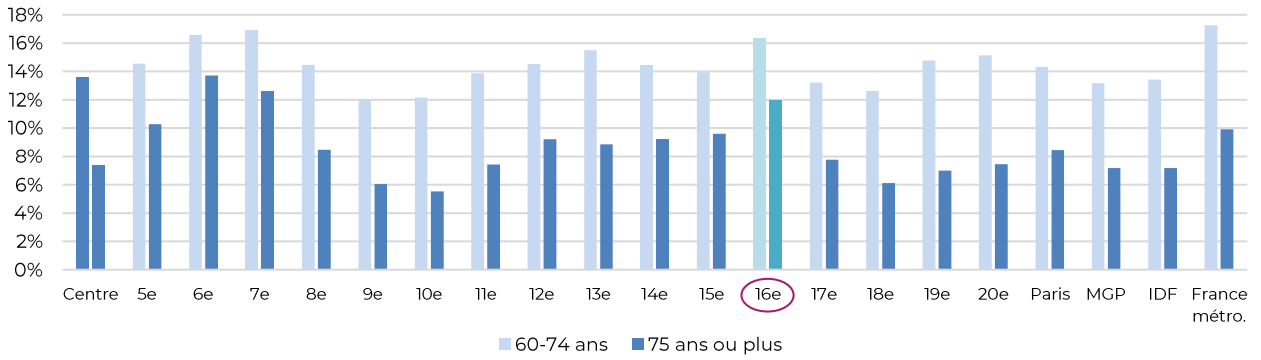

Source : Insee, recensements de la population 2022

Lecture : 16,3 % de la population du 16e arrondissement est âgée de 60-74 ans, contre 14,3 % à l'échelle de tout Paris. 12,0 % de la population du 16e arrondissement est âgée de 75 ans ou plus, contre 8,4 % à l'échelle de tout Paris.

[7] L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

En matière d'évolution, le 16e arrondissement se caractérise par une baisse du nombre des 75 ans ou plus. Il s'agit du seul arrondissement où cet effectif baisse, de -1,9 % (-370 personnes), alors qu'il augmente de +5,2 % à l'échelle de tout Paris, et qu'il augmente ou se stabilise dans tous les autres arrondissements. La part des 75 ans ou plus demeure quant à elle quasi stable dans le 16e arrondissement puisqu'elle n'augmente que très légèrement, de +0,2 point, contre une moyenne parisienne de +0,7 point. Les tendances relatives aux 60-74 ans sont également moins marquées qu'à l'échelle parisienne. Le nombre de 60-74 ans baisse en effet de -4,9 % dans le 16e arrondissement entre 2016 et 2022, contre une moyenne parisienne de -1,6 %. Ce recul de la population des 60 ans ou plus, notamment des 75 ans ou plus peut être relié à l'augmentation du nombre de décès mesurée dans le 16e arrondissement entre les périodes 2011-2015 (1 256 décès par en moyenne) et 2016-2021 (1 299 décès par an en moyenne). Il peut aussi indiquer une évolution des équilibres entre générations au sein de la population des 60 ans ou plus, avec une diminution du nombre de 75 ans ou plus non encore compensée par une bascule dans la tranche des 75 ans ou plus de la population vieillissante parmi les 60-74 ans. La situation du 16e arrondissement en matière de vieillissement et de gérontocroissance semble ainsi se stabiliser, contrairement à la période 2011-2016 où le 16e arrondissement comptait la plus forte proportion de 75 ans ou plus dans sa population.

Graphique n°11 : part des 75 ans ou plus dans la population en 2022 et évolution du nombre de 75 ans ou plus entre 2016 et 2022 par arrondissement

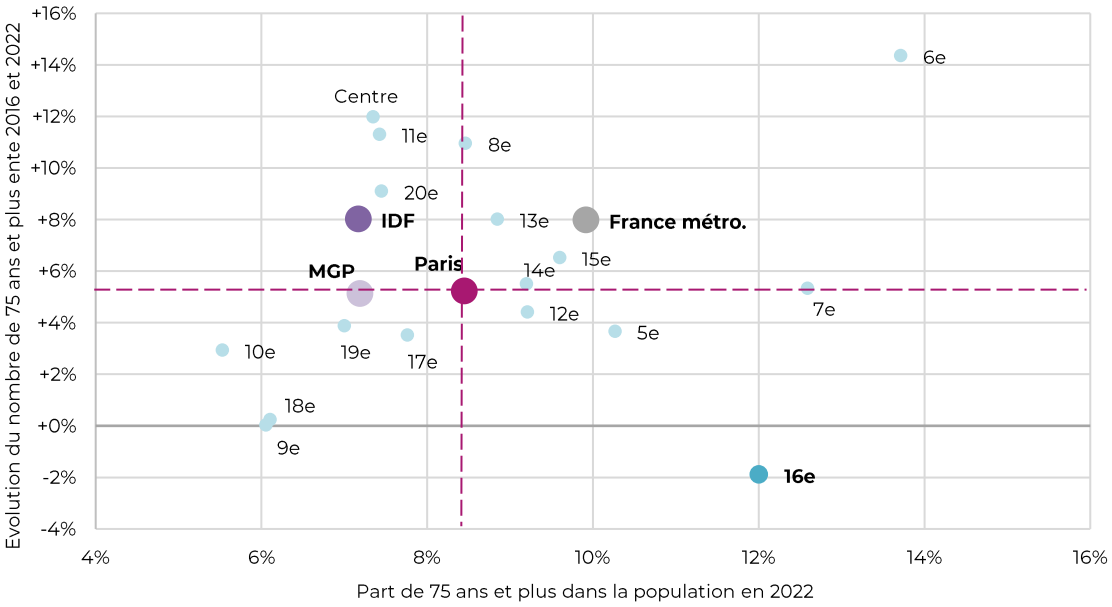

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022

Lecture : dans le 16e arrondissement, la part de la population âgée de 75 ans ou plus s'élève à 12,0 % en 2022, contre une moyenne parisienne de 8,4 %. Entre 2016 et 2022, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus a baissé de -1,9 % dans le 16e arrondissement alors qu'il a augmenté de +5,2 % à l'échelle de tout Paris.

Par ailleurs, le profil des 75 ans ou plus du 16e arrondissement se distingue par une proportion de personnes vivant seules inférieure à la moyenne parisienne. 46,1 % des 75 ans ou plus du 16e arrondissement vivent en effet seuls contre 48,2 % à l'échelle de tout Paris. En lien avec la baisse observée sur l'effectif global des 75 ans ou plus, le nombre de 75 ans ou plus vivant seuls recule dans le 16e arrondissement (-1,0 %) alors qu'il augmente à l'échelle de tout Paris (+4,0 %). En revanche, en termes de structure, la part des 75 ans ou plus vivant seuls augmente légèrement dans le 16e arrondissement (+0,4 point), alors qu'elle diminue à l'échelle de tout Paris (-0,6 point).

A l'échelle infra-arrondissement, la présence des 75 ans ou plus structure de façon homogène la quasi-totalité de l'arrondissement puisqu'elle est supérieure à 10 % dans la quasi-totalité des Iris. Les niveaux les plus élevés ressortent particulièrement au centre de l'arrondissement, de façon transverse aux quartiers Muette et Auteuil, et dans le sud du quartier Auteuil. Au centre de l'arrondissement, la part des 75 ans ou plus dépasse les 14,5 % dans une zone contiguë incluant les Iris longeant le bois de Boulogne entre l'avenue

des Fortifications et la rue Raphaël, et autour des stations La Muette et Ranelagh, entre la rue de Passy, la rue du Ranelagh et la rue Raynouard.

Carte n°4 : part des 75 ans ou plus dans la population du 16e arrondissement par Iris en 2022

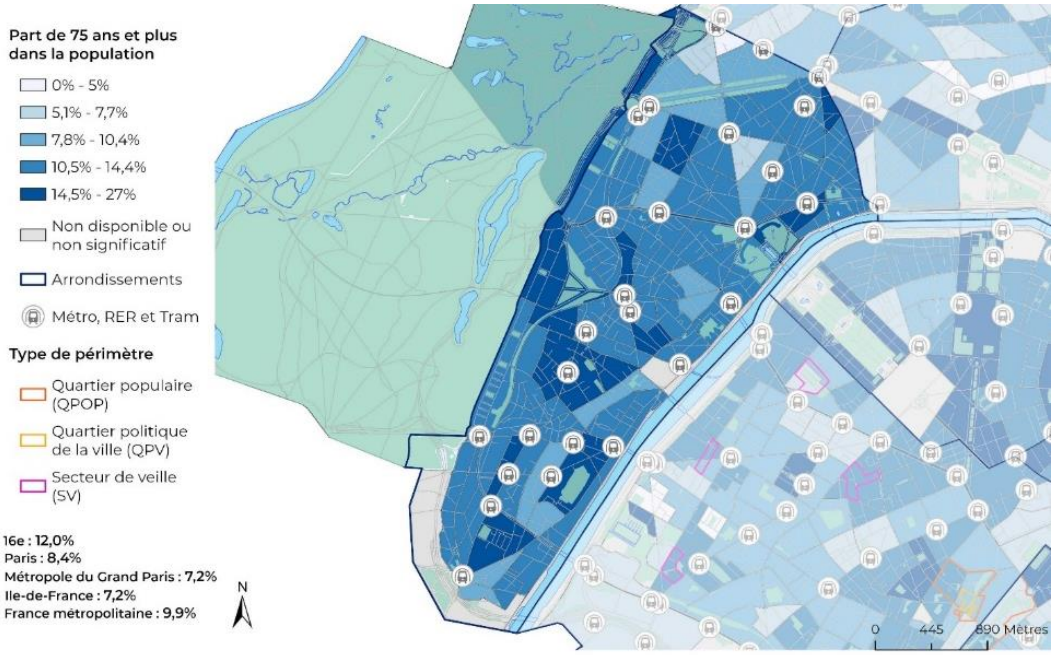

Source : Insee, recensement de la population 2022

En ce qui concerne la proportion des personnes vivant seules parmi les 75 ans ou plus, la cartographie est plus contrastée et des proportions significatives s'observent dans tous les quartiers. La proportion des 75 ans ou plus vivant seuls est supérieure à la moyenne de l'arrondissement et dépasse les 53 % : dans une large partie des quartiers Chaillot et Porte Dauphine, entre les stations Porte Dauphine, Victor Hugo, Trocadéro et avenue Henri Martin, dans les Iris situés en étoile autour de la station La Muette, et enfin, pour le quartier Auteuil, dans les Iris longeant le bois de Boulogne et les quais de Seine, et le long de l'axe Jasmin-Porte de Saint-Cloud.

Carte n°5 : part des 75 ans ou plus vivant seuls dans la population des 75 ans ou plus du 16e arrondissement par Iris en 2022

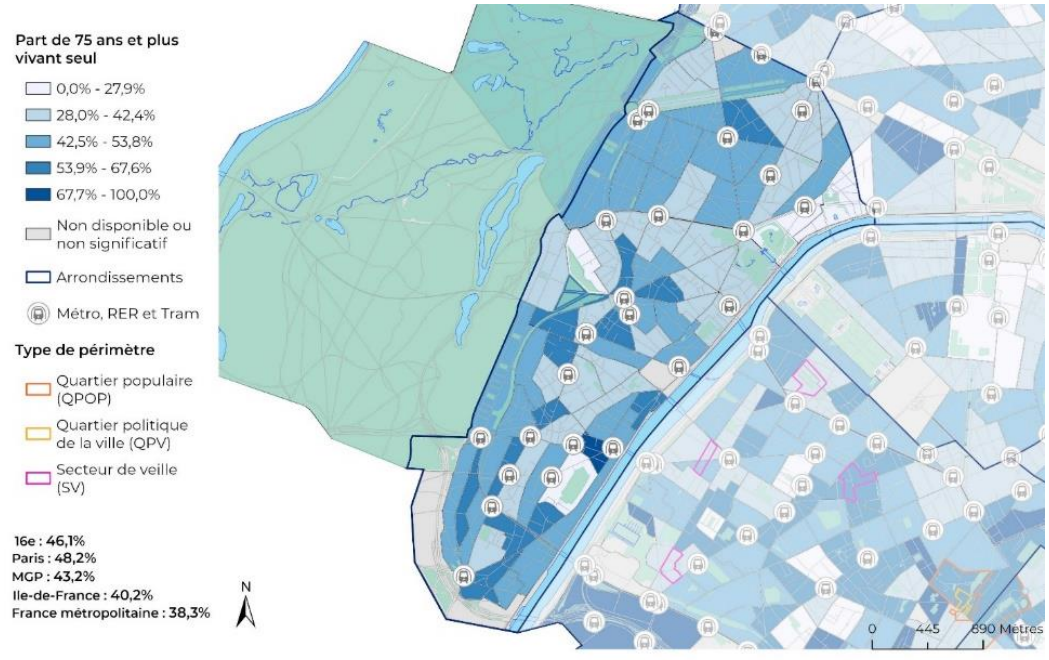

Source : Insee, recensement de la population 2022

2.2.4 La part de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert à la MDPH la plus faible de la capitale

Encadré n°4 Les données sur la population en situation de handicap

En France, il existe une définition légale du handicap depuis la loi du 11 février 2005[8] : « *Constitue un handicap, au sens de la [...] loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » Il s'agit donc d'une définition portant à la fois sur les causes (problèmes de santé, limitations des fonctions) et les conséquences (restrictions de participation). Cette définition ne fournit aucune condition sur l'âge des personnes. Elle s'applique aussi bien aux enfants, aux adultes en âge de travailler qu'aux personnes âgées.

Actuellement, aucune source de données ne permet de connaître le nombre exhaustif de personnes en situation de handicap en France. « *L'observation statistique du handicap repose en premier lieu sur les enquêtes spécifiquement dédiées, complètes, mais menées tous les dix ans environ.* »[9] Dans ces enquêtes en population générale, les répondants sont interrogés sur les limitations qu'ils rencontrent dans leur quotidien. « *L'observation statistique s'appuie aussi sur de nombreuses autres sources plus fréquentes mais plus partielles, produites par une grande diversité d'organismes.* » Cette seconde approche s'appuie sur la reconnaissance administrative du handicap.

Afin de disposer de données à l'échelle parisienne pour chaque arrondissement, et à l'infra-arrondissement, les données présentées dans cette partie sont issues de la base de données de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) de Paris. Toutes ces données correspondent aux bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025, un même bénéficiaire pouvant disposer de plusieurs droits ouverts. **De plus, les données présentées dans cette partie correspondent aux bénéficiaires âgés de moins de 110 ans, à l'exception des données par âge (pyramide des âges), qui ne prennent en compte que les bénéficiaires âgés de moins de 80 ans**. En effet, les bénéficiaires de 80 ans et plus sont sur-représentés dans les données présentées car la MDPH n'est informée que très rarement du décès des bénéficiaires et ne possède pas d'interface automatisée avec le fichier de décès de l'Etat civil. Les sorties par décès non connues ne peuvent donc pas être saisies dans la base de données.

Une précaution méthodologique est donc prise pour sortir du nombre de bénéficiaires les personnes très âgées (110 ans et plus) dont le décès ne serait pas connu ainsi que pour sortir les 80 ans et plus de la pyramide des âges pour refléter du mieux possible la répartition par âge réelle des bénéficiaires.

A Paris, 195 125 personnes ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025, soit 9,2 % de la population parisienne. Parmi ces bénéficiaires, 51,6 % sont des femmes. Cependant, la part de femmes est de 53,6 % chez les adultes alors qu'elle est de 31,5 % chez les enfants de moins de 20 ans. A Paris, 15 749 enfants de moins de 20 ans et 179 376 adultes ont au moins un droit ouvert au 31 décembre 2025.

Dans le 16e arrondissement, 9 292 personnes ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025. Cela représente 5,8 % de la population du 16e arrondissement, une part très inférieure à la moyenne parisienne (9,2 %). Le 16e arrondissement est celui dans lequel la part des personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH parmi la population est la plus faible de la capitale. Parmi ces bénéficiaires, 53,6 % sont des femmes (55,5 % chez les adultes contre 29,3 % chez les enfants de moins de 20 ans). Dans l'arrondissement, 596 enfants de moins de 20 ans et 8 696 adultes ont au moins un droit ouvert au 31 décembre 2025.
Les 596 enfants de moins de 20 ans ayant au moins un droit ouvert à la MDPH et résidant dans le 16e arrondissement représentent 13,7 % de l'ensemble des bénéficiaires, une part supérieure à celle observée à Paris (12,2 %). Pour le 16e arrondissement, la pyramide des âges des bénéficiaires âgés de moins de 80 ans ayant au moins un droit ouvert à la MDPH fait ressortir d'une part une surreprésentation des garçons de

[8] Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Légifrance
[9] Insee, février 2021. *Handicap et autonomie : des enjeux d'inclusion... y compris dans les statistiques*, blog de l'Insee

10 à 19 ans (7,6 % contre 5,9 %), d'autre part une sous-représentation des bénéficiaires âgés de 20 à 59 ans, hommes comme femmes, et enfin une surreprésentation des femmes âgées de 60 à 79 ans (22,3 % contre 20,8 %), par rapport à la moyenne parisienne.

Graphique n°12 : pyramide des âges des bénéficiaires âgés de moins de 80 ans ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

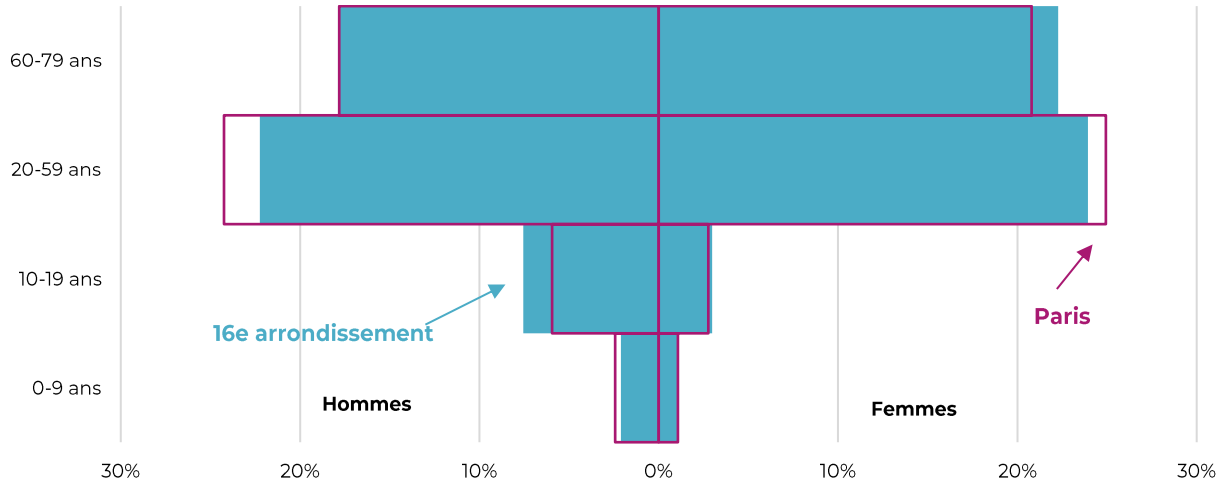

Source : MDPH de Paris

Lecture : 7,6 % des bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement sont des hommes âgés de 10 à 19 ans, contre 5,9 % des bénéficiaires de la MDPH résidant à Paris.

Les données de la MDPH informent sur le type de déficiences des bénéficiaires d'au moins un droit ouvert[10]. Cette donnée n'est disponible que pour 6 bénéficiaires sur 10 environ à l'échelle parisienne. Si l'on considère uniquement les bénéficiaires ayant un type de déficience précise, 43,7 % des adultes parisiens ayant au moins un droit ouvert à la MDPH fin 2025 ont une déficience motrice, 27,3 % d'entre eux ont une déficience du psychisme et 21,8 % une déficience viscérale. Parmi les enfants, 50,6 % ont une déficience du psychisme, 47,5 % une déficience du langage et de la parole et 8,8 % une déficience intellectuelle.

Tableau n°1 : type de déficiences des bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

Type de déficience	16e		Paris	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
Déficiences auditives	4,3%	3,3%	4,3%	3,2%
Déficiences du langage et de la parole	1,5%	42,7%	1,4%	47,5%
Déficiences du psychisme	22,9%	54,0%	27,3%	50,6%
Déficiences intellectuelles	7,5%	8,5%	6,5%	8,8%
Déficiences motrices	48,9%	6,8%	43,7%	5,9%
Déficiences viscérales et générales[11]	21,4%	6,8%	21,8%	7,8%
Déficiences visuelles	5,3%	1,6%	5,0%	2,0%
Autres déficiences	5,0%	0,2%	6,2%	0,5%

Source : MDPH de Paris

Champ : bénéficiaires ayant au moins une déficience enregistrée dans le système d'information de la MDPH – un bénéficiaire peut avoir plusieurs déficiences enregistrées.

Lecture : dans Paris le 16e arrondissement, 7,5 % des adultes et 8,5 % des enfants ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 ont une déficience intellectuelle, contre 6,5 % des adultes et 8,8 % des enfants dans l'ensemble de Paris.

[10] Attention, un même bénéficiaire peut avoir plusieurs types de déficiences enregistrés. Le détail de ces types de déficiences est disponible dans le Guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées

[11] La catégorie des déficiences viscérales et générales comprend les déficiences des fonctions cardio-respiratoires, les déficiences de la fonction de digestion, les déficiences de la fonction hépatique, les déficiences des fonctions rénales et urinaires, les déficiences d'origine endocrinienne, métabolique et enzymatique, les déficiences des fonctions immuno-hématologiques, les déficiences des fonctions cutanées et troubles des phanères ainsi que les déficiences génitales, sexuelles et de la reproduction.

Dans le 16e arrondissement, la répartition des bénéficiaires par type de déficience diffère de façon notable de la moyenne parisienne sur des catégories ciblées. En ce qui concerne les adultes, les bénéficiaires dans le 16e arrondissement sont plus nombreux à avoir des déficiences motrices et des déficiences du psychisme. La proportion de bénéficiaires adultes ayant des déficiences motrices s'élève à 48,9 % dans le 16e arrondissement, contre une moyenne parisienne de 43,7 %. En ce qui concerne les enfants, les enfants bénéficiaires dans le 16e arrondissement sont plus nombreux à être concernés par des déficiences du psychisme (54,0 % contre une moyenne parisienne de 50,6%) et moins nombreux à être concernés par des déficiences du langage ou de la parole.

Les données de la MDPH permettent également de connaître le type de droit ouvert des bénéficiaires, un même bénéficiaire pouvant disposer de plusieurs types de droits ouverts. Le profil des adultes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH et résidant dans le 16e arrondissement est très différent de la moyenne parisienne. Ils sont moins nombreux à être concernés par un droit ouvert à l'AAH et la RQTH, et plus nombreux à bénéficier de la carte mobilité inclusion (CMI), sur ses différentes mentions. La part d'adultes bénéficiaires de la CMI mention Invalidité s'élève ainsi à 48,5 % dans le 16e arrondissement, contre 40,6 % pour la moyenne parisienne. En ce qui concerne les enfants ayant au moins un droit ouvert à la MDPH et résidant dans le 16e arrondissement, les contrastes concernent surtout les orientations en matière de scolarisation. Les enfants ayant au moins un droit ouvert à la MDPH dans le 16e arrondissement sont ainsi par ailleurs plus nombreux à être concernés par une orientation en milieu scolaire ordinaire (65,4 % contre une moyenne parisienne de 60,5 %).

Tableau n°2 : principaux types de droits ouverts des bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

Type de droit ouvert	16e		Paris	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
RQTH	28,4%	1,5%	44,7%	1,8%
CMI invalidité	48,5%	14,4%	40,6%	14,8%
CMI priorité	36,5%	16,6%	39,4%	15,1%
CMI stationnement	41,4%	14,8%	31,4%	15,5%
AAH	17,6%	-	27,2%	-
PCH	3,8%	3,2%	5,4%	2,6%
AEEH de base	0,7%	68,8%	0,9%	69,4%
Complément AEEH	0,3%	27,9%	0,2%	25,8%
ESMS Adulte	5,1%	0,2%	7,0%	0,1%
ESMS Enfant	0,4%	22,5%	0,4%	29,1%
Aide humaine scolaire mutualisée	0,2%	29,7%	0,2%	26,0%
Aide humaine scolaire individuelle	0,1%	26,0%	0,1%	29,1%
Orientation en enseignement scolaire ordinaire	0,5%	65,4%	0,6%	60,5%
Orientation en enseignement scolaire adapté (SEGPA/EREA)	-	1,2%	-	2,2%
Orientation en unité d'enseignement	-	6,0%	0,1%	8,0%
Orientation ULIS	-	15,4%	-	17,4%

Source : MDPH de Paris
Champ : bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert MDPH – un bénéficiaire peut avoir plusieurs droits ouverts.
Lecture : dans le 16e arrondissement, 48,5 % des adultes et 14,4 % des enfants ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 ont un droit ouvert pour la CMI mention Invalidité, contre une moyenne parisienne de 40,6 % pour les adultes et 14,8 % pour les enfants.

A l'infra-arrondissement, le nombre de bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 varie entre 4 et 320 dans les 83 Iris du 16e arrondissement. La cartographie fait ressortir un net contraste entre le nord de l'arrondissement, dans lequel les effectifs sont peu élevés dans la totalité des Iris, et le sud de l'arrondissement, qui concentre les effectifs les plus élevés. Le nombre de bénéficiaires de la MDPH ayant au moins un droit ouvert au 31 décembre 2025 est maximal dans les Iris limitrophes au bois de Boulogne depuis l'avenue d'Ingres jusqu'à la Porte de Saint-Cloud, et dans ceux longeant les quais

de Seine depuis la Porte d'Auteuil jusqu'à la station Avenue du Président Kennedy. Le nombre de bénéficiaires est également non négligeable dans les Iris situés à proximité des stations Porte d'Auteuil et Porte de Saint-Cloud, et dans ceux situés entre la rue de Ranelagh, et les stations Jasmin et Mirabeau.

Carte n°6 : bénéficiaires de la MDPH résidant dans le 16e arrondissement et ayant au moins un droit ouvert au 31 décembre 2025 par Iris

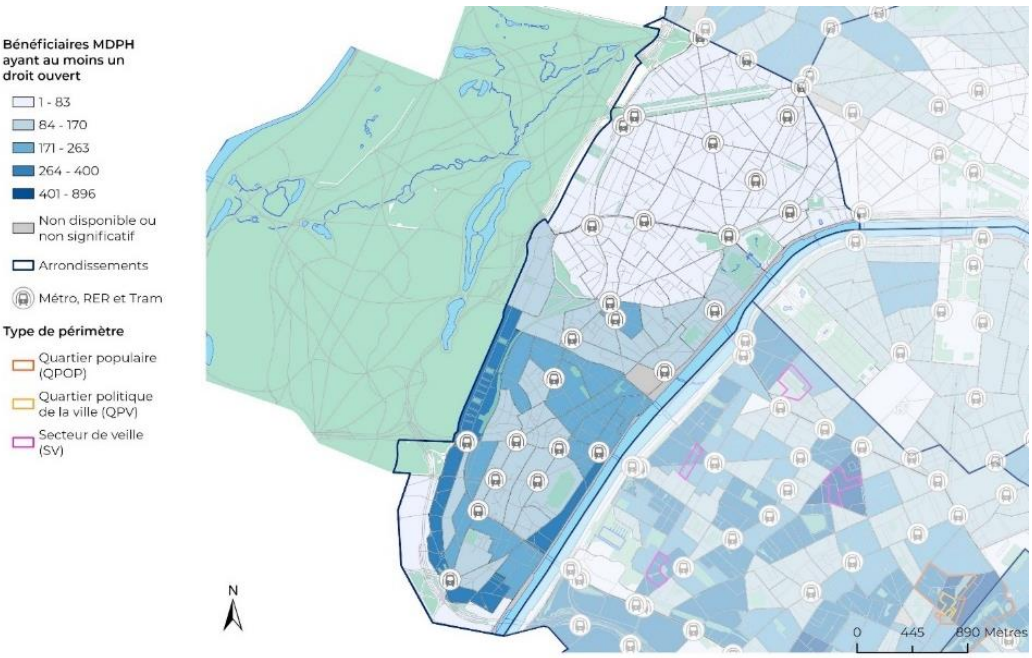

Source : MDPH de Paris

2.2.5 La part de la population de nationalité étrangère dans le 16e arrondissement est supérieure à la moyenne parisienne et a augmenté en six ans

Encadré n°5 La population de nationalité étrangère

Le formulaire du bulletin individuel du recensement de la population comporte des questions sur la date de naissance, le lieu de naissance, et la nationalité des personnes interrogées. Les résultats publiés en accès libre par l'Insee fournissent un indicateur de nationalité condensé donnant à voir la proportion de la population de nationalité étrangère.

Les indicateurs relatifs à la nationalité sont à manier avec précaution et vigilance en raison des risques d'erreur d'interprétation qu'ils induisent et du caractère sensible de ces notions dans le débat public.

Plusieurs travaux institutionnels et scientifiques intègrent toutefois ces indicateurs dans l'observation et l'analyse des trajectoires et des conditions de vie, notamment en tant que facteur d'inégalités, et sur le sujet de l'accès aux droits sociaux, non seulement pour les personnes en situation de sans domicilisme mais également pour les personnes en logement pérenne.

Dans ce contexte, et au regard de la disponibilité des données à l'échelle parisienne, la proposition est faite, dans ce panorama du territoire, de donner à voir l'ordre de grandeur statistique global par arrondissement sur la part de la population de nationalité étrangère, en considérant cette donnée comme un indicateur de veille sur d'éventuels besoins spécifiques à creuser en termes d'accès aux droits et d'accompagnement.

A Paris, 14,7 % de la population est de nationalité étrangère. Cette proportion est presque deux fois supérieure à celle de l'échelle France métropolitaine (7,8 %) mais est inférieure à celle de la Métropole du Grand Paris (17,9 %) et de l'échelle francilienne (15,7 %). Dans le 16e arrondissement, 26 290 personnes sont de nationalité étrangère en 2022. Elles représentent 16,5 % des habitants de l'arrondissement, une

proportion supérieure à l'échelle de tout Paris (14,7 %). Leur part dans la population a toutefois augmenté plus significativement (+0,9 point) que la tendance tout Paris (+0,2 point) entre 2016 et 2022.

Graphique n°13 : part de la population de nationalité étrangère par arrondissement en 2022

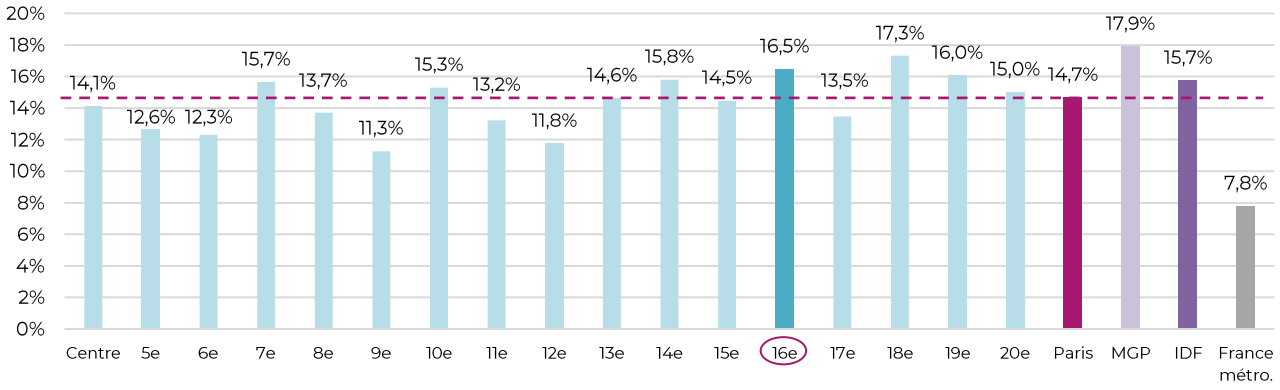

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : le 16e arrondissement compte 16,5 % de personnes de nationalité étrangère dans sa population en 2022.

En ce qui concerne le profil sociodémographique, à l'échelle de tout Paris, la part des 30-39 ans et la part des 40-54 ans est plus élevée parmi la population de nationalité étrangère que parmi la population de nationalité française. Les jeunes âgés de 11 à 19 ans et les personnes âgées de 65 ans ou plus sont en revanche moins nombreuses parmi la population de nationalité étrangère. Les modes de cohabitation de la population adulte âgée de 25 ans ou plus montrent quant à eux que, pour tout Paris, la population de nationalité étrangère est un peu plus nombreuse à vivre dans des ménages dont les membres n'ont pas de lien de parenté, ou à vivre en dehors d'un ménage. Elle est également un peu plus nombreuse à vivre en couple avec enfant·s ou en famille monoparentale.

Graphique n°14 : population selon l'âge et la nationalité dans le 16e arrondissement et à Paris en 2022

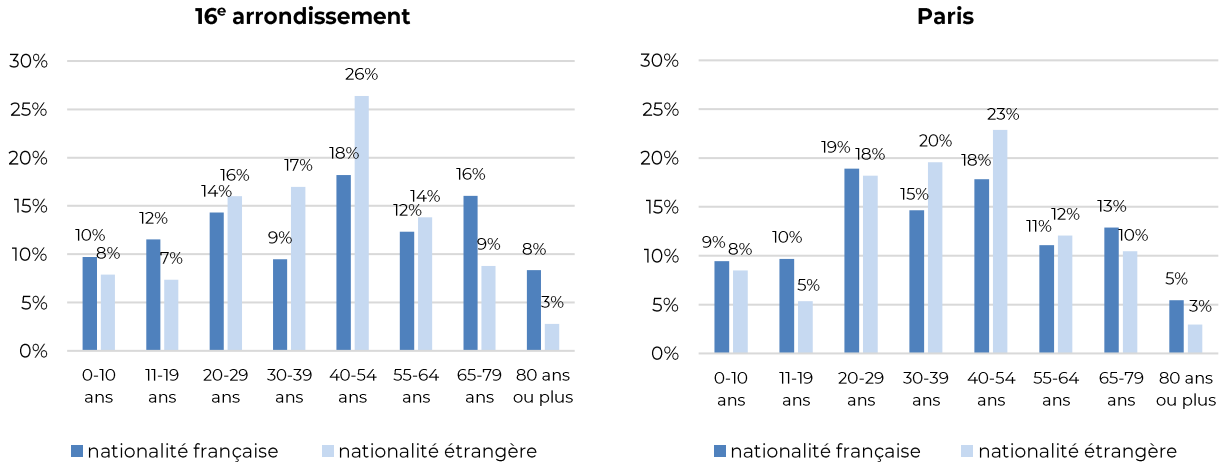

Source : Insee, recensement de la population 2022. Exploitation du fichier détail individus.
Lecture : à l'échelle de tout Paris, 20 % de la population de nationalité étrangère est âgée de 30 à 39 ans, contre 15 % pour la population de nationalité française. Dans le 16e arrondissement, 17 % de la population de nationalité étrangère est âgée de 30 à 39 ans, contre 9 % de la population de nationalité française.

Pour le 16e arrondissement, les tendances sont assez proches de la moyenne parisienne en ce qui concerne la répartition par tranche d'âge mais avec des écarts plus marqués, au sein d'une même classe d'âge, entre la population de nationalité française et la population de nationalité étrangère. Dans le 16e arrondissement, 17 % de la population de nationalité étrangère est âgée de 30 à 39 ans, contre 9 % de la population de nationalité française. 26 % de la population de nationalité étrangère est âgée de 40 à 54 ans, contre 18 % de la population de nationalité française. Alors qu'ils sont faibles à l'échelle de tout Paris, les écarts d'âge entre la population de nationalité française et la population de nationalité étrangère sont également

marqués après 65 ans pour le 16e arrondissement. 9 % de la population de nationalité étrangère du 16e arrondissement est en effet âgée de 65 à 79 ans, contre 16 % pour la population de nationalité française. Ces caractéristiques du 16e arrondissement soulèvent l'hypothèse de parcours résidentiels plus singuliers pour la population de nationalité étrangère du 16e arrondissement, avec une population de nationalité étrangère composée davantage d'une population active, et potentiellement une proportion plus faible de la population de nationalité étrangère vieillissante demeurant dans l'arrondissement.

Graphique n°15 : population de 25 ans ou plus selon le mode de cohabitation dans le 16e arrondissement et à Paris en 2022

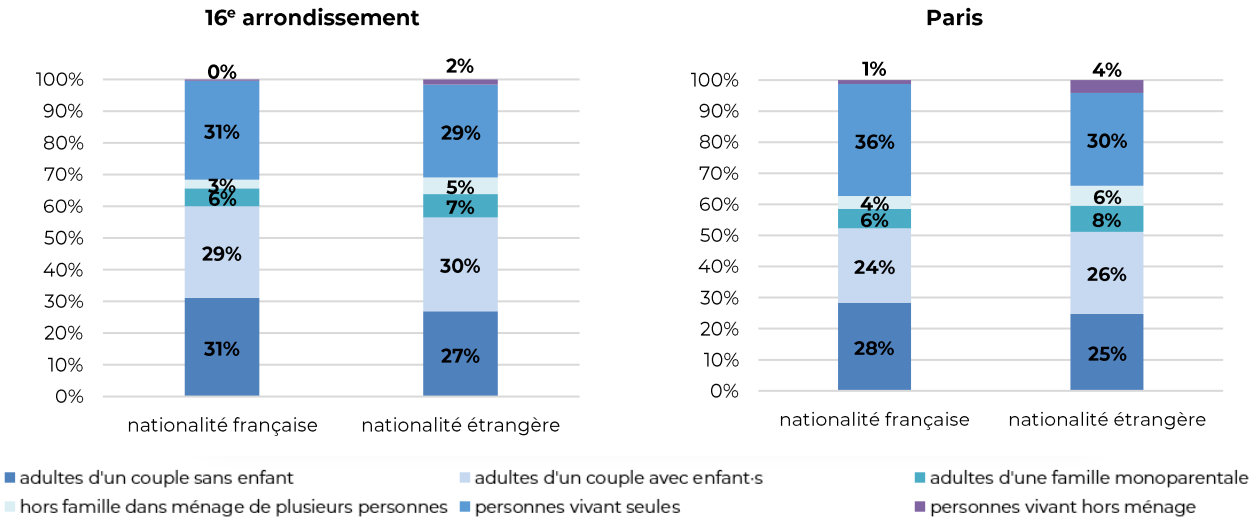

Source : Insee, recensement de la population 2022. Exploitation du fichier détail individus.
Lecture : 30 % de la population de nationalité étrangère du 16e arrondissement est parent dans un couple avec enfant·s et 7 % parent dans une famille monoparentale, soit un total de 37 % de parents dans une famille avec enfant·s. Cette proportion est de 35 % dans la population de nationalité française de l'arrondissement et de 34 % dans la population de nationalité étrangère à l'échelle de tout Paris.

En ce qui concerne le mode de cohabitation, et en ciblant les 25 ans ou plus, la population de nationalité étrangère du 16e arrondissement montre un profil proche de l'échelle tout Paris en ce qui concerne les différences avec la population de nationalité française. Comme à l'échelle de tout Paris, la population de nationalité étrangère du 16e arrondissement est davantage constituée de parents avec enfant·s que la population de nationalité française, et de personnes dans un ménage dont les personnes n'ont pas de lien familial. Cette présence des familles avec enfants parmi la population de nationalité étrangère est particulièrement caractéristique pour le 16e arrondissement. La proportion de personnes vivant en couple avec enfant·s parmi la population de nationalité étrangère dans le 16e arrondissement (30 %) est en effet supérieure à la moyenne parisienne (26 %).

2.2.6 Une part de la population ayant connu une mobilité résidentielle équivalente à la moyenne parisienne

2.2.6.1 6 % de la population de l'arrondissement résidait dans un autre logement parisien l'année précédente et 6 % dans une autre commune, en majorité dans une autre commune francilienne

En 2022, 11,6 % de la population résidant dans le 16e arrondissement avait connu une mobilité résidentielle par rapport à l'année précédente, une tendance légèrement inférieure à la moyenne tout Paris (12,1 %), soit environ 18 200 personnes (18 261) sur la population âgée d'un an ou plus. Parmi ces personnes : 5,9 % (près de 9 300 personnes) résidaient déjà à Paris et avaient changé de logement au sein du territoire parisien, et 5,7 % (près de 9 000 personnes) résidaient en dehors de Paris.

En ce qui concerne les personnes nouvelles arrivantes qui ne résidaient pas à Paris, 62 % résidaient dans une autre commune en France et 38 % à l'étranger (tendance tout Paris 74 % et 26 %). Parmi les personnes

résidant dans une autre commune en France, près de six sur dix (56 %) résidaient dans une autre commune francilienne, une tendance supérieure à la tendance tout Paris (49 %).

Graphique n°16 : population âgée d'un an ou plus résidant dans une autre commune de France un an auparavant par arrondissement en 2022

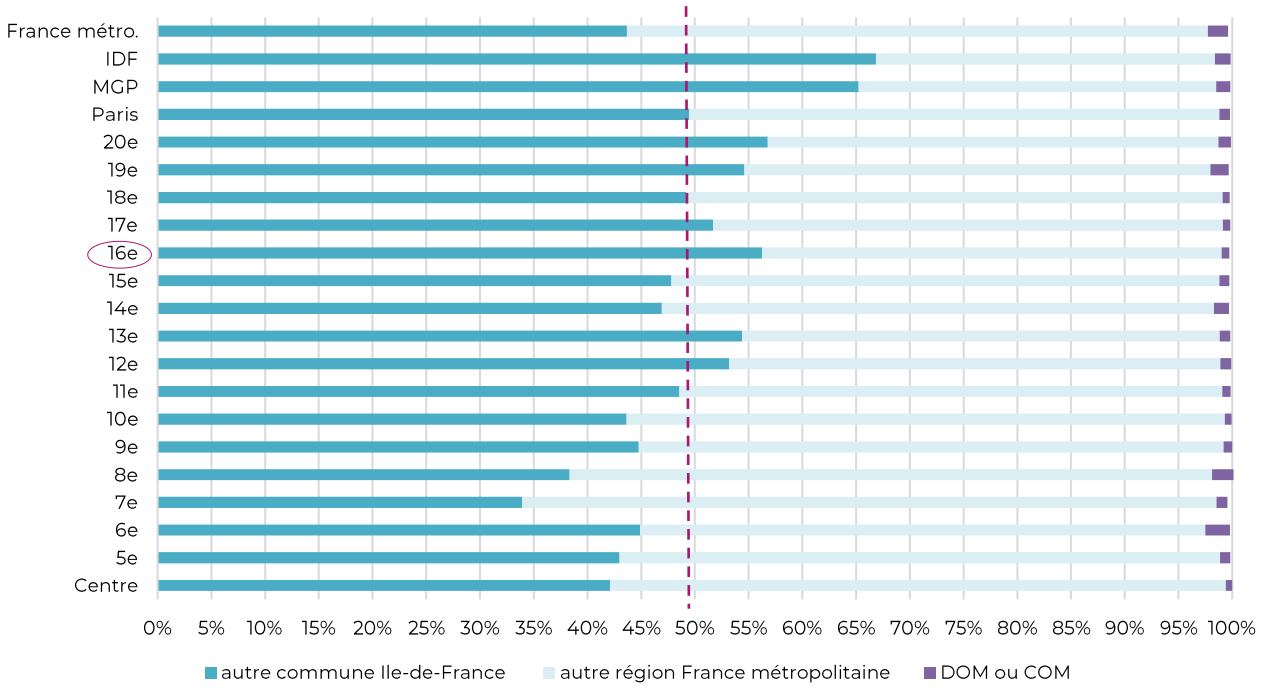

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : s'agissant de la population nouvelle arrivante dans le 16e arrondissement et qui résidait dans une autre commune de France l'année précédente, 56,2 % habitait une autre commune francilienne.

Enfin, parmi cette population nouvelle arrivante et résidant dans une autre commune de France l'année précédente, près de 3 000 personnes (2 960) résidaient dans une autre commune d'Ile-de-France. Au sein de cette catégorie, près des deux tiers des flux concernent des arrivées en provenance d'une autre commune de la Métropole du Grand Paris, dont près de la moitié des Hauts-de-Seine (47 %).

Graphique n°17 : population du 16e arrondissement âgée d'un an ou plus résidant dans une autre commune d'Ile-de-France un an auparavant en 2022

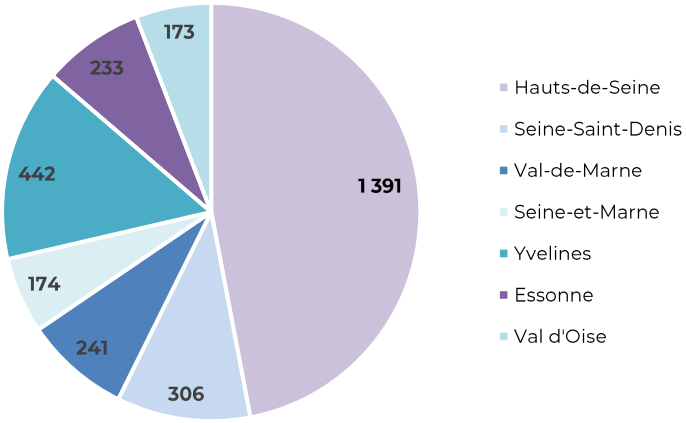

Source : Insee, recensement de la population 2022, fichier détail individus
Lecture : s'agissant de la population nouvelle arrivante du 16e arrondissement et qui résidait dans une autre commune d'Ile-de-France l'année précédente, 1 391 personnes habitaient une commune des Hauts-de-Seine.

S'agissant à présent des personnes résidant déjà dans Paris, près de 3 400 ont rejoint le 16e arrondissement en provenance d'un autre arrondissement. Les flux les plus importants concernent en nette majorité le 15e arrondissement qui concentre à lui seul 26,4 % des flux.

Graphique n°18 : population du 16e arrondissement âgée d'un an ou plus résidant dans un autre arrondissement de Paris un an auparavant en 2022

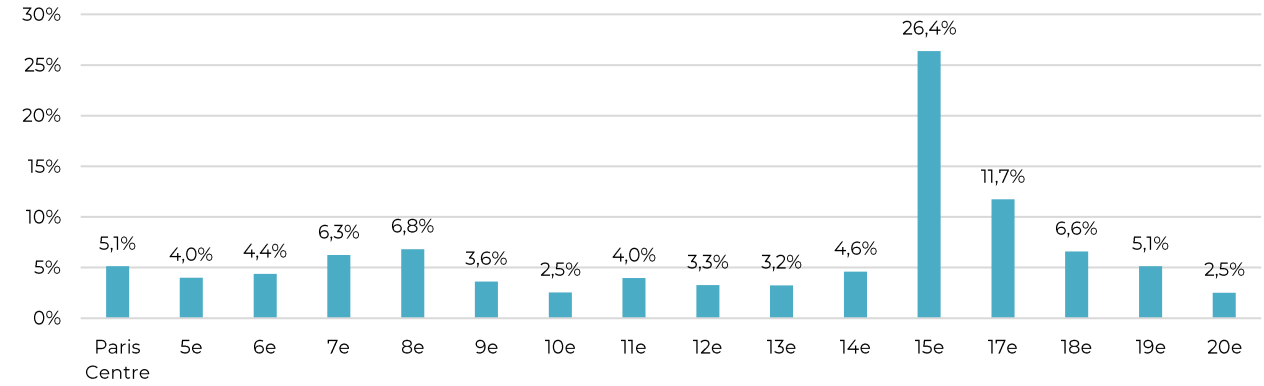

Source : Insee, recensement de la population 2022

Lecture : s'agissant de la population nouvelle arrivante du 16e arrondissement et qui résidait dans un autre arrondissement l'année précédente, 26,4 % résidait dans le 15e arrondissement.

2.2.6.2 5 % de la population a quitté l'arrondissement au dernier recensement

A l'inverse, près de 8 200 personnes (8 217), soit 5,1 % de la population de l'arrondissement avaient quitté Paris au cours de l'année précédente en 2022, soit une tendance inférieure à la moyenne tout Paris (6,1 %). Les données disponibles donnent à voir uniquement les flux vers d'autres communes de France. La majorité de ces départs (53 %) concernent une autre commune francilienne.

Graphique n°19 : population âgée d'un an ou plus ayant quitté Paris pour une autre commune de France au cours de l'année précédente par arrondissement en 2022

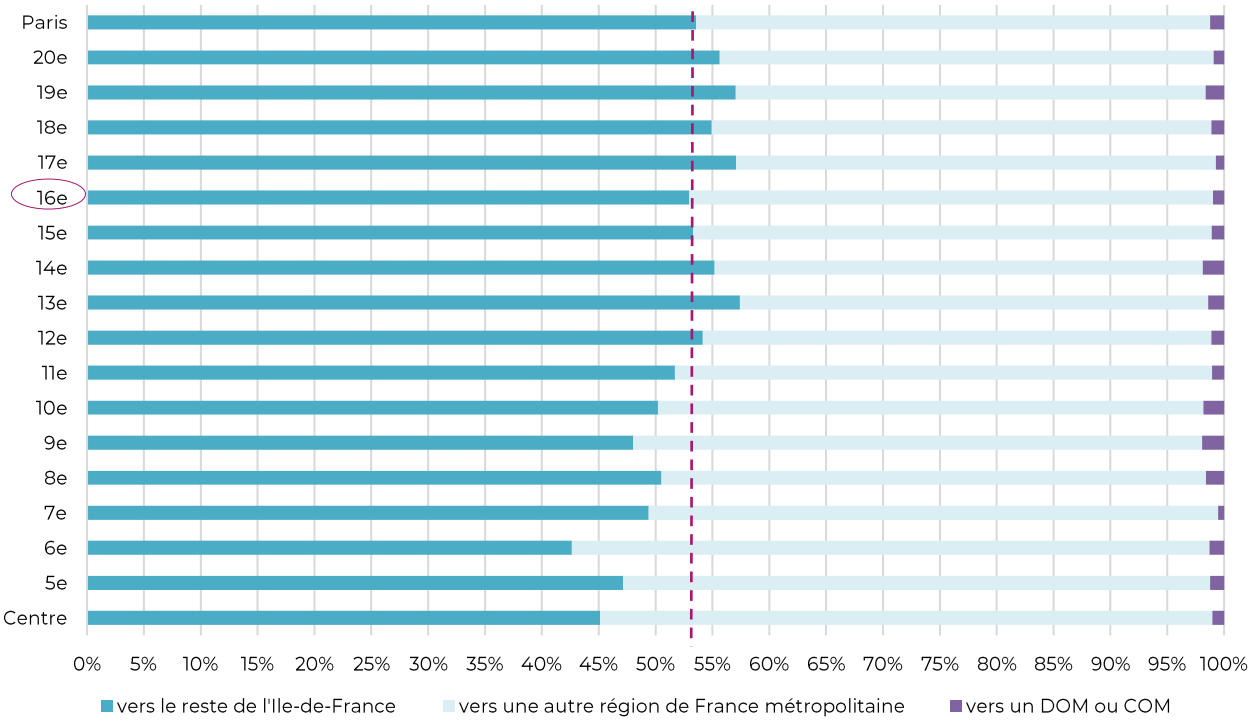

Source : Insee, recensement de la population 2022

Lecture : 46 % de la population du 16e arrondissement âgée d'un an ou plus ayant quitté Paris l'année précédente réside dans une autre région de France métropolitaine.

2.3 Ménages et familles

2.3.1 Une part de ménages composés de couples avec enfant·s plus élevée que la moyenne parisienne

Le territoire parisien se singularise par une présence plus marquée des ménages composés d'une personne seule, au détriment des couples avec enfant·s et des couples sans enfant. 53 % des ménages parisiens se composent d'une personne seule, une part près de 10 points supérieure à celle de la Métropole du Grand Paris et près de 15 points supérieure à l'échelle francilienne et France métropolitaine. La part de ménages composés d'une famille monoparentale est en revanche légèrement inférieure à celles d'Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de France métropolitaine, avec un peu moins d'un ménage parisien sur dix composé d'une famille monoparentale

Le 16e arrondissement compte 81 028 ménages en 2022. Pour le 16e arrondissement, la composition des ménages diffère sensiblement de celle de tout Paris. Cette différence se traduit principalement par une proportion plus importante de couples avec enfant·s, qui s'élève à 20 % dans le 16e arrondissement, contre 16 % à l'échelle de tout Paris. Cette présence plus importante des couples avec enfant·s se fait au détriment des ménages composés d'une personne seule, dont la proportion atteint 49 % dans le 16e arrondissement, contre 53 % pour tout Paris. De façon générale, la proportion de ménages composés d'une famille avec enfant·s monte à 28 % dans le 16e arrondissement, contre 25 % à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°20 : composition des ménages en 2022

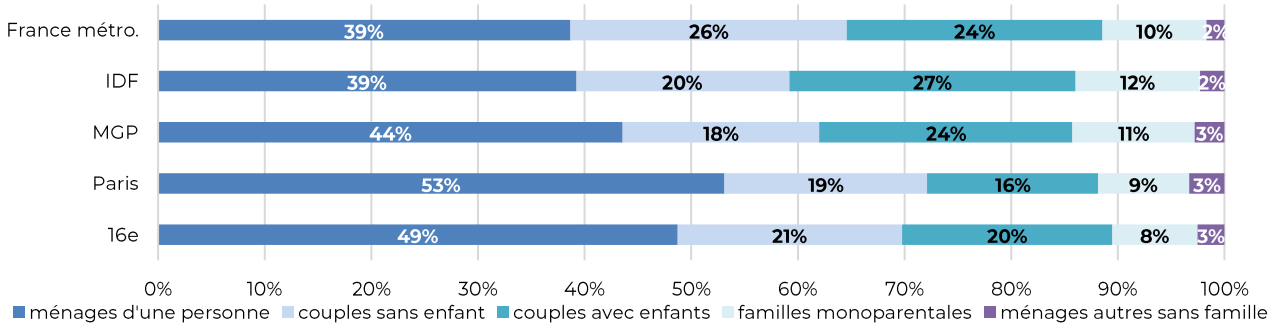

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : 20 % des ménages résidant dans le 16e arrondissement sont composés de couples avec enfant·s.

En ce qui concerne les évolutions, la composition des ménages dans le 16e arrondissement évolue dans le même sens que tout Paris mais à des rythmes sensiblement différents. La part des ménages composés d'une personne seule, qui augmente de +1,3 points dans l'arrondissement, évolue notamment de façon moins marquée qu'à l'échelle de tout Paris (+2,0 points). S'agissant des familles avec enfant·s, la part des couples avec enfant·s baisse de façon moins marquée qu'à l'échelle de tout Paris (-0,4 point dans le 16e arrondissement contre -0,9 point dans tout Paris) mais celle des familles monoparentales augmente de façon plus significative (+0,7 point dans le 16e arrondissement contre +0,4 point dans tout Paris).

Ces évolutions contribuent ainsi à stabiliser de façon générale la présence de familles avec enfant·s dans le 16e arrondissement, et à la rendre particulièrement structurante dans l'arrondissement, compte-tenu de sa légère surreprésentation par rapport à la moyenne parisienne. Elles peuvent aussi expliquer, pourquoi, en dépit d'un ralentissement du rythme des naissances et de la sous-représentation des 20-49 ans dans la pyramide des âges, la population des moins de 20 ans dans la pyramide des âges de l'arrondissement demeure stable entre 2016-2022, et équivalente à la moyenne parisienne, avec une légère surreprésentation des 10-19 ans. Si l'on met en relation ces tendances et la surreprésentation des 50 ans ou plus, on peut ainsi qualifier un peu plus précisément la composition des familles avec enfant·s, constituée d'une présence non négligeable de familles avec enfant·s d'âge pré-adolescent ou adolescent. Cela peut expliquer la stabilité de l'indice de vieillissement, en dépit de la plus importante de seniors dans

l'arrondissement par rapport à la moyenne parisienne. Enfin, la progression plus forte de la part des ménages composés d'une famille monoparentale sera approfondie dans le chapitre suivant. Cette tendance soulève toutefois d'ores et déjà un point de vigilance. Après le 17e arrondissement et le 11e arrondissement, le 16e arrondissement fait partie, avec le 18e, de ceux dans lesquels la proportion de ménages composés d'une famille monoparentale augmente le plus.

Graphique n°21 : évolution de la composition des ménages (en nombre de points) entre 2016 et 2022

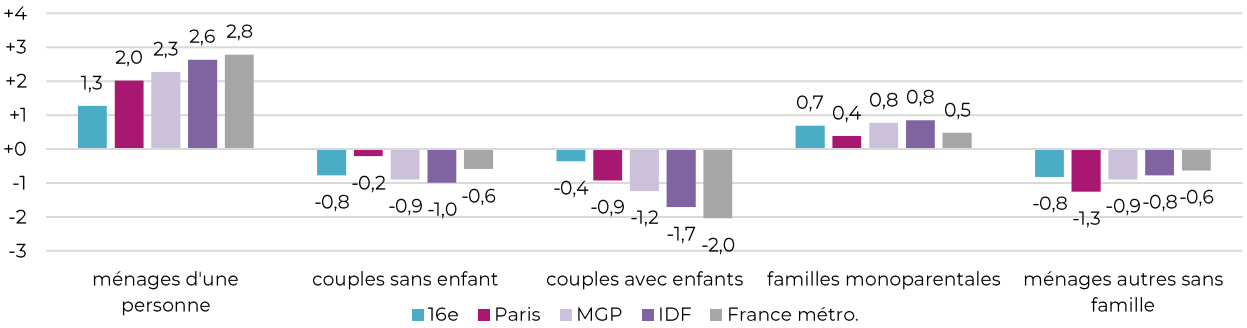

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022
Lecture : la part des ménages composés d'une personne seule progresse de +1,3 points dans le 16e arrondissement, une tendance légèrement inférieure à l'échelle de tout Paris (+2,0 points).

2.3.2 La présence des ménages composés d'une personne seule est particulièrement significative dans le nord et dans la pointe sud de l'arrondissement

Dans le 16e arrondissement, 39 471 ménages sont composés d'une personne seule en 2022, soit 49 % des ménages de l'arrondissement. Cette part est inférieure à la moyenne parisienne (53 %). La part des ménages composés d'une personne seule dans le 16e arrondissement se situe dans la moyenne basse. Après les 19e et 8e arrondissements, le 16e est l'arrondissement dans lequel cette proportion est la plus faible.

Carte n°7 : part des ménages composés d'une personne seule dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

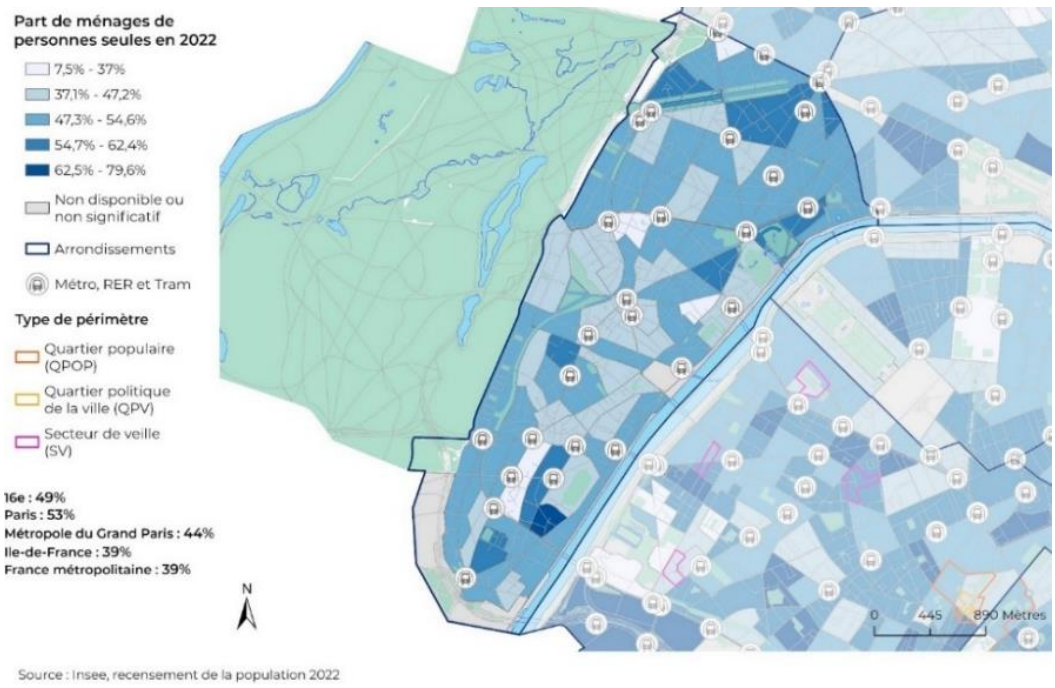

Source : Insee, recensement de la population 2022

A l'échelle infra-arrondissement, la cartographie des ménages composés d'une personne seule est peu polarisée. Dans la grande majorité des Iris, la proportion de ces derniers se concentre en effet sur les deux classes intermédiaires de discrétisation des données, et oscille entre 37 % et 42 % ou entre 47 % et 54 %.

Seuls quatre Iris, très localisés, affichent une proportion de ménages composés d'une personne seule inférieure à 37 %, et une petite dizaine d'Iris également localisés, affichent une proportion supérieure à 54 %. Cette petite dizaine d'Iris se situe aux abords des stations Porte de Saint-Cloud, Eglise d'Auteuil et Chardon-Lagache, Jasmin, Trocadéro, Kléber, Victor Hugo et Porte Dauphine. De façon plus générale, la présence des ménages composés d'une personne seule est très structurante au nord de l'arrondissement dans les quartiers Chaillot et Porte Dauphine, et particulièrement significative dans le sud du quartier d'Auteuil.

2.3.3 La présence des ménages composés d'une famille avec enfant·s est particulièrement saillante dans les Iris longeant le Bois de Boulogne et les quais de Seine

Dans le 16e arrondissement, 22 447 ménages sont composés d'une famille avec enfant·s en 2022, soit 27,7 % des ménages de l'arrondissement. Cette proportion est inférieure à la moyenne tout Paris (24,6 %). Parmi ces ménages composés d'une famille avec enfant·s, 6 475 sont des ménages composés d'une famille monoparentale et 15 972 sont des ménages composés d'un couple avec enfant·s. La part des ménages composés d'une famille monoparentale représente 8,0 % dans le 16e arrondissement, une proportion légèrement inférieure à la moyenne tout Paris (8,6 %).
De plus, pami les familles avec enfant·s de l'arrondissement, 18,6 % sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus). Cette proportion est supérieure à la moyenne parisienne (16,9 %). Le 16e arrondissement fait partie des arrondissements comptant la plus forte proportion de familles nombreuses après les 19e et 8e arrondissements.

Carte n°8 : part des ménages composés d'une famille avec enfant·s dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

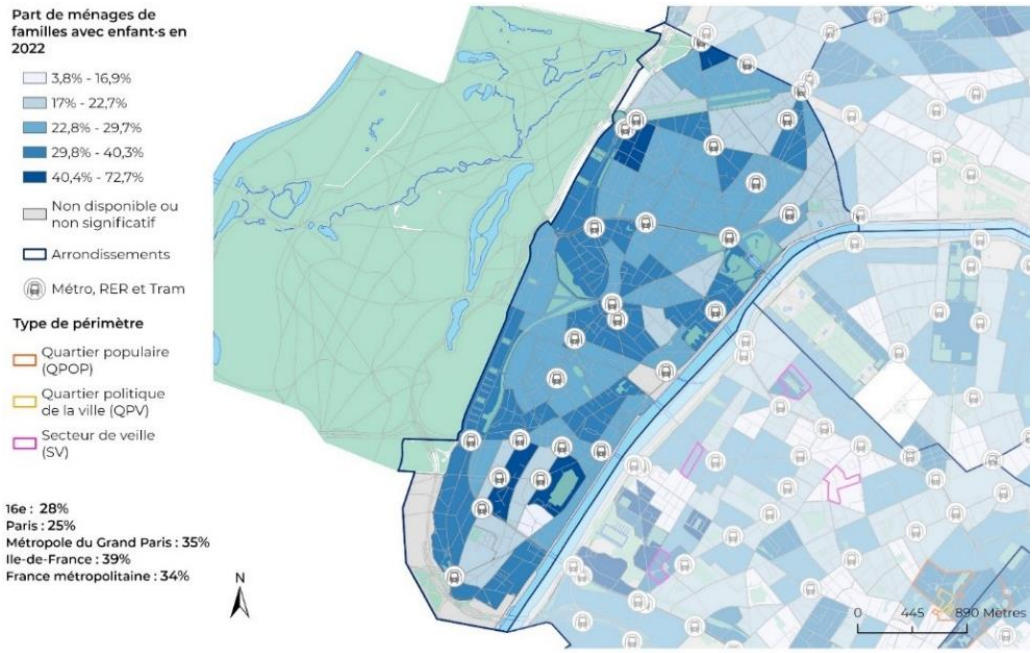

Source : Insee, recensement de la population 2022

A l'échelle infra-arrondissement, les Iris dans lesquels la proportion des ménages composés d'une famille avec enfant·s est la plus élevée sont aussi, pour la plupart, ceux dans lesquels la proportion de ménages composés d'une personne seule est la plus faible. Comme pour les ménages composés d'une personne seule, il ressort également que cette cartographie est peu polarisée. Dans la grande majorité des Iris, la proportion de familles avec enfants oscille entre 22 % et 30 % ou entre 30 % et 40 %. La présence des familles avec enfant·s se dessine comme significative dans les Iris situés aux marges de l'arrondissement, dans les Iris situés à proximité du Bois de Boulogne, ou à proximité de la Seine, ainsi que dans une partie non négligeable du quartier de la Muette, à proximité des stations avenue Henri Martin et Muette.

2.3.4 Une part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s inférieure à la moyenne parisienne

Il existe plusieurs définitions du terme famille monoparentale. Dans le cadre du recensement de la population, l'Insee considère comme famille monoparentale une personne qui réside avec un ou plusieurs de ses enfants, et qui ne vit pas en couple avec une autre personne du ménage.
En 2022, Paris compte 280 029 familles avec enfant·s. Parmi elles, 99 064, soit 35,4 %, sont des familles monoparentales. La proportion parisienne est supérieure à la fois à celle de la Métropole du Grand Paris (33,2 %), de l'Ile-de-France (31,0 %), et de la France métropolitaine (29,4 %). Elle a progressé de +2,4 points entre 2016 et 2022.

Le 16e arrondissement compte 22 567 familles avec enfant·s en 2022. Parmi elles, 6 590 sont monoparentales. 29,2 % des familles avec enfant·s du 16e arrondissement sont monoparentales, soit une proportion inférieure de 6 points à la moyenne parisienne. Entre 2016 et 2022, cette proportion a progressé de +2,2 points dans le 16e arrondissement, soit un rythme quasiment équivalent à la moyenne parisienne.

Graphique n°22 : part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022

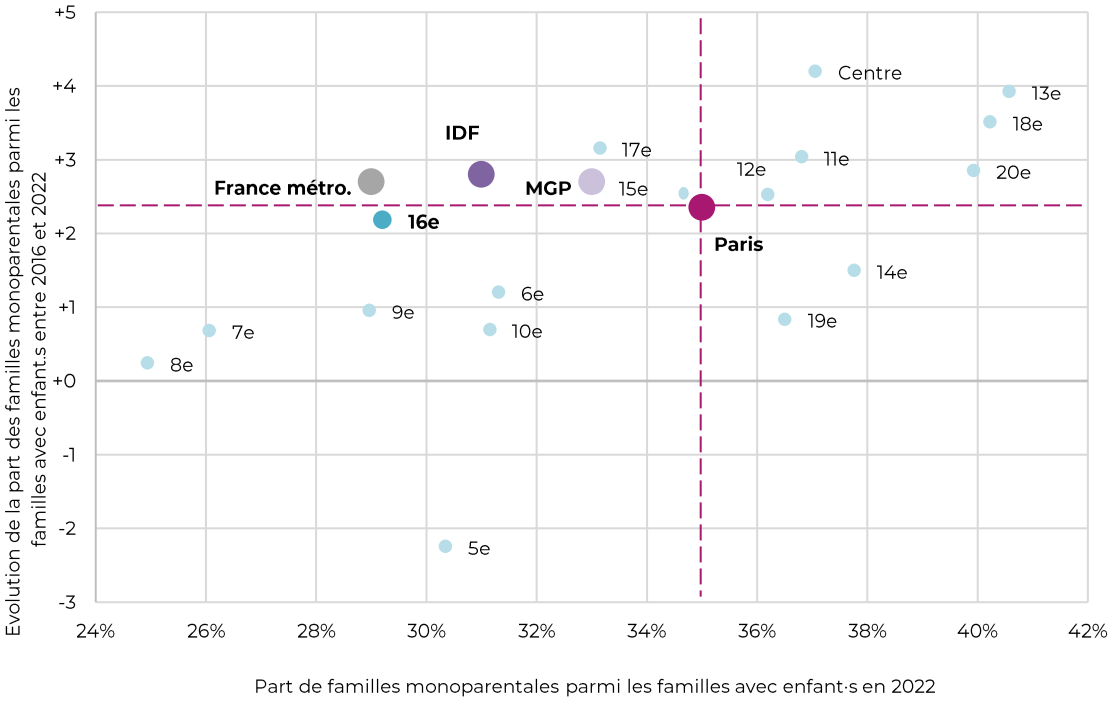

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, 29,2 % des familles avec enfant·s sont des familles monoparentales contre 35,4 % à l'échelle de tout Paris. Cette proportion a augmenté de +2,2 points entre 2016 et 2022 dans le 16e arrondissement, soit quasiment tout autant qu'à l'échelle de tout Paris (+2,4 points).

A l'échelle infra-arrondissement, la part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s est globalement supérieure à la moyenne de l'arrondissement dans les Iris limitrophes avec le bois de Boulogne et les quais de Seine. Dans le quartier Auteuil, les Iris affichant les proportions les plus significatives se superposent en partie à la cartographie des logements sociaux SRU (voir ci-après). Ce constat montre le rôle important joué par le parc social SRU dans l'accès et le maintien dans le logement pour une partie des familles monoparentales. La proportion de familles monoparentales dépasse 49,5 % dans les Iris situés entre la porte d'Auteuil et la porte de Saint-Cloud. Des proportions significatives s'observent également dans le quartier Chaillot, entre les quais de Seine et la station Iéna, et entre les stations Boissière et Victor Hugo, à proximité de la station La Muette, et dans les Iris situés entre les stations avenue du Président Kennedy, Mirabeau, et l'avenue Paul Doumer.

Carte n°9 : part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

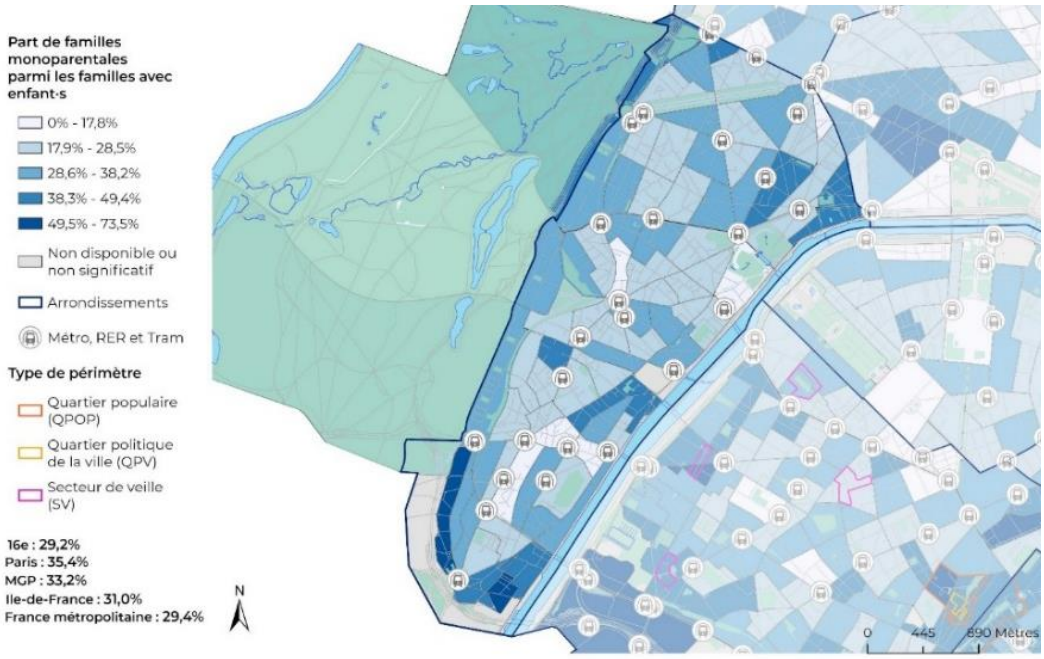

Source : Insee, recensement de la population 2022

Ces indicateurs constituent une toute première approche du sujet, qui nécessite d'être approfondi dans des travaux dédiés. Une étude sur les familles monoparentales parisiennes est ainsi actuellement menée par Clara Cohen, doctorante, dans le cadre d'une thèse soutenue par la Ville de Paris[12].

2.4 Logements

2.4.1 Une part de résidences secondaires supérieure à la moyenne parisienne

Le 16e arrondissement compte 102 667 logements en 2022. Parmi ces logements, 80 734 sont des résidences principales, soit 78,6 %, une part inférieure à celle observée à l'échelle de tout Paris (80,4 %). Les résidences non principales sont pour 11,9 % des résidences secondaires, une proportion de 2 points supérieure à la moyenne parisienne (9,8 %), et à 9,5 % des logements vacants, une part quasiment équivalente à la moyenne parisienne (9,8 %).

Graphique n°23 : répartition des logements par type en 2022

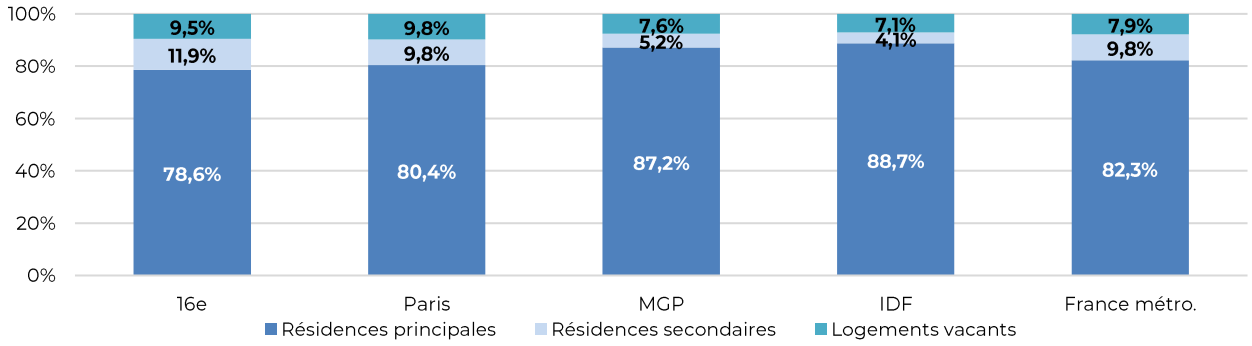

Source : Insee, recensement de la population 2022

Lecture : 11,9 % des logements du 16e arrondissement sont des résidences secondaires contre 5,2 % dans la Métropole du Grand Paris.

[12] Clara Cohen. Hétérogénéité des conditions de vie : l'appropriation des services sociaux par les familles monoparentales parisiennes. Thèse de doctorat en cours dirigée par Vanessa Stettinger (université de Caen) et Yohan Selponi (université de Paris 1 Panthéon Sorbonne), et soutenue par la Ville de Paris dans le cadre des contrats CIFRE du dispositif Paris Recherche. Clara Cohen est rattachée à la Direction des Solidarités, et accompagnée par l'Observatoire social.

Le nombre total de logements entre 2016 et 2022 demeure stable dans le 16e arrondissement. Cette apparente stabilité masque toutefois des évolutions contrastées selon le type de logement, avec une baisse du nombre de résidences principales au profit d'une hausse du nombre de résidences secondaires et de logements vacants. Ces évolutions selon le type de logement dans le 16e arrondissement suivent celles mesurées à l'échelle de tout Paris. La progression du nombre de résidences secondaires et du nombre de logements vacants est toutefois plus contenue dans le 16e arrondissement. Le nombre de résidences secondaires progresse de +9,7 % dans le 16e arrondissement, contre +14,0 % à l'échelle de tout Paris, et celui des logements vacants de +12,9 %, contre +19,8 % à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°24 : évolution du nombre de logements par type entre 2016 et 2022

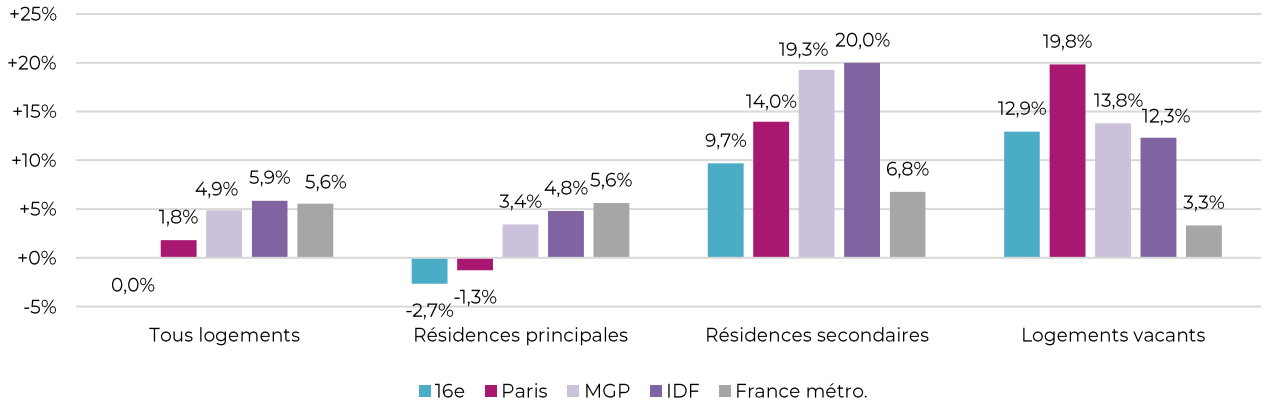

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022
Lecture : le nombre de résidences principales a baissé de -2,7 % entre 2016 et 2022 dans le 16e arrondissement, contre -1,3 % à l'échelle de tout Paris.

Or, une progression du nombre de résidences secondaires et de logements vacants a pour conséquence de restreindre le nombre de logements susceptibles d'accueillir la population de façon pérenne, qu'il s'agisse de nouveaux habitants ou de ménages en mobilité résidentielle. Il s'agit aussi d'un élément de vigilance dont l'analyse nécessiterait d'être approfondie par une étude dédiée, afin de mettre au jour les différentes dynamiques qu'il sous-tend en ce qui concerne les choix résidentiels ou l'évolution du marché immobilier (ménages vieillissants alternant entre résidence principale hors Paris et résidence secondaire à Paris, stratégies d'optimisation des dépenses locatives) et les conséquences plus précises sur les évolutions démographiques. S'agissant des logements vacants, cela suppose notamment de pouvoir distinguer la vacance conjoncturelle ou frictionnelle, de courte durée et perçue comme nécessaire pour assurer la rénovation du parc de logements et permettre la fluidité résidentielle, de la vacance structurelle, s'inscrivant dans le temps et pouvant témoigner d'une inadéquation du parc de logements par rapport aux besoins du marché. Même si ce point d'attention ressort pour le 16e arrondissement en raison des tendances à la hausse observées, le fait que ces hausses demeurent plus contenues que la moyenne parisienne laisse toutefois penser que cette dynamique a moins d'incidence sur la baisse de la population observée entre 2016 et 2022.

A l'échelle infra-arrondissement, la carte des résidences secondaires fait ressortir des tendances très localisées, avec une proportion de résidences secondaires très structurante dans les t quartiers Porte Dauphine et Chaillot. Dans la quasi-totalité des Iris de ces deux quartiers, la proportion de résidences secondaires dépasse la moyenne de l'arrondissement et se situe entre 9 % et 13 % ou entre 13 % et 18 %. Dans les autres quartiers, la proportion de résidences secondaires est inférieure à la moyenne de l'arrondissement dans la grande majorité des Iris. La plus faible présence des résidences secondaires est particulièrement notable dans le quartier d'Auteuil, où elle est inférieure à 9 % à l'exception d'un seul Iris. C'est dans le quartier d'Auteuil que se trouvent ainsi les Iris abritant les plus faibles proportions de résidences secondaires, inférieures à 6 %. Ces Iris sont ceux situés derrière le bois de Boulogne entre la porte d'Auteuil et la porte de Saint-Cloud, et ceux situés le long de la Seine entre Mirabeau et la porte de Saint-Cloud.

Carte n°10 : part de résidences secondaires parmi l'ensemble des logements dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

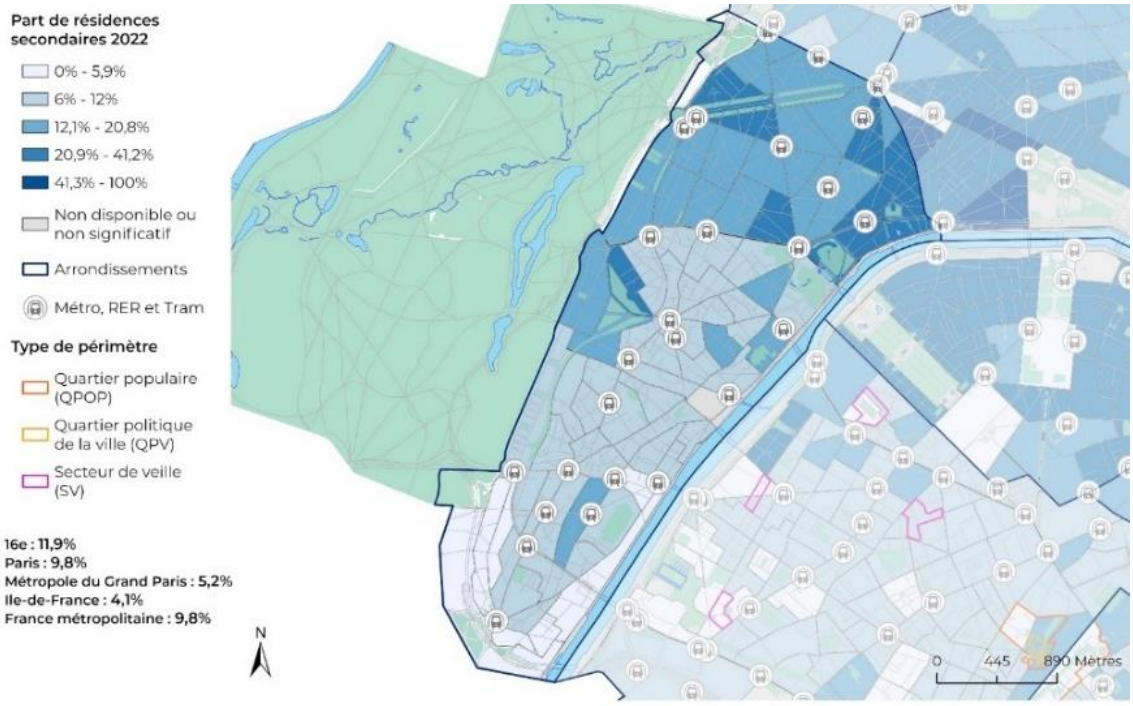

Source : Insee, recensement de la population 2022

En revanche, les contrastes entre les Iris sur la proportion de logements vacants sont assez faibles. Dans la majorité des Iris, la proportion de logements vacants oscille en effet entre 6 % et 9 % et entre 9 % et 13 %. Elle est particulièrement significative (entre 9 % et 13 %) dans le tiers nord de l'arrondissement, dans les Iris longeant l'avenue Kléber entre les stations Charles-de-Gaulle Etoile et Trocadéro, l'avenue Malakoff entre Porte Maillot et Trocadéro, et l'avenue Paul Doumer entre Trocadéro et la Muette. Ainsi que dans la pointe sud du quartier Auteuil entre la porte d'Auteuil, la porte de Saint-Cloud et la station Mirabeau, et les Iris limitrophes au bois de Boulogne situés entre les stations avenue Henri Martin et Porte d'Auteuil.

Carte n°11 : part de logements vacants parmi l'ensemble des logements dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

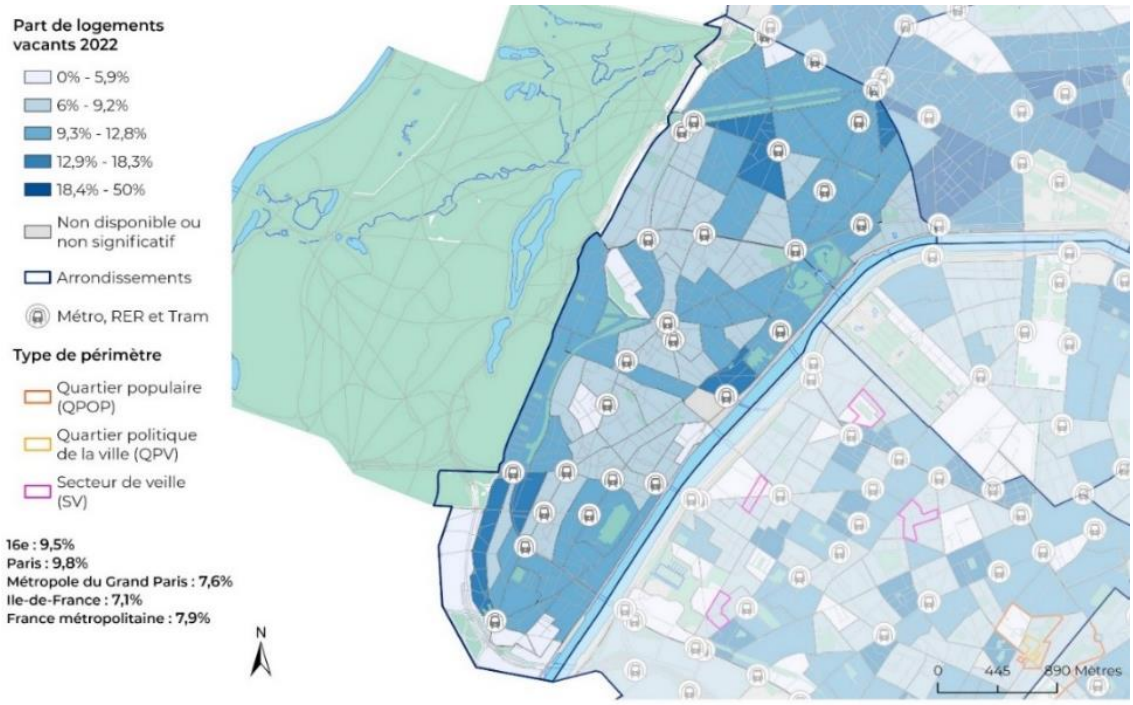

Source : Insee, recensement de la population 2022

2.4.2 Une part plus faible de résidences principales d'1 ou 2 pièces et une part de résidences principales de 5 pièces ou plus deux fois supérieure à la moyenne parisienne. La part des résidences principales sous-occupées parmi les plus élevées de la capitale

S'agissant de la typologie des résidences principales selon le nombre de pièces, le 16e arrondissement a une structure très différente de celle de tout Paris, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Les écarts sont particulièrement marqués pour les résidences principales de 2 pièces, ou celles de 5 pièces ou plus.

Graphique n°25 : répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2022

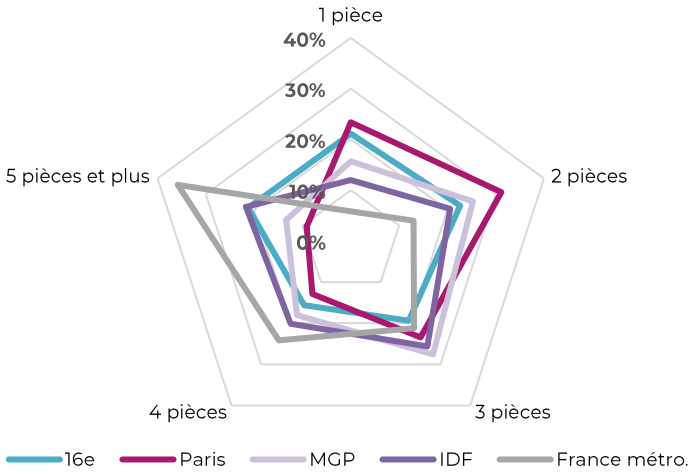

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : la part de résidences principales de 2 pièces est de 22,4 % dans le 16e arrondissement contre 31,2 % dans tout Paris et 13,0 % en France métropolitaine.

La part de résidences principales de 2 pièces s'élève en effet à 22,6 % dans le 16e arrondissement, soit une valeur de près de 10 points inférieure à la moyenne parisienne (31,2 %). La part des résidences principales de 5 pièces ou plus atteint quant à elle 21,2 %, soit plus du double de la moyenne parisienne (9,1 %). Avec le 8e arrondissement, le 16e arrondissement est celui dans lequel la proportion de résidences principales de 2 pièces est la plus faible.

Graphique n°26 : part de résidences principales d'1 pièce et de 5 pièces ou plus par arrondissement en 2022

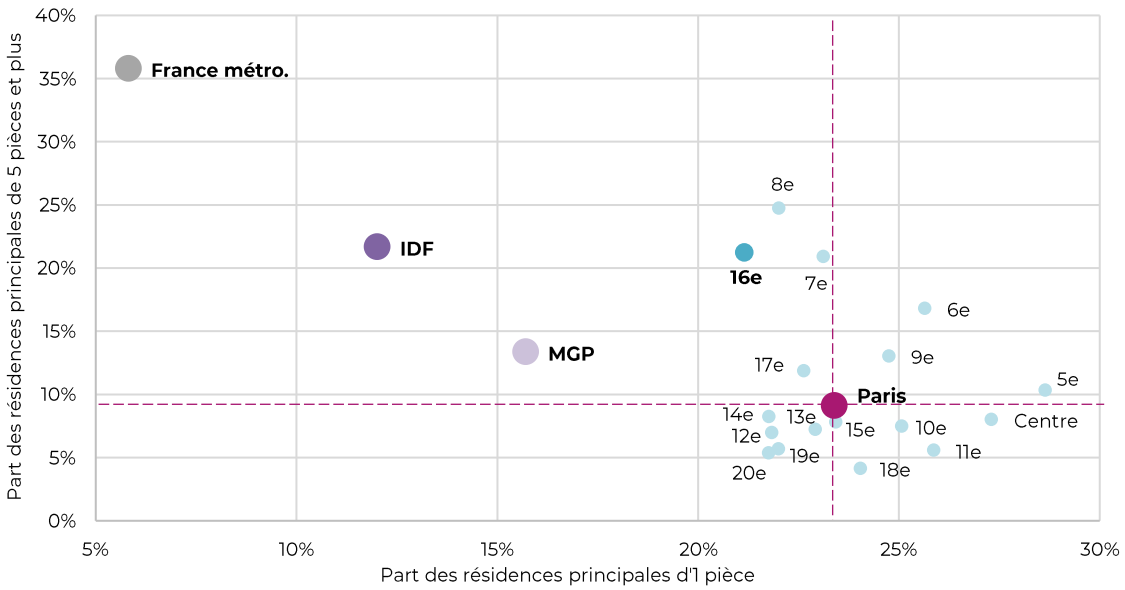

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, la part de résidences principales d'1 pièce est de 21,2 % et celle de 5 pièces ou plus est de 21,2 %.

Comme l'illustre le graphique croisant la proportion des logements d'1 pièce avec celle des 5 pièces ou plus, les 5 pièces ou plus représentent la taille de résidences principales qui singularise le plus le 16e arrondissement par rapport aux autres. Avec les 7e et 8e arrondissements, le 16e fait partie de ceux dans lesquels leur proportion est la plus élevée.

Encadré n°6 Sous occupation et suroccupation des résidences principales

Les indicateurs de sous-occupation ou la suroccupation des résidences principales apportent des informations complémentaires pour caractériser le confort des logements et la situation des ménages. Dans son référentiel, l'Insee précise que le nombre de pièces théoriquement nécessaire est calculé de la façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage, et, pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même genre ou ont moins de 7 ans, et sinon, une pièce par personne. La cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces du logement que si elle mesure plus de 12 m².

Une résidence principale est considérée comme sous-occupée si elle comporte plus de pièces que le nombre de pièces théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe[13]. Trois catégories de sous-occupation sont fournies au travers des résultats du recensement : la sous occupation modérée (une pièce de plus que la norme), la sous-occupation accentuée (deux pièces de plus) ou très accentuée (au moins trois pièces de plus). A l'inverse, une résidence principale est considérée comme suroccupée si elle comporte moins de pièces que la norme[14]. Deux catégories de suroccupation sont fournies au travers des résultats du recensement : la suroccupation modérée (une pièce de moins que la norme) ou la suroccupation accentuée (au moins deux pièces de moins que la norme).

La structure des résidences principales du 16e arrondissement en matière de sous-occupation ou de suroccupation diffère sensiblement des tendances parisiennes, notamment en ce qui concerne la sous-occupation. 36 849 résidences principales du 16e arrondissement sont sous-occupées dont 21 267 en état de sous-occupation accentuée ou très accentuée. 12,8 % des résidences principales du 16e arrondissement sont ainsi en sous-occupation accentuée, contre une moyenne parisienne de 7,8 %, et 13,4 % sont en situation de sous-occupation très accentuée, contre une moyenne parisienne de 5,0 %. Avec les 6e et 7e arrondissements, le 16e fait partie de ceux dans lesquels la proportion de résidences principales en sous-occupation accentuée est la plus élevée de la capitale.

Au total, 26,2 % des résidences principales du 16e arrondissement, soit plus d'1 sur 4, sont ainsi en état de sous-occupation accentuée ou très accentuée. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à la moyenne parisienne (12,8 %). Toutefois, cette proportion de résidences principales en situation de sous-occupation accentuée a très légèrement baissé dans le 16e arrondissement (-0,4 point) entre 2016 et 2022, alors qu'elle est demeurée stable à l'échelle de tout Paris. La part de résidences principales en situation de sous-occupation accentuée ou très accentuée constitue donc un véritable point de vigilance pour l'arrondissement.

A l'inverse, 19 696 résidences principales du 16e arrondissement sont en situation de suroccupation modérée en 2022, soit 24,3 % des résidences principales de l'arrondissement, contre une moyenne parisienne de 28,6 %. Cette part est l'une des plus faibles de la capitale. Elle a par ailleurs reculé de - 1,4 points entre 2016 et 2022, soit davantage que la moyenne parisienne (-0,4 point). Par ailleurs, 1 975 résidences principales du 16e arrondissement sont en état de suroccupation accentuée, soit 2,4 % des résidences principales, contre une moyenne parisienne de 2,7 %. Avec le 7e et le 8e, le 16e arrondissement fait partie des arrondissements où la part des résidences principales en suroccupation très accentuée est la plus élevée de la capitale.

[13] Source : Insee, Définition d'un logement sous-occupé
[14] Source : Insee, Définition d'un logement suroccupé

Graphique n°27 : résidences principales selon la situation de sous-occupation ou de suroccupation par arrondissement en 2022

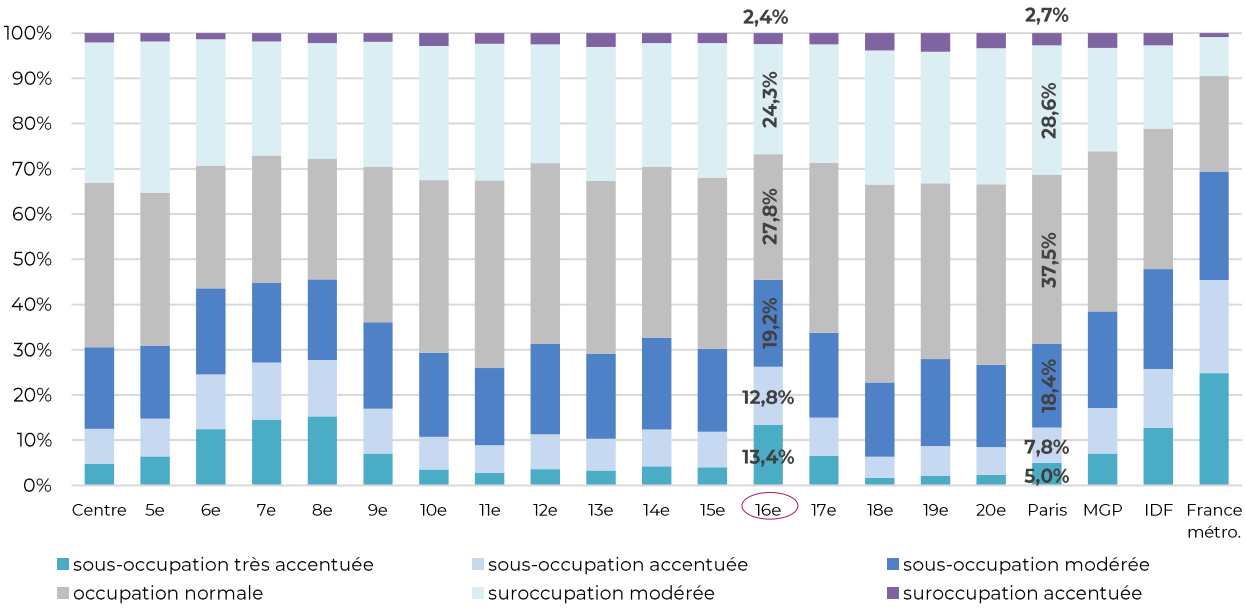

Source : Insee, recensement de la population 2022.
Lecture : dans le 16e arrondissement, 13,4 % des résidences principales sont en état de sous-occupation accentuée, contre 5,0 % à Paris.

A l'échelle infra-arrondissement, la cartographie des résidences principales suroccupées de façon modérée ou accentuée se superpose en partie à celle des étudiants (cf. ci-après). La proportion de résidences principales suroccupées de façon modérée ou accentuée est supérieure à la moyenne de l'arrondissement dans la quasi-totalité des Iris des quartiers Porte-Dauphine et Chaillot, et dans quelques Iris localisés dans les quartiers Muette et Auteuil. Cette proportion est maximale et dépasse 46,7 % dans les Iris longeant le bois de Boulogne entre les stations Porte Dauphine et avenue Henri Martin, dans le secteur Trocadéro/Victor Hugo/Boissière, dans ceux situés entre les stations Rue de la Pompe, Trocadéro et Passy, dans le quartier Auteuil autour de la station Jasmin entre la rue de l'Yvette, l'avenue Mozart, et l'avenue Léopold II.

Carte n°12 : part de résidences principales en suroccupation modérée ou accentuée dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

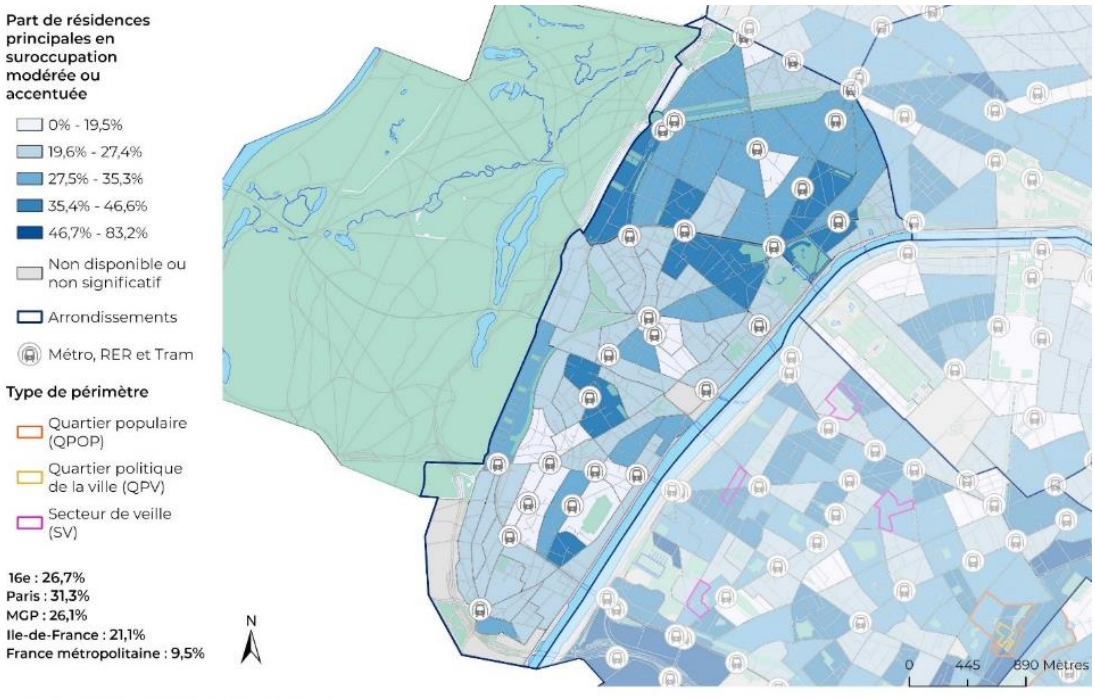

Source : Insee, recensement de la population 2022

2.4.3 La plus forte part de propriétaires parmi tous les arrondissements

Encadré n°7 Le statut d'occupation des résidences principales

S'agissant des résidences principales, le recensement de la population comporte une question sur le statut d'occupation, permettant de distinguer les ménages propriétaires, locataires, et logés gratuitement.
En ce qui concerne les ménages locataires, le formulaire intègre également une question sur l'appartenance du logement à un organisme HLM. Le périmètre des logements HLM pris en compte par l'Insee dans le recensement diffère toutefois de celui utilisé pour calculer chaque année le taux de logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU). Le nombre de logements sociaux pris en compte pour ce calcul est issu de l'inventaire des logements sociaux établi par la Drihl, en lien avec la Ville de Paris et les bailleurs sociaux.

La définition des logements sociaux au sens de la loi SRU est complexe. Elle dépasse le périmètre des logements d'habitation à loyer modéré et des logements sociaux familiaux et intègre par exemple également des logements-foyers, des lits ou des places appartenant à des structures collectives d'hébergement (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ou de logement temporaire (résidences sociales, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.). Enfin, le dénominateur des résidences principales utilisé pour le calcul du taux de logements SRU ne correspond pas à celui de l'Insee mais à la définition des résidences principales au sens fiscal du terme, retenues pour la perception de l'impôt. Ce référentiel est lui-même en cours d'évolution avec la suppression de la taxe d'habitation.

En dépit de la complexité de son calcul, le taux de logements SRU demeure un indicateur de référence en termes de politique publique.

Dans ce contexte, il est proposé, pour ces portraits d'arrondissement, de mobiliser d'une part les résultats du recensement pour une vision condensée du statut d'occupation des résidences principales entre propriétaires, locataires (parc privé et parc social) et ménages logés gratuitement. Et d'autre part, en ce qui concerne les logements locatifs sociaux, de retenir le taux de logements SRU. Pour ce dernier, afin de prendre en compte la spécificité du territoire parisien, l'analyse des données prend à la fois en compte le seuil de l'obligation de 25 % de logements sociaux fixé par la loi SRU ainsi que l'objectif de la « stratégie de développement et amélioration de l'offre de logement 2035 » fixant à 40 % la proportion de logements publics dont 30 % de logements locatifs sociaux.

Le 16e arrondissement compte 80 734 résidences principales en 2022. Parmi elles, 44,4 % sont occupées par des propriétaires. Cette proportion est supérieure de 11 points à la moyenne parisienne (28,3 %). Il s'agit de la proportion la plus élevée de la capitale. Elle se rapproche du niveau mesuré à l'échelle francilienne, qui atteint 46,8 %. Toutefois, en ce qui concerne les évolutions, l'une des tendances les plus significatives est celle d'une progression des résidences principales occupées par des locataires. Cette proportion augmente dans huit arrondissements et progresse d'un point dans le 16e arrondissement, alors qu'elle demeure stable à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°28 : répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2022

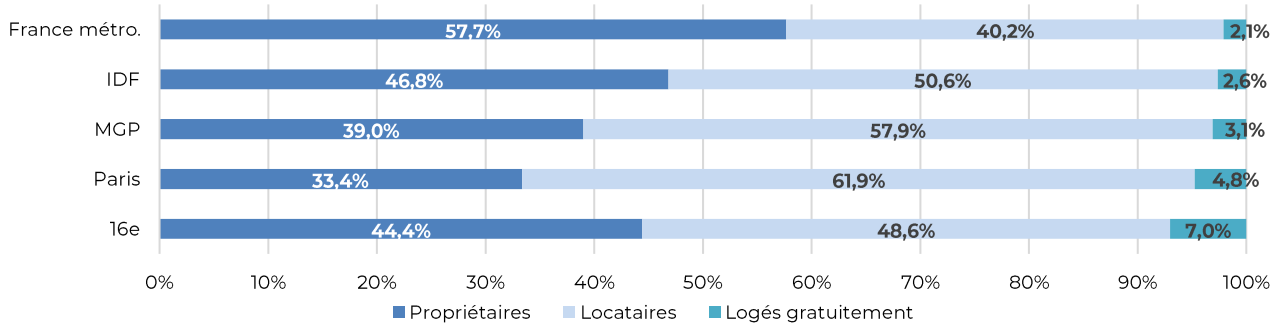

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, la part de résidences principales occupées par des propriétaires est de 44,4% contre une moyenne parisienne de 33,4 % et 46,8 % en Ile-de-France.

Enfin, 7,0 % des résidences principales du 16e arrondissement sont occupées par des personnes logées gratuitement, contre 4,8 % à l'échelle de tout Paris. Cette singularité nécessiterait d'être approfondie par

un travail dédié. A ce stade, plusieurs hypothèses peuvent être. Une partie de ces résidences principales est en effet susceptible d'être occupée par des étudiants, jeunes actifs ou jeunes ménages logés gratuitement par des membres de leur famille ayant fait l'acquisition d'un bien immobilier. Cette hypothèse peut en partie être abondée par la répartition selon l'âge de la population gratuitement. 20 % de la population du 16e arrondissement logée gratuitement est en effet âgée de 20 à 29 ans, alors qu'elle représente seulement 15 % des effectifs tous types d'occupation confondus à l'échelle de l'arrondissement. La proportion de 20-29 ans logés gratuitement dans le 16e arrondissement est toutefois inférieure à la moyenne parisienne, qui atteint 26 %. En ce qui concerne la population logée gratuitement, le 16e arrondissement se singularise surtout par une surreprésentation des 40-64 ans. 39 % des personnes logées gratuitement dans le 16e arrondissement sont âgées de 40 à 64 ans, contre 33 % des 40-64 ans de l'arrondissement tous modes d'occupation confondus, et contre 32 % des 40-64 ans logés gratuitement à l'échelle de tout Paris. Ces tendances soulèvent ainsi également l'hypothèse de personnes d'âge actifs ou de jeunes retraités logés gratuitement dans le cadre de solidarités familiales adossées à un patrimoine immobilier, ou de personnes travaillant à domicile logées gratuitement par leur employeur.

S'agissant du parc locatif, au 1er janvier 2024, le 16e arrondissement compte 6 304 logements sociaux SRU. Cela représente un taux de logements sociaux SRU de 6,6 % dans l'arrondissement en 2024, contre une moyenne parisienne de 23,1 %. Entre 2019 et 2024, le 16e arrondissement compte 127 logements sociaux SRU supplémentaires. Cela représente une hausse de +2,1 % du nombre de logements sociaux SRU pour l'arrondissement, inférieure à l'échelle de tout Paris (+8,5 %). En dépit de cette légère hausse en nombre, la part de logements sociaux SRU dans le 16e arrondissement recule toutefois entre 2019 et 2024, passant de 7,3 % à 6,6 %. Cette évolution peut s'expliquer par les spécificités du référentiel des logements décomptés au titre de la loi SRU ainsi que par les changements opérés dans décompte du nombre de résidences principales pour le calcul du taux. Elle peut aussi s'analyser comme une conséquence de la progression du nombre de résidences non principales observée entre les recensements 2016 et 2022.

Carte n°13 : part de logements sociaux SRU parmi les résidences principales dans le 16e arrondissement par Iris en 2024

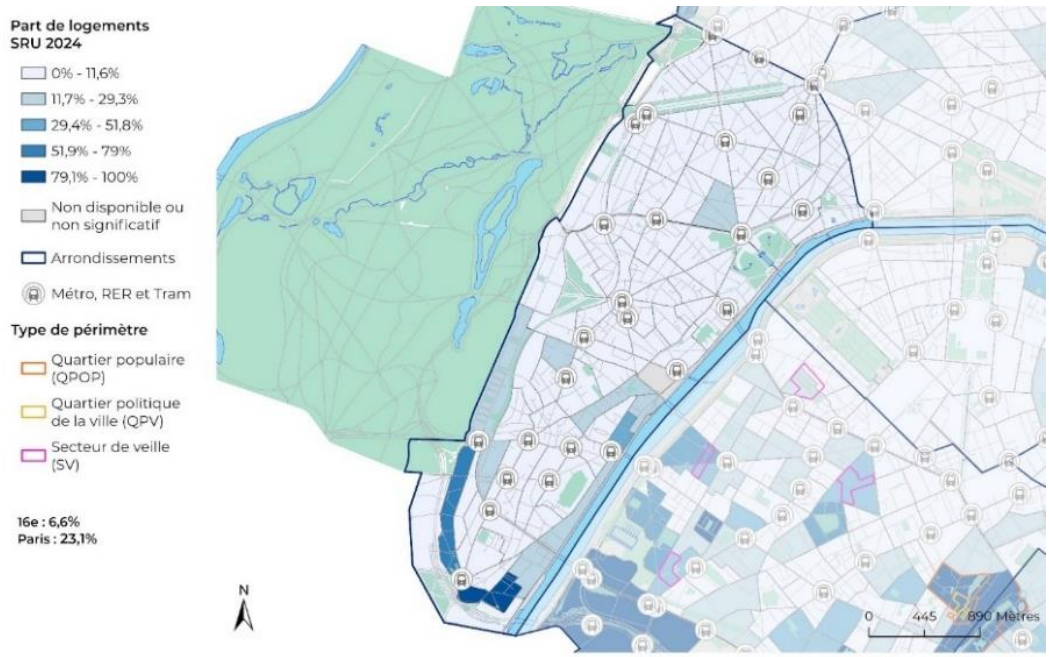

Source : Apur 2024 et Insee, recensement de la population 2022

A l'échelle infra-arrondissement, la part de logements sociaux SRU est inférieure à 12 % dans les quartiers Porte Dauphine, Chaillot, et Muette, à l'exception d'un seul Iris. Dans le quartier d'Auteuil, plusieurs Iris affichent en revanche une part plus significative de logements sociaux, supérieure à 52 %. Ces Iris sont situés entre la porte d'Auteuil et la porte de Saint-Cloud, et entre la porte de Saint-Cloud et les bords de Seine. Ils sont aussi en grande partie ceux concernés par une part notable de familles avec enfant·s parmi les

ménages, ce qui témoigne du rôle important du parc social SRU dans l'accès au logement des familles avec enfant·s. Ces Iris sont toutefois aussi concernés par une baisse du nombre d'habitants, et par une part significative de logements vacants, deux tendances qui interrogent sur de potentielles évolutions dans le peuplement du parc social SRU. Les Iris situés au-dessus de la porte d'Auteuil, jusqu'à la limite avec le quartier de la Muette, ainsi que ceux bordant la Seine au sud de la station Mirabeau, présentent également une proportion non négligeable de logements sociaux, comprise entre 29 % et 52 %.

Encadré n°8 Les logements sociaux financés à Paris entre 2001 et 2023

Entre 2001 et 2023, 123 868 logements sociaux SRU ont été financés à Paris[15]. Les logements sociaux SRU financés se répartissent en trois catégories en fonction des niveaux de loyer applicables aux logements produits et des niveaux de ressources des ménages pouvant y prétendre :

- les logements financés avec un Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), qui sont destinés aux ménages les plus en difficulté du point de vue économique et social ;
- les logements financés avec un Prêt locatif à usage social (PLUS), qui représentent le plus gros effectif de logements sociaux ;
- les logements financés avec un Prêt locatif social (PLS), qui sont destinés aux ménages disposant de revenus intermédiaires, et dont l'implantation est ciblée dans des quartiers au marché immobilier tendu.

Ces 123 868 logements sociaux financés entre 2001 et 2023 ont été produits à 44 % par construction neuve, 18 % par acquisition-réhabilitation, et 22 % par acquisition conventionnement.

De façon générale, l'offre de logements sociaux SRU est historiquement concentrée dans les arrondissements périphériques, et notamment les 13e, 19e et 20e arrondissements. Dans une logique de rééquilibrage entre l'est et l'ouest du territoire parisien, 30 % des logements sociaux SRU financés entre 2001 et 2023 sont situés dans les arrondissements du centre (de Paris Centre au 8e) et de l'ouest (du 15e au 17e).

2.5 Situation d'activité et catégories socioprofessionnelles

2.5.1 Une part d'élèves et d'étudiants supérieure à la moyenne parisienne

Cette partie s'intéresse à la population de 15-64 ans selon la situation en matière d'activité ou d'inactivité. Pour le 16e arrondissement, cette population représente 101 831 personnes en 2022. La répartition de la population du 16e arrondissement selon la situation d'activité est sensiblement différente de tout Paris. La proportion d'actifs, qui s'élève en effet à 74 %, est inférieure de 5 points à celle de tout Paris (79 %), et celle des inactifs étudiants, qui atteint 16 %, dépasse de 3 points la moyenne parisienne.

Graphique n°29 : répartition de la population âgée de 15 à 64 ans selon la situation d'activité en 2022

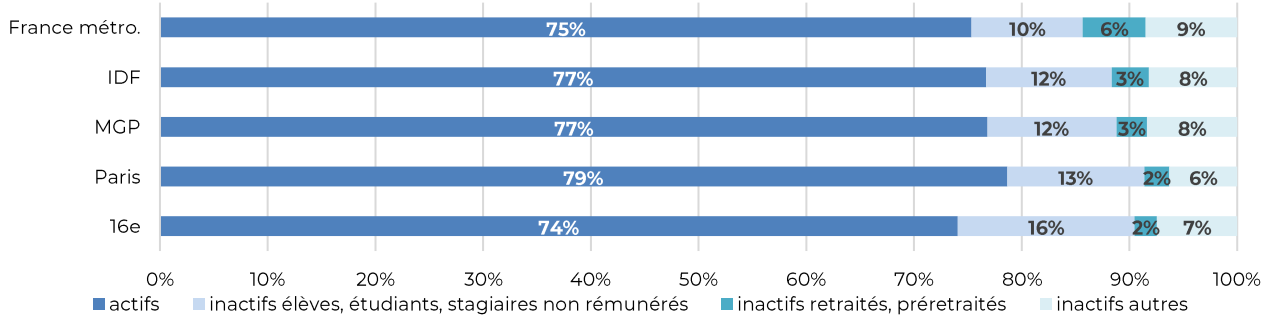

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, 16 % des 15-64 ans font partie de la catégorie « élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés » contre une moyenne parisienne de 13 % et 12 % en Ile-de-France.

[15] Source : Apur. Les chiffres du logement social à Paris en 2023. Les chiffres du logement social à Paris, en 2023.

En ce qui concerne les évolutions, ces dernières suivent les tendances observées à l'échelle de tout Paris, mais selon des amplitudes sensiblement différentes. La proportion globale d'actifs avec ou sans emploi, progresse en effet de +1,2 points dans le 16e arrondissement contre +0,7 point pour la moyenne parisienne. En conséquence, la part d'inactifs recule davantage que la moyenne parisienne. Ce recul est particulièrement notable pour les inactifs étudiants, dont la part recule de 0,4 point, alors qu'elle demeure stable à l'échelle de tout Paris.

Graphique n°30 : évolution de la répartition de la population de 15-64 ans selon la situation d'activité entre 2016 et 2022

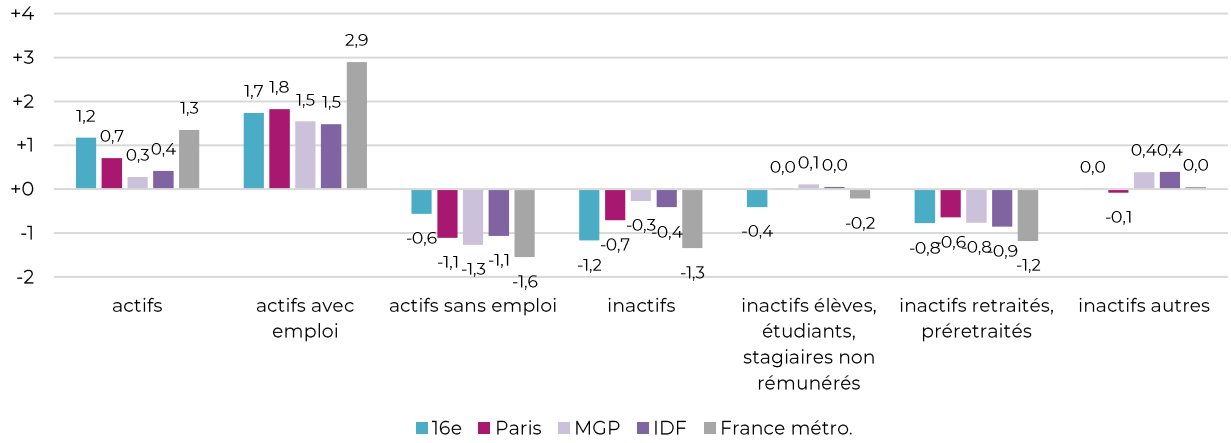

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, la part d'actifs avec emploi a progressé de +1,7 points, une tendance quasiment équivalente à celle de tout Paris (+1,8 points).

En ce qui concerne les étudiants, à l'échelle infra-arrondissement, en lien avec la proximité de l'université Paris Dauphine, la cartographie montre que les étudiants habitant l'arrondissement sont particulièrement nombreux dans les quartiers Porte Dauphine et Muette, dans un vaste secteur délimité par les stations porte Dauphine, Victor Hugo, Avenue du Président Kennedy et Ranelagh. En lien avec la cartographie des ménages composés d'une famille avec enfant·s, des effectifs significatifs d'étudiants se dégagent aussi dans plusieurs Iris du quartier Auteuil, d'une part à proximité des stations Jasmin, Michel-Ange Auteuil et Eglise d'Auteuil, et d'autre part, dans les franges est et ouest longeant le Bois de Boulogne et la Seine.

Carte n°14 : nombre d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés du 16e arrondissement par Iris en 2022

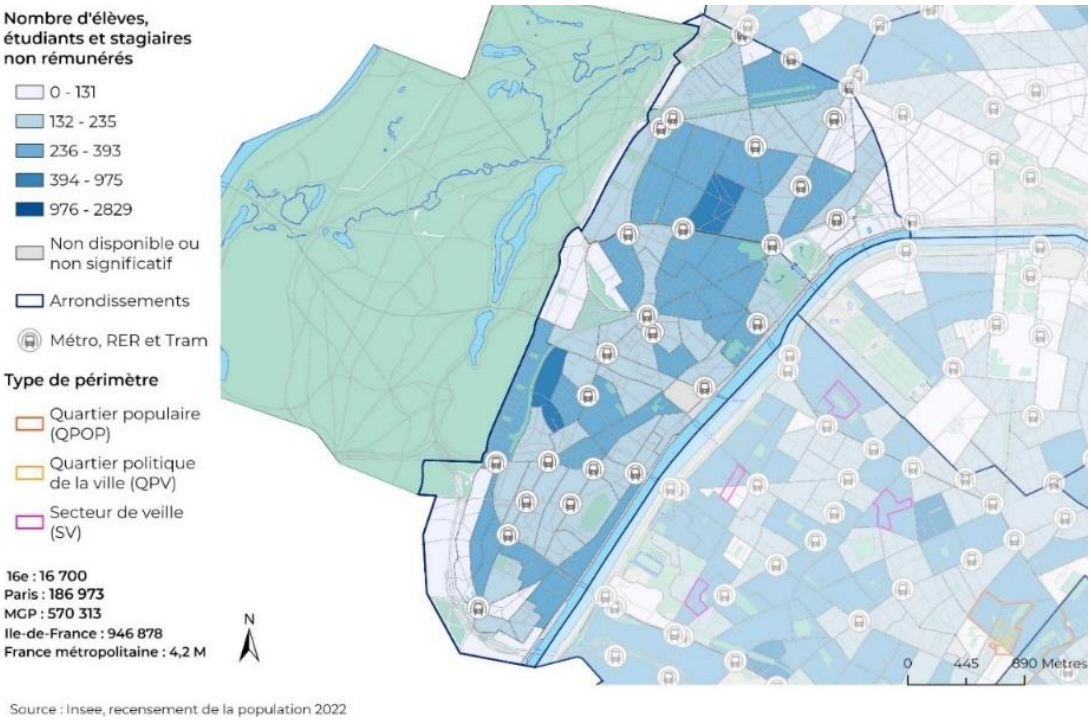

Source : Insee, recensement de la population 2022

2.5.2 Une part de cadres supérieure à la moyenne parisienne, mais qui augmente de façon moins soutenue qu'à l'échelle de tout Paris

Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition des actifs selon les catégories socioprofessionnelles, la structure du 16e arrondissement diffère là encore de celle de tout Paris. Tout d'abord, la proportion d'actifs artisans, commerçants, ou chefs d'entreprise, qui s'élève à 9 %, est presque deux fois supérieure à la moyenne parisienne (5,0 %). Avec le 7e arrondissement, le 16e est celui dans lequel cette proportion est la plus élevée. Par ailleurs, dans le 16e arrondissement, la proportion de cadres atteint 52 % contre 50 % pour la moyenne parisienne.

Graphique n°31 : répartition de la population active âgée de 15 à 64 ans selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) en 2022

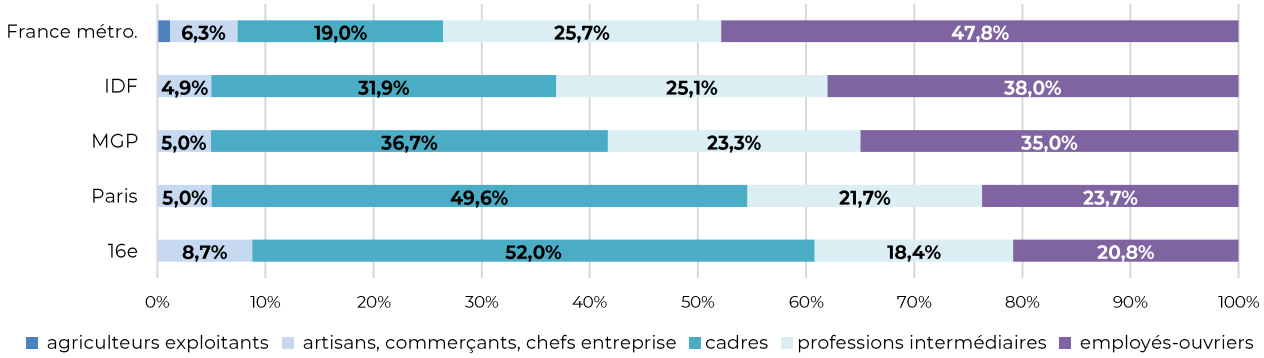

Source : Insee, recensement de la population 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, 52 % des actifs de 15-64 ans appartiennent à la PCS cadres ou professions intellectuelles supérieures, pour 49,6 % à l'échelle de tout Paris.

Toutefois, en dépit de ces contrastes, la structure des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle du 16e arrondissement évolue de façon bien moins soutenue que la moyenne parisienne. L'augmentation de la part des cadres (+3,0 points dans l'arrondissement contre +4,2 points pour la moyenne parisienne) y est ainsi plus limitée, tout comme le recul des professions intermédiaires, et des employés-ouvriers.

Graphique n°32 : évolution de la répartition de la population active âgée de 15 à 64 ans selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) entre 2016 et 2022

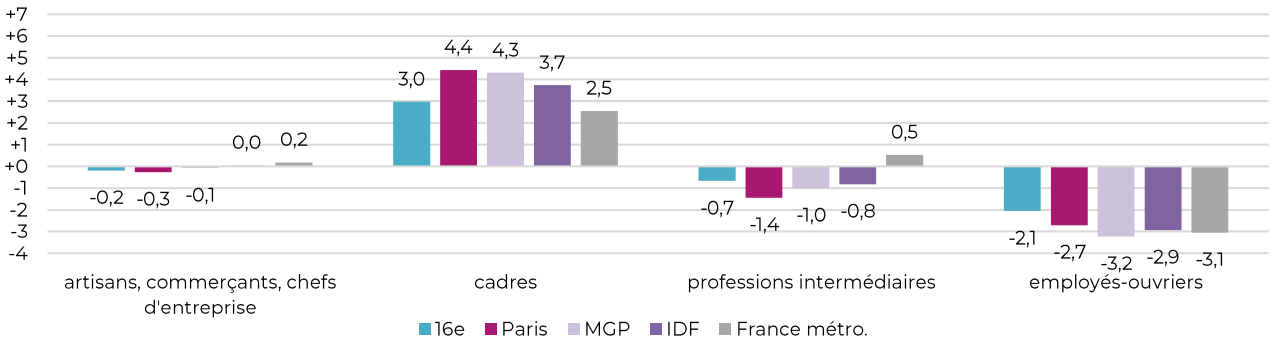

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2022
Lecture : dans le 16e arrondissement, la part des actifs de 15-64 ans appartenant à la PCS « cadres » a augmenté de +3,0 points entre 2016 et 2022, une tendance inférieure la moyenne tout Paris (+4,4 points).

A l'échelle infra-arrondissement, la proportion des cadres atteint des proportions significatives dans la quasi-totalité des Iris. A l'exception de deux Iris situés tout au nord de l'arrondissement, et des Iris dans lesquels la part des logements sociaux SRU est la plus élevée, la proportion des cadres dépasse en effet les 40 % dans tout le reste de l'arrondissement. Les Iris accueillant les proportions les plus élevées de cadres se situent au centre du quartier Muette, à proximité de la station avenue du Président Kennedy, dans un secteur délimité par les stations Eglise d'Auteuil, Porte de Saint-Cloud et Mirabeau. A l'inverse, et en dehors

des Iris concernés par les plus fortes proportions de logements SRU, la présence des cadres est en revanche plus faible dans les Iris situés entre la porte Dauphine et la porte d'Auteuil, et plus largement dans le quartier Dauphine. Cette moindre présence des cadres dans ces différents secteurs se traduit par une diversité plus importante que la moyenne de l'arrondissement en ce qui concerne les autres catégories socioprofessionnelles. Pour les quartiers Dauphine et Chaillot cela se traduit par une plus grande diversité d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise d'employés et ouvriers. Dans le quartier Muette, la plus grande diversité concerne l'ensemble des autres catégories. Enfin, dans le quartier Auteuil, cette plus grande diversité est surtout centrée sur les professions intermédiaires et les employés-ouvriers.

Carte n°15 : part des actifs de 15-64 ans appartenant à la PCS « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

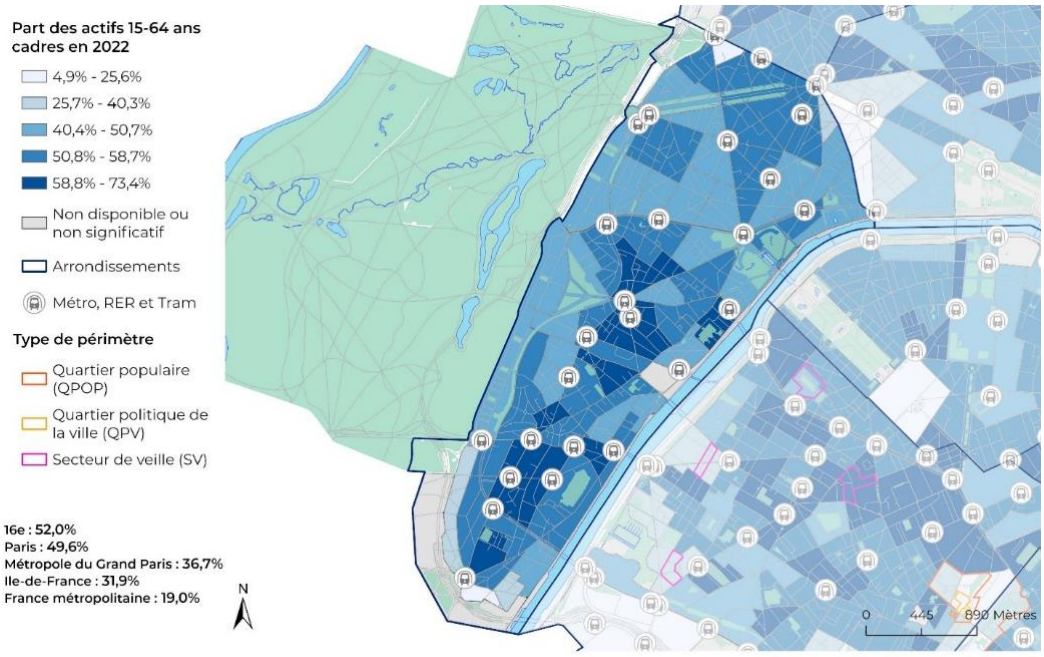

Source : Insee, recensement de la population 2022

2.5.3 Une proportion de jeunes NEET et une part de salariés en emploi précaire inférieures à la moyenne parisienne

En guise d'amorce sur les besoins et fragilités du territoire, cette sous-partie aborde la question de l'insertion socioprofessionnelle au travers de trois indicateurs : la proportion de jeunes NEET parmi les jeunes de 16-25 ans, le taux d'emploi des 25-64 ans et la part de salariés en emploi précaire.

Graphique n°33 : part de NEET parmi la population de 16-25 ans par arrondissement en 2022

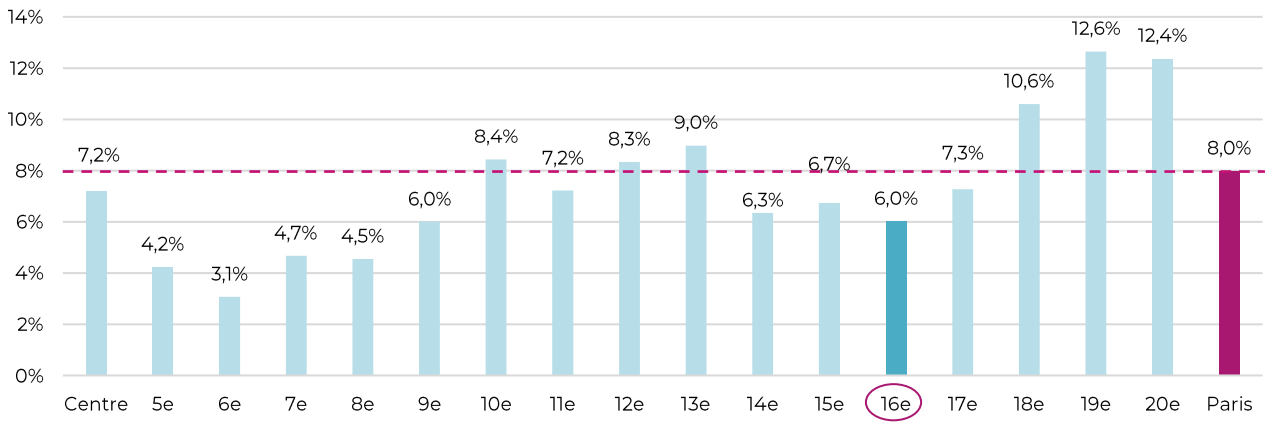

Source : Insee, recensement de la population 2022.
Lecture : dans le 16e arrondissement, 6,0 % des jeunes de 16-25 ans entrent dans la catégorie NEET, contre 8,0 % à Paris.

Le 16e arrondissement compte 23 607 jeunes âgés de de 16 à 25 ans. La proportion de jeunes dit NEET[16] s'intéresse aux 16-25 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. 1 420 jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le 16e arrondissement entrent dans cette catégorie, soit 6,0 % de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans. Cette proportion est inférieure à la moyenne parisienne qui atteint 8,0 %. Comme l'indique le graphique ci-dessous, cette moyenne parisienne de 8,0 % masque en réalité des écarts très importants entre les arrondissements, dans une amplitude allant de 3,1 % à 12,6 %. Le 16e arrondissement se situe donc dans la moyenne basse de la capitale.

Le 16e arrondissement se singularise toutefois par des évolutions allant à l'inverse de la moyenne parisienne et de plusieurs arrondissements. D'une part, le nombre de jeunes NEET augmente entre 2016 et 2022 dans le 16e arrondissement (+14,8 %) alors qu'il baisse à l'échelle de tout Paris (-10,1 %). Avec les 5e et 15e arrondissements, le 16e arrondissement fait partie des trois seuls arrondissements où le nombre de jeunes NEET augmente, et affiche la plus forte hausse de ces trois arrondissements. De plus, la proportion de jeunes NEET parmi les 16-25 ans augmente de +0,7 point dans le 16e arrondissement entre 2016 et 2022, alors qu'elle baisse à l'échelle de tout Paris. Cette hausse doit être remise en perspective en raison du faible effectif concerné (+183 jeunes NEET supplémentaires dans le 16e arrondissement entre 2016 et 2022). Elle peut être reliée avec la légère progression des effectifs des 15-24 ans observée dans la pyramide des âges de l'arrondissement entre 2016 et 2022.

Carte n°16 : nombre de NEET de 16-25 ans dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

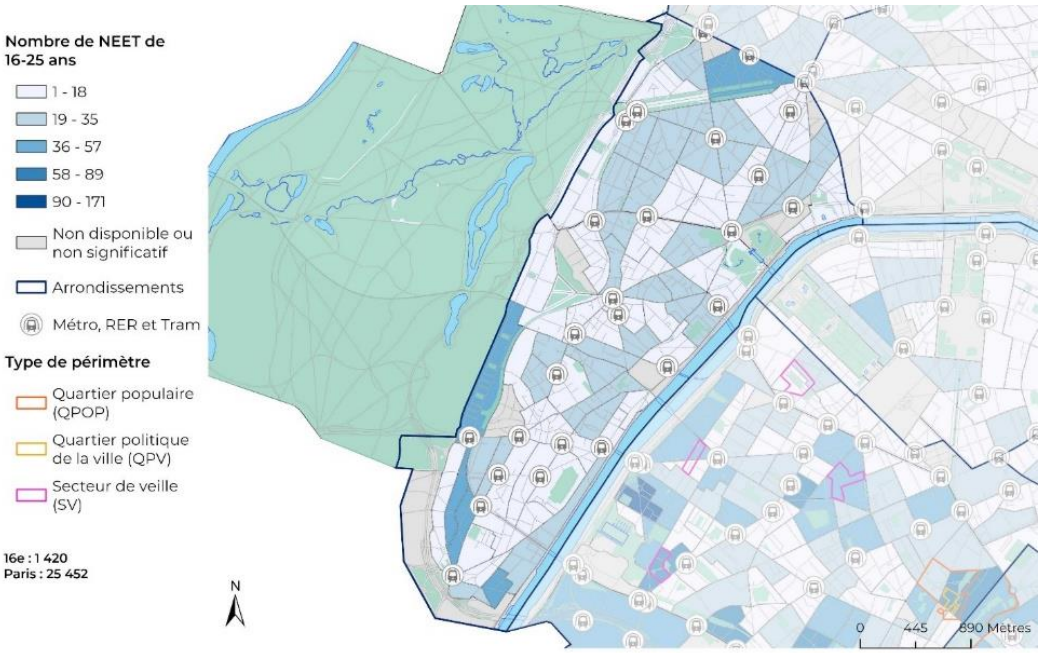

Source : Insee, recensement de la population 2022

Observer la présence des NEET en termes de proportion n'est pas l'indicateur le plus pertinent à l'échelle infra-arrondissement en raison de la faiblesse des effectifs. Les données observées demeurent donc très indicatives. Au total, 1 420 jeunes NEET sont décomptés dans le 16e arrondissement. Les Iris concernés par des effectifs plus significatifs se superposent avec les autres dynamiques socioéconomiques observées dans les différents quartiers de l'arrondissement. Pour les quartiers Porte Dauphine et Chaillot, les Iris avec les effectifs les plus importants sont aussi ceux qui se caractérisent par un nombre plus important d'étudiants et une présence plus importante de familles avec enfant·s. En ce qui concerne le quartier Muette, la cartographie se superpose en grande partie avec celle des ménages composés d'une famille avec enfant·s. Enfin, dans le quartier Auteuil, les Iris comportant les effectifs les plus élevés de jeunes NEET sont aussi ceux se distinguant par des proportions plus significatives de logements sociaux SRU, de

[16] L'acronyme NEET correspond au terme anglais *« Not in Education, Employment, or Training »* signifiant *« ni en études, ni en emploi, ni en formation ».*

ménages composés de familles avec enfant·s, et de familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s.

Les enjeux d'insertion socioprofessionnelle concernent également les autres catégories d'âge. Même si la répartition de la population des 15-64 ans laisse entrevoir un contexte plus dynamique pour Paris, et même si la part des actifs cadres continue de progresser à Paris, le taux d'emploi et la part de salariés en emploi précaire font ressortir des points de vigilance dans plusieurs arrondissements.

Encadré n°9 Taux d'emploi et emploi précaire

Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes actives avec emploi à l'ensemble des personnes d'une même classe d'âge. Il permet d'interroger l'accès à l'emploi de façon plus large que les indicateurs de chômage qui ont pour dénominateur la seule population active. Le taux d'emploi inclut en effet également les personnes inactives. Afin de limiter les biais liés aux problématiques d'accès au premier emploi, le taux d'emploi observé ici concerne uniquement les personnes de 25-64 ans. Les personnes qui ne sont pas actives avec emploi au sein de cette classe d'âge sont donc susceptibles de se trouver principalement actives sans emploi, inactives au foyer ou d'appartenir à la catégorie des autres inactifs (invalidité).

Les salariés en emploi précaire sont ceux qui occupent un emploi en contrat à durée déterminée, en intérim, en emploi aidé ou en stage non rémunéré. Toutefois, le fait d'être en emploi précaire n'induit pas automatiquement une situation de précarité financière. Les données disponibles ne permettent de relier ces deux dimensions.

A Paris, le taux d'emploi des 25-64 ans s'élève à 80,1 % en 2022. Il est nettement supérieur à celui de l'Ile-de-France (77,4 %) et de la France métropolitaine (74,8 %). Il a progressé de +2,2 points entre 2016 et 2022, contre +1,7 points à l'échelle francilienne et +2,9 points à l'échelle de la France métropolitaine. Les écarts sont toutefois importants entre les arrondissements et s'étendent sur une amplitude de 10 points de pourcentage entre le taux d'emploi minimal et le taux d'emploi maximal observé.

Dans le 16e arrondissement, le taux d'emploi des 25-64 ans s'élève à 79,8 % et est quasiment équivalent à la moyenne parisienne (80,1 %). Il progresse de +2,0 points entre 2016-2022, soit un rythme légèrement inférieur à la moyenne parisienne (+2,2 points).

Graphique n°34 : taux d'emploi des 25-64 ans en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 par arrondissement

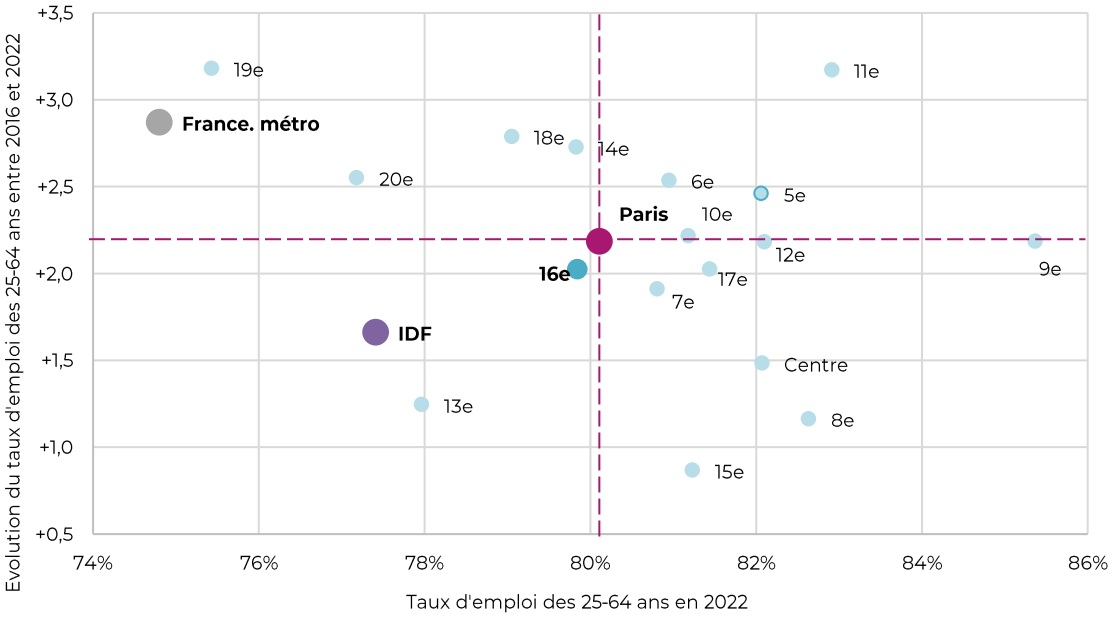

Source : Insee, recensement de la population 2022

Lecture : dans le 16e arrondissement, le taux d'emploi des 25-64 ans est de 79,8 % en 2022 et progresse de +2,0 points entre 2016 et 2022, dans des ordres de grandeur proches de la moyenne parisienne.

A Paris, 16,8 % des salariés occupent un emploi précaire en 2022 (contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé, stage non rémunéré). Cette proportion est nettement supérieure à celle de l'Ile-de-France (13,2 %) et aussi supérieure à celle de la France métropolitaine (15,5 %).

Dans le 16e arrondissement, 7 554 salariés sont en contrat précaire en 2022. Ils représentent 14,0 % des salariés de l'arrondissement, une proportion bien inférieure à la moyenne parisienne (16,8 %). La proportion de salariés en emploi précaire progresse toutefois dans le 16e arrondissement entre 2016 et 2022, de +0,6 point, selon un rythme très proche de la moyenne parisienne (+0,4 point).

Graphique n°35 : part des salariés en contrat précaire en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 par arrondissement

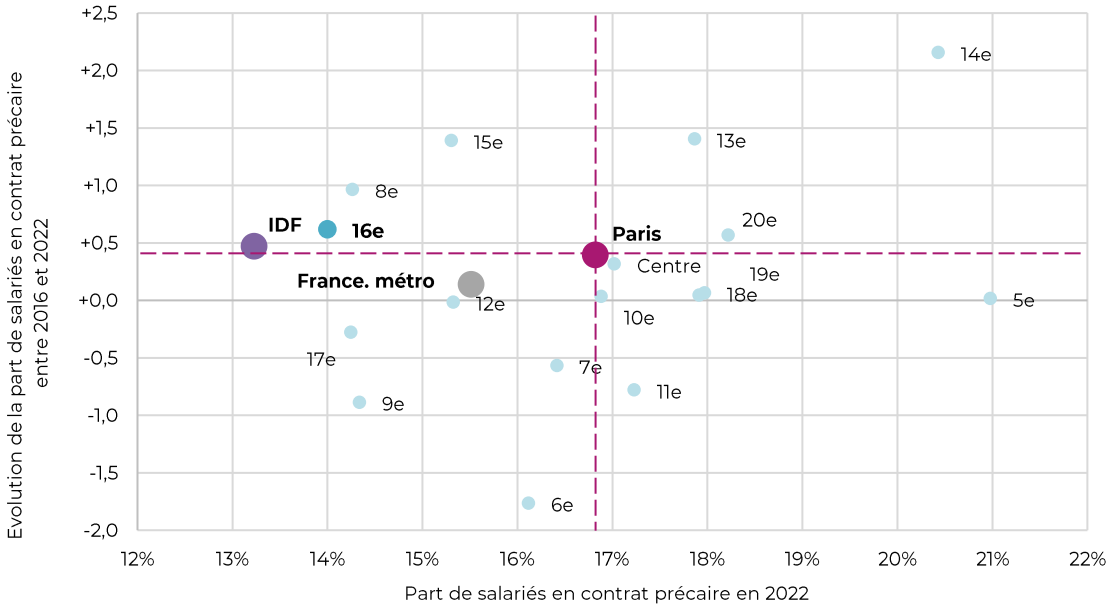

Source : Insee, recensement de la population 2022

Lecture : 14,0 % des salariés du 16e arrondissement sont en emploi précaire, contre 16,8 % à l'échelle de tout Paris. Cette part a augmenté de +0,6 points entre 2016 et 2022, de façon quasiment équivalente à la moyenne parisienne (+0,4 point).

Des premiers éléments de profil sur les salariés en emploi précaire montrent qu'aussi bien dans le 16e arrondissement qu'à l'échelle de tout Paris, les moins de 29 ans sont très majoritaires dans la répartition des salariés en emploi précaire selon l'âge, en lien avec les problématiques spécifiques d'accès à l'emploi pour la jeunesse, et au cumul emploi-études pour une partie des étudiants. Toutefois, à la différence des arrondissements concernés par une présence plus importante des étudiants, les salariés en emploi précaire de moins de 29 ans ne sont pas sur-représentés dans le 16e arrondissement. Leur proportion parmi l'ensemble des salariés atteint en effet 57 % et est équivalente à la moyenne parisienne.

2.6 Revenus et pauvreté

2.6.1 Le 16e arrondissement se caractérise par des niveaux de revenus parmi les plus élevés de la capitale

Le portrait social de Paris relatif aux indicateurs de revenus et de pauvreté fait ressortir des singularités importantes pour l'échelle parisienne. Tout d'abord, qu'il s'agisse du revenu déclaré ou du revenu disponible, le revenu médian parisien est nettement supérieur à celui de la Métropole du Grand Paris, de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine. En 2021, le revenu médian annuel disponible par unité de consommation s'élève ainsi à 29 730 € pour Paris, contre 24 980 € pour la Métropole du Grand Paris, 25 210 € pour l'Ile-de-France et 23 080 € pour la France métropolitaine. Par ailleurs, à Paris, le revenu médian déclaré (31 670 €) est nettement supérieur, de près de 2 000 €, à ce revenu médian disponible (29 730 €). A l'échelle de la Métropole du Grand Paris et à l'échelle francilienne, le revenu déclaré est

également supérieur au revenu disponible mais les écarts sont moindres. Cette supériorité du revenu déclaré sur le revenu disponible illustre la part plus importante de l'impôt et la part moins importante des prestations sociales dans les revenus parisiens. A l'inverse, à l'échelle de la France métropolitaine, le revenu disponible (23 080 €) est légèrement supérieur au revenu déclaré (22 900 €), ce qui témoigne d'un poids plus important des prestations sociales et d'une moindre part de l'impôt. En Ile-de-France, cette situation s'observe dans deux départements, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise. En Seine-Saint-Denis, le revenu déclaré s'élève à 17 470 € et est inférieur au revenu disponible qui atteint 19 020 €.

En ce qui concerne la pauvreté monétaire, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire le taux de pauvreté, singularise également Paris au sein de l'Ile-de-France. En 2021, le taux de pauvreté atteint 15,6 % à Paris, contre 16,1 % en Ile-de-France et 18,3 % dans la Métropole du Grand Paris. Toutefois, l'écart entre le revenu des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, synthétisé au travers de l'indicateur appelé intensité de la pauvreté, montre que les Parisiens vivant sous le seuil de pauvreté ont des revenus plus dégradés que les personnes en situation de pauvreté à l'échelle francilienne ou métropolitaine. L'intensité de la pauvreté s'élève à 0,275 à Paris contre 0,249 dans la Métropole du Grand Paris, 0,237 en Ile-de-France et 0,208 en France métropolitaine.

Encadré n°10 Revenus et pauvreté

Pour clore ce panorama du territoire, cette dernière partie s'intéresse aux revenus par unité de consommation, autour de trois angles :

- la distribution des revenus, avec un focus sur le revenu médian, le 1er et le 9ème décile ;
- le taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian disponible ;
- l'intensité de la pauvreté.

Les définitions détaillées des indicateurs retenues sont fournies dans le lexique à la fin du document.

Toutefois, afin de faciliter la lecture, voici de façon résumée quelques repères pour les appréhender. Ces indicateurs mobilisent les données fiscales sur les revenus fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les revenus pris en compte sont le revenu déclaré (revenu avant impôt et hors prestations sociales), et le revenu disponible, également appelé niveau de vie (revenu après impôt, complété par les prestations sociales). Les prestations sociales prises en compte concernent uniquement les prestations légales. Elles n'incluent pas les aides facultatives telles que les aides sociales municipales et donc l'effet redistributif de ces dernières pour les ménages concernés.
Afin de pouvoir comparer les revenus de ménages de taille et de composition différentes, le montant du revenu est rapporté au nombre d'équivalents adultes du ménage appelés également unités de consommation (1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

Toutefois, comme l'unité de consommation est un concept avant tout statistique, et pour rendre plus concret le montant du revenu médian disponible, voici le revenu médian mensuel disponible par unité de consommation recalculé à l'échelle du ménage pour quelques types de ménages différents :

Typologie du ménage	16e	Paris	Métropole du Grand Paris	Ile-de-France	France métro.
Personne seule	**3 463 €**	2 478 €	2 082 €	2 101 €	1 923 €
Couple sans enfant	**5 194 €**	3 716 €	3 123 €	3 151 €	2 885 €
Couple avec 2 enfants de -14 ans	**7 271 €**	5 203 €	4 372 €	4 412 €	4 039 €
Couple avec 2 enfants de 14 ans et +	**8 656 €**	6 194 €	5 204 €	5 252 €	4 808 €
Famille monoparentale avec 2 enfants de -14 ans	**5 540 €**	3 964 €	3 331 €	3 361 €	3 077 €
Famille monoparentale avec 2 enfants de 14 ans et +	**6 925 €**	4 955 €	4 163 €	4 202 €	3 847 €

Le revenu annuel médian par unité de consommation correspond à la valeur de revenu pour laquelle 50 % de la population a un revenu inférieur et 50 % un revenu supérieur. Le 1er décile correspond au revenu des 10 % des ménages les plus modestes, et le 9ème décile au revenu des 10 % des ménages les plus aisés.

Le taux de pauvreté utilisé ici est un taux de pauvreté monétaire. Il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible) est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Le seuil pris en compte ici est celui de 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. En 2021, cela représentait un peu plus de 13 800 euros par an pour une personne seule soit 1 158 euros par mois.

L'intensité de la pauvreté compare quant à elle le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes situées sous ce seuil de pauvreté. Plus l'intensité de la pauvreté est élevée, plus le niveau de vie médian des personnes pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.

Enfin, les bases de données disponibles ne comportent pas d'éléments agrégés pour Paris Centre. Ces dernières sont donc présentées à l'échelle des anciens arrondissements composant l'actuel Paris Centre.

Face à ce contexte parisien global, le 16e arrondissement se singularise par des niveaux de revenus parmi les plus élevés et un taux de pauvreté parmi les plus bas de la capitale. Toutefois, la combinaison des approches selon la distribution des revenus, le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté soulève plusieurs points de vigilance en ce qui concerne la situation des ménages les plus précaires du point de vue monétaire.

En 2021, le revenu médian annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement s'élève à 41 550 €. Ce revenu est supérieur de 12 000 € à celui de tout Paris (29 730 €). Avec les 6e, 7e et 8e arrondissements, le 16e fait partie de ceux dans lesquels le revenu médian disponible par unité de consommation dépasse les 40 000 € annuels.

Graphique n°36 : revenus médians annuels déclaré et disponible par unité de consommation par arrondissement en 2021

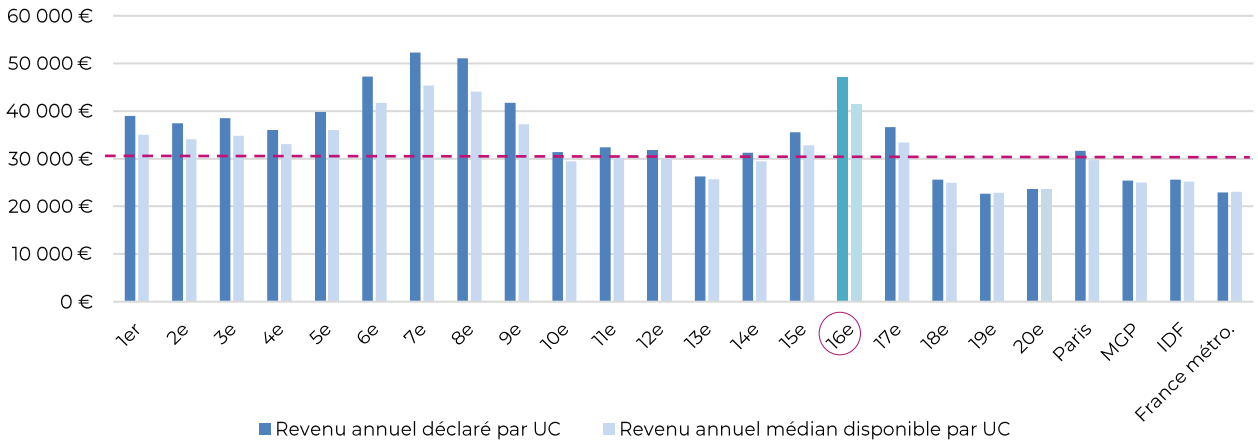

Source : Insee, DGFIP, Filosofi 2021

Lecture : le revenu médian disponible annuel par unité de consommation dans le 16e arrondissement dépasse les 41 000 euros, contre 29 700 euros à l'échelle de tout Paris, et près de 25 000 euros à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

La singularité du 16e arrondissement s'illustre également au travers des autres indicateurs de la distribution des revenus, tels que les 1er et 9ème déciles. En 2021, le 1er décile du revenu médian disponible par unité de consommation s'élève pour le 16e arrondissement à 12 720 €, soit près d'un peu plus de 1 000 € que l'échelle tout Paris (11 240 €). En lien avec les points de vigilance développés par la suite, le 1er décile du 16e arrondissement, bien que supérieur à la moyenne parisienne, ne compte pas parmi les plus élevés de la capitale. Il est ainsi inférieur de 1 000 à 2 000 € au montant du 1er décile des 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements. L'écart avec la moyenne parisienne se situe surtout en haut de l'échelle des revenus dans le 9ème décile. Le 9ème décile du revenu disponible par unité de consommation atteint 119 190 € en 2021. Il est supérieur de près de 50 000 € à la moyenne parisienne (71 610 €).

Graphique n°37 : montants des 1er et 9ème déciles du revenu annuel disponible par unité de consommation par arrondissement en 2021

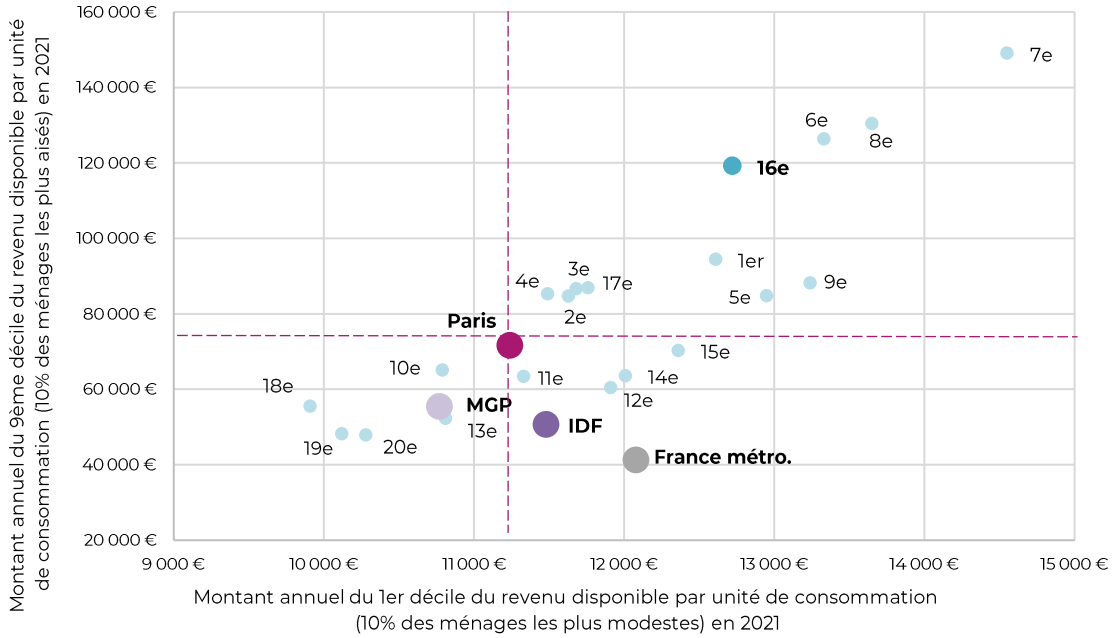

Source : Insee, DGFIP, Filosofi 2021

Lecture : le 1er décile du revenu disponible annuel atteint 12 700 euros dans le 16e arrondissement contre 11 200 euros à l'échelle de tout Paris. Le 9e décile du revenu disponible annuel dépasse 119 000 euros dans le 16e arrondissement contre 72 000 euros à l'échelle de tout Paris et 51 000 euros à l'échelle francilienne.

2.6.2 Un taux de pauvreté très inférieur à la moyenne parisienne mais une intensité de la pauvreté parmi les plus élevées de la capitale

L'observation de l'évolution du montant du 1er décile, ainsi que celle du taux de pauvreté croisée avec l'intensité de la pauvreté, fait cependant apparaître des points de vigilance en ce qui concerne la situation des ménages les plus précaires du point de vue monétaire. En lien avec les montants observés sur la distribution des revenus, le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, s'élève à 12 % dans le 16e arrondissement. Il est inférieur à la moyenne parisienne (15,6 %), et compte parmi les plus faibles de la capitale avec celui des 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements. Le taux de pauvreté a toutefois progressé de +1,0 point dans le 16e arrondissement entre 2015 et 2021, alors qu'il a baissé à l'échelle de tout Paris et dans plusieurs arrondissements.

Par ailleurs, et surtout, dans le 16e arrondissement, l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart entre le revenu des personnes situées sous le seuil de pauvreté et le seuil de pauvreté, est bien supérieure à la moyenne parisienne. Cette situation caractérise de façon globale l'ensemble des arrondissements situés dans la moyenne haute des revenus disponibles. Cette intensité de la pauvreté est toutefois maximale dans les quatre arrondissements concernés par les montants de revenus les plus élevés : 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements. Ainsi, bien que la proportion de personnes situées sous le seuil de pauvreté soit moindre dans le 16e arrondissement, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans le 16e arrondissement présentent une situation plus fragile en disposant d'un revenu plus en-deçà du seuil de pauvreté. Autrement dit, dans le 16e arrondissement, les revenus des personnes pauvres sont plus faibles que ceux des personnes pauvres à l'échelle de tout Paris. A l'inverse, et à l'exception du 10e arrondissement, dans les arrondissements affichant un taux de pauvreté supérieur à la moyenne parisienne, l'intensité de la pauvreté est plus faible. Cette intensité plus importante de la pauvreté dans le 16e arrondissement met ainsi l'accent sur l'existence de situation de grande précarité monétaire dans l'arrondissement, certes moins nombreuses, mais potentiellement plus accentuées en termes de fragilité, et qui soulèvent donc des points de vigilance en termes de repérage et d'appréhension des besoins.

Graphique n°38 : taux de pauvreté au seuil de 60 % et intensité de la pauvreté par arrondissement en 2021

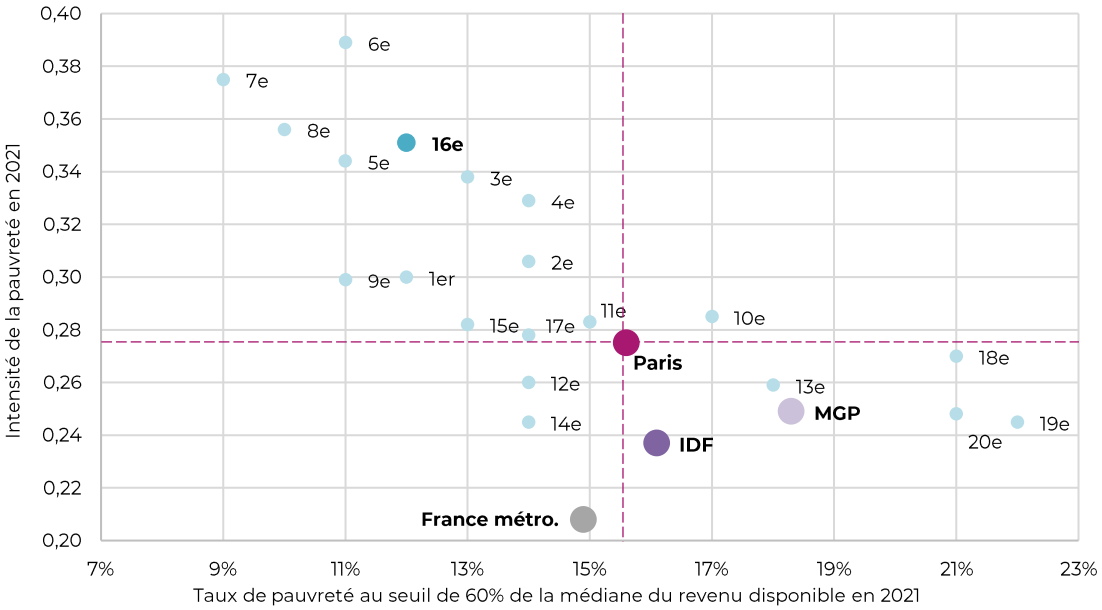

Source : Insee, DGFIP, Filosofi 2021

Lecture : le taux de pauvreté à l'échelle de tout Paris atteint 15,6 % en 2021, contre 16,1 % à l'échelle de l'Ile-de-France. L'intensité de la pauvreté s'élève à 0,275 pour Paris, contre 0,237 à l'échelle de l'Ile-de-France. Dans le 16e arrondissement, le taux de pauvreté s'élève à 12,0 % et l'intensité de la pauvreté s'élève à 0,351.

Les profils des ménages pour lesquels cette pauvreté monétaire est la plus intense mériteraient d'être creusés. A ce stade, les tendances sur l'intensité de la pauvreté peuvent être reliées aux observations sur l'évolution du premier décile du revenu disponible, qui viennent confirmer la vigilance quant à la situation des ménages les plus fragiles du point de vue monétaire. Bien qu'il compte en effet parmi les plus élevés de la capitale, le montant du 1er décile n'augmente en effet que de +9,0 % dans le 16e arrondissement entre 2015 et 2021, alors que la tendance à l'échelle de tout Paris est celle d'une augmentation à deux chiffres à hauteur de +14 %. A l'exception du 9e arrondissement, le 16e arrondissement partage cette ambivalence avec les autres arrondissements dans lesquels le montant du 1er décile est le plus élevé (5e, 6e, 7e, 8e).

Graphique n°39 : montant du 1er décile du revenu disponible par unité de consommation en 2021 et évolution entre 2015 et 2021 par arrondissement

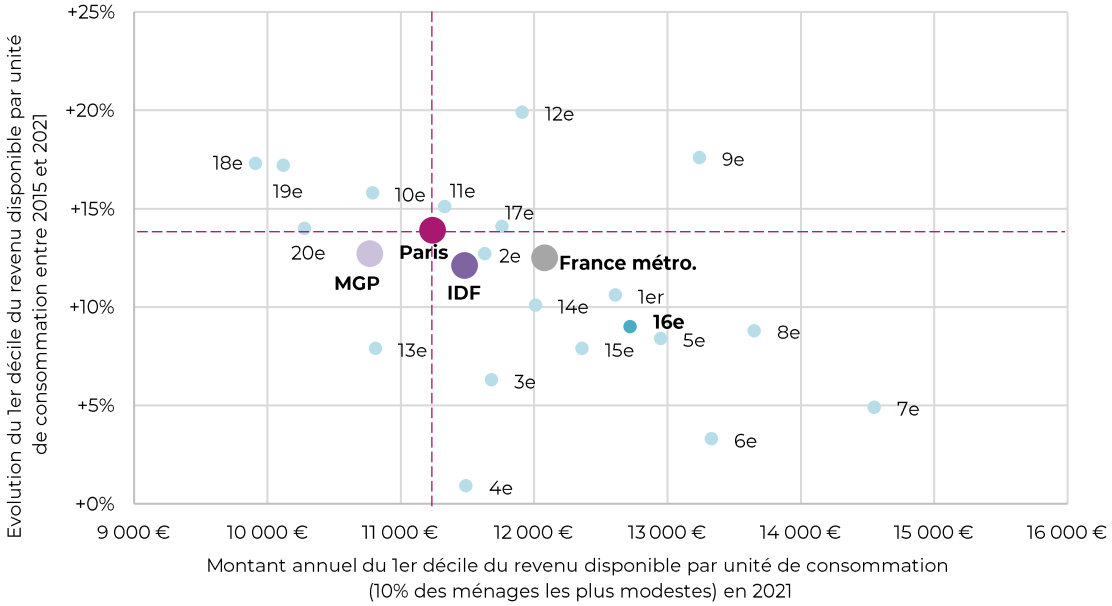

Source : Insee, DGFIP, 2021

Lecture : le montant du 1er décile du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 11 240 € à Paris contre 11 480 € en Ile-de-France. Le montant de ce 1er décile a augmenté de +13,9 % à Paris, contre +12,5 % pour la France métropolitaine. Dans le 16e arrondissement, le montant du 1er décile s'élève à 12 700 € et a augmenté de +9,0 % entre 2015 et 2021.

Toutefois, à la différence des trois autres arrondissements avec lesquels il cumule une intensité de la pauvreté maximale et les plus hauts niveaux de revenus (6e, 7e, 8e), le 16e arrondissement semble moins concerné par un creusement des écarts entre les ménages les plus fragiles et les plus aisés. Le montant du 9ème décile y progresse en effet de +10,1 %, soit moins qu'à l'échelle de tout Paris (+11,6 %).

En 2021, le montant du seuil de pauvreté s'élève à 13 848 euros annuels pour une personne seule. Ce montant se situe entre le 1er et le 2ème décile du revenu disponible de France métropolitaine. Afin de disposer d'une vision plus complète des ménages les plus fragiles, il s'avère donc utile d'élargir l'observation au-delà du seul 1er décile. A l'échelle parisienne, l'observation de l'ensemble de la distribution des revenus par décile montre en effet que l'écart entre Paris et les autres échelles se dessine surtout à partir du 3ème décile du revenu disponible. Jusqu'au 2ème décile, le revenu disponible parisien est soit inférieur, soit à peine supérieur à celui des autres échelles. Le 1er décile, qui s'élève à 11 240 € pour Paris, est ainsi inférieur à celui de l'Ile-de-France (11 480 €) et de la France métropolitaine (12 080 €). Le 2ème décile atteint, quant à lui, 15 730 € pour Paris et n'est supérieur que de quelques centaines d'euros à celui de l'Ile-de-France (15 220 €) et de la France métropolitaine (15 420 €). En lien avec l'intensité de la pauvreté, ces constats illustrent bien la plus grande fragilité, pour Paris, des ménages modestes.

Dans le 16e arrondissement, la distribution pour l'ensemble des déciles montre que les montants du revenu disponible sont supérieurs à la moyenne parisienne quel que soit le décile. L'écart se creuse de façon significative dès le 2ème décile, puis continue de croître régulièrement au fil des déciles. Avec un peu plus de 12 700 € pour le 16e arrondissement contre 11 200 € à l'échelle de tout Paris, le 1er décile du 16e arrondissement est supérieur de 13 % à celui de tout Paris. Le 2ème décile pour le 16e arrondissement atteint 19 700 €, soit 4 000 € de plus que la moyenne parisienne. De 13 % pour le 1er décile, l'écart entre le 16e arrondissement et l'échelle tout Paris passe à 25 % pour le 2ème décile. Le point de vigilance pour le 16e arrondissement se concentre donc surtout sur le premier décile.

Graphique n°40 : distribution du revenu annuel disponible par unité de consommation selon les déciles en 2021 dans le 16e arrondissement et à Paris, en comparaison avec les grandes échelles

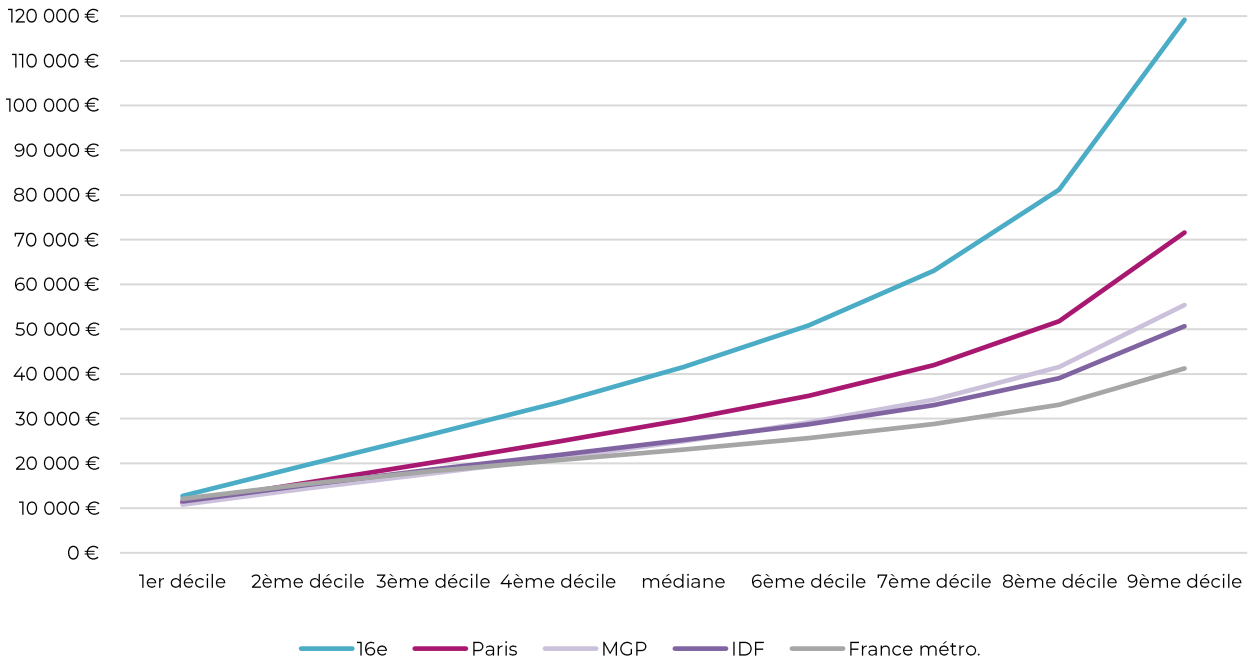

Source : Insee, DGFIP, Filosofi 2021

Lecture : le montant du 2ème décile dans le 16e arrondissement atteint les 19 700 euros contre un peu moins de 15 700 euros à l'échelle de tout Paris. Le montant du 6ème décile atteint presque les 51 000 euros dans le 16e arrondissement, contre près de 41 000 euros à l'échelle de tout Paris.

Par ailleurs, les évolutions entre 2015 et 2021 montrent que les montants des trois premiers déciles du 16e arrondissement augmentent globalement moins que la moyenne parisienne. Les montants des trois

premiers déciles augmentent de +9,0 % dans le 16e arrondissement, soit 5 points de moins que la moyenne parisienne (+14 %).

Graphique n°41 : évolution du montant des trois premiers déciles du revenu annuel disponible par unité de consommation en 2021 pour le 16e arrondissement et à Paris entre 2015 et 2021

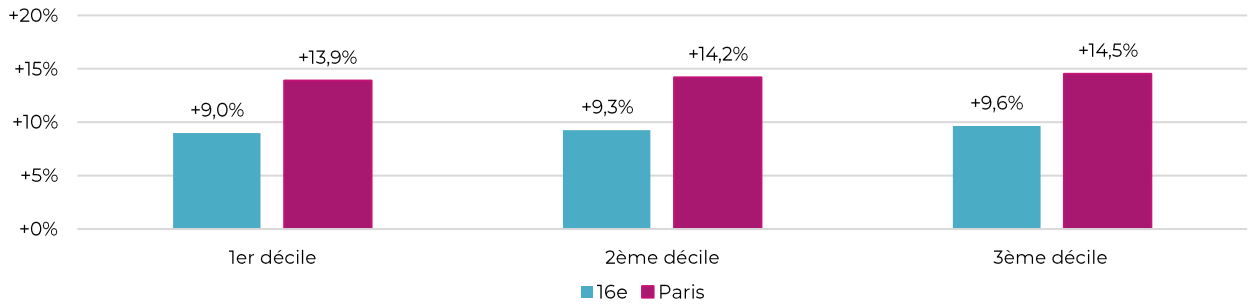

Source : Insee, DGFIP, Filosofi 2021
Lecture : dans le 16e arrondissement, le montant du 2ème décile augmente de +9,3 % entre 2015 et 2021 contre +14,2 % à Paris.

Ces différents constats montrent donc que la vigilance pour le 16e arrondissement se concentre surtout sur le 1er décile mais soulignent également l'importance de porter une attention aux ménages des 2ème et 3ème déciles, afin de limiter les biais d'une observation de la fragilité monétaire sous le seul angle du seuil de pauvreté.

2.6.3 A l'échelle infra-arrondissement, des taux de pauvreté significatifs dans plusieurs Iris des différents quartiers de l'arrondissement mais une intensité de la pauvreté plus prononcée dans le quartier Auteuil

En raison du secret statistique lié au plus faible nombre de ménages concernés, les données relatives aux revenus ne sont pas disponibles pour tous les Iris. En dépit de cette limite, à l'échelle infra-arrondissement, la cartographie montre que le très haut niveau de revenu s'avère structurant dans une très grande partie de l'arrondissement.

Carte n°17 : revenu médian annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

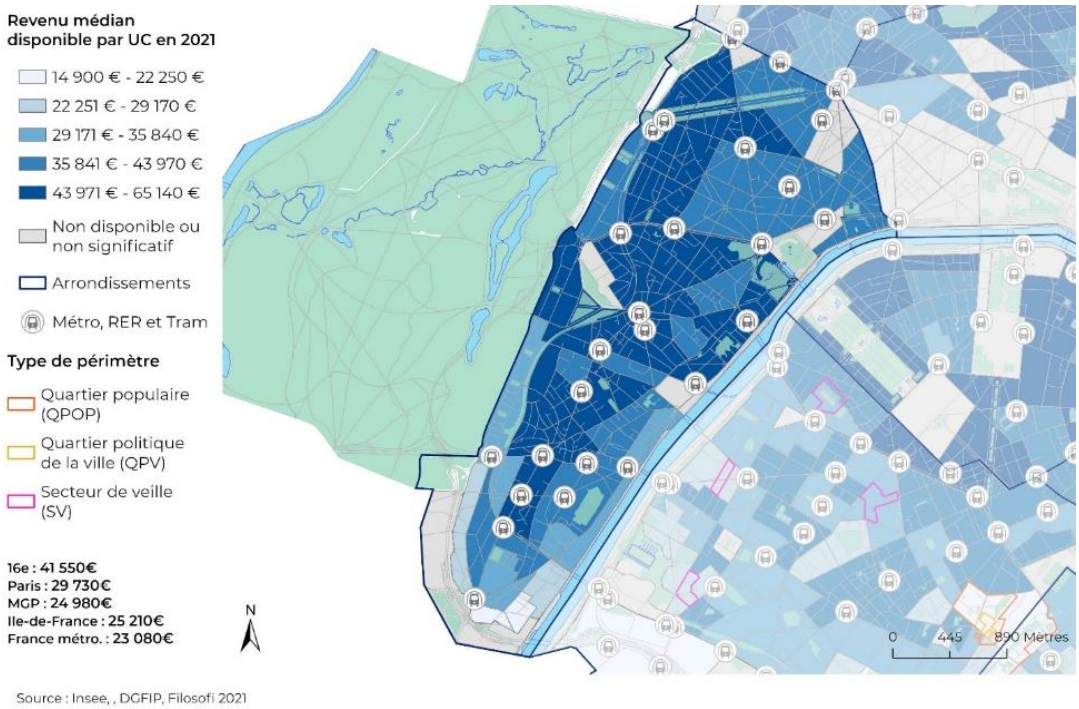

Source : Insee, , DGFIP, Filosofi 2021

Le revenu médian disponible annuel dépasse en effet 35 800 euros (soit 6 000 euros de plus que la moyenne parisienne) dans les deux tiers des Iris de l'arrondissement. Il dépasse 43 900 euros, soit de 2 000 euros la moyenne de l'arrondissement, dans la moitié des Iris de l'arrondissement.

S'agissant des indicateurs de pauvreté, les articulations entre taux de pauvreté et intensité de la pauvreté constatées à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement se déclinent aussi à l'échelle infra-arrondissement, comme tend à l'indiquer la carte à l'Iris du montant du 1er décile du revenu disponible et la carte du taux de pauvreté. En ce qui concerne la pauvreté monétaire, le taux de pauvreté est maximal dans les Iris également concernés par la proportion maximale de logements SRU, situés entre la porte d'Auteuil et la porte de Saint-Cloud et entre la porte de Saint-Cloud et les quais de Seine. Pour rappel dans ce secteur, le taux de logements sociaux SRU dépasse 52 %. Le taux de pauvreté dépasse la moyenne parisienne et se situe entre 17 % et 22 % et se cumule avec les plus faibles montants concernant le 1er décile, inférieurs à la moyenne de l'arrondissement. On observe également un taux de pauvreté significatif, supérieur à la moyenne de l'arrondissement et se situant entre 12 % et 17 %, dans plusieurs Iris situés majoritairement dans les quartiers Chaillot et Porte Dauphine, et dans les Iris longeant le bois de Boulogne.

Carte n°18 : taux de pauvreté à 60% de la médiane du revenu disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

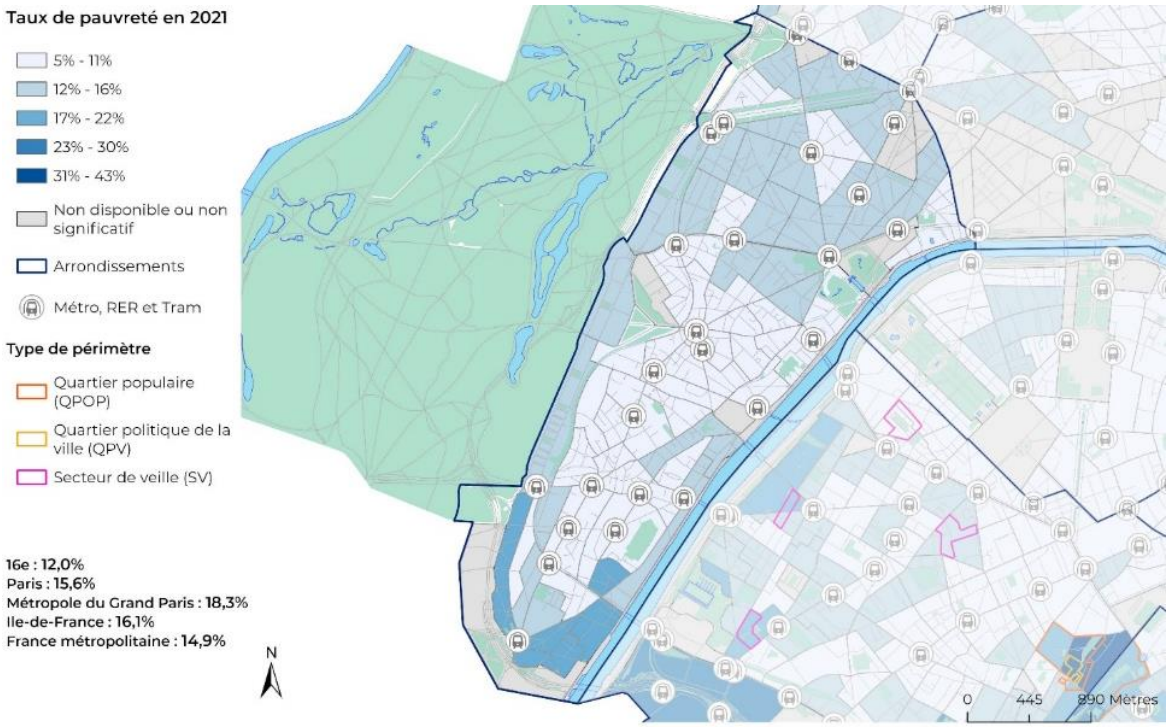

Source : Insee, Filosofi 2021

En articulant toutefois le taux de pauvreté et le montant du 1er décile, en lien avec la question de l'intensité de la pauvreté, deux profils se dégagent dans cet ensemble. L'Iris longeant le bois de Boulogne entre la porte d'Auteuil et l'avenue d'Ingres présente un 1er décile inférieur à la moyenne de l'arrondissement. Il possède par ailleurs une proportion de logements SRU significative (15,3 %) par rapport à la moyenne de l'arrondissement. Dans les autres Iris des quartiers Chaillot et Porte Dauphine affichant également un taux de pauvreté situé entre 12 % et 17 %, les montants du 1er décile sont en revanche légèrement plus élevés et dépassent la moyenne de l'arrondissement. Bien que le taux de pauvreté dans ces différents Iris se situe dans la même tranche, l'intensité de la pauvreté semble donc plus marquée dans les Iris du secteur de la porte d'Auteuil que dans ceux des quartiers Chaillot et Porte Dauphine.

Carte n°19 : 1er décile du revenu annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

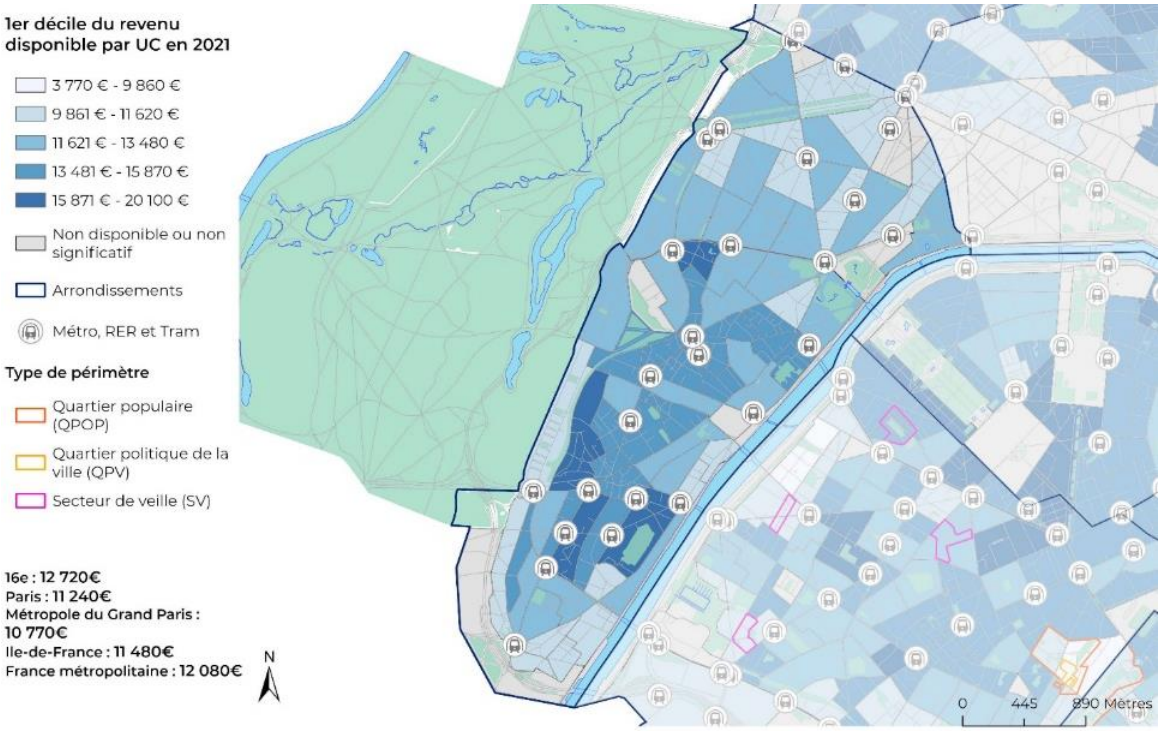

Source : Insee, Filosofi 2021

Conclusion

En conclusion, ce visuel synthétise les principaux indicateurs du portrait social du 16e arrondissement, en lien avec le périmètre d'intervention de la direction des Solidarités de la Ville de Paris. Il vise ainsi à représenter les principales populations de l'arrondissement susceptibles d'être concernées par l'action de la direction des Solidarités et leurs caractéristiques en comparaison avec les échelles parisienne et francilienne.

Graphique n°42 : principales caractéristiques des populations du 16e arrondissement susceptibles d'être concernées par l'action de la direction de Solidarités

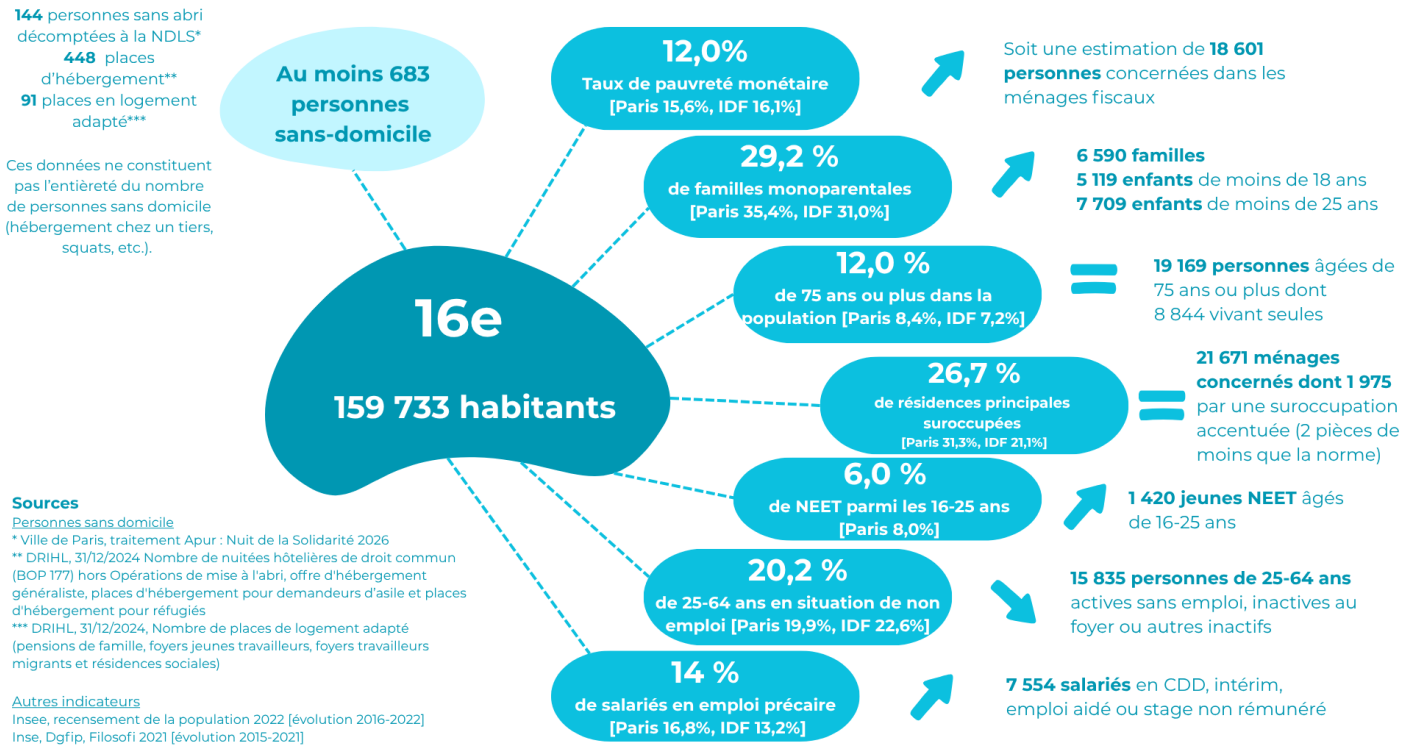

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés
AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
APUR : Atelier parisien d'Urbanisme
CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAIR : Centre d'accueil et d'insertion des réfugiés
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU : Centre d'hébergement d'urgence
CMI : Carte mobilité inclusion
CPH : Centres provisoires d'hébergement
DAHAR : Dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés
DGFIP : Direction générale des Finances publiques
DPHRS : Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DSOL : Direction des solidarités
EHPA : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté
ESMS : Etablissement ou service social ou médico-social
FAM : Foyer d'accueil médicalisé
HLM : Habitation à loyer modéré
HUAS : Hébergement d'urgence avec accompagnement social
IDF : Ile-de-France
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS : Ilots regroupés pour l'information statistique
MDPH : Maison départementale des personnes en situation de handicap
MGP : Métropole du Grand Paris
NDLS : Nuit de la solidarité
NEET : Ni en emploi, ni en études, ni en formation *(« not in education, employment or training »)*
OMA : Opération de mise à l'abri
PA : Personne âgée
PCH : Prestation de compensation du handicap
PCS : Professions et catégories socio-professionnelles
PH : Personne en situation de handicap
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
PLS : Prêt locatif social
PLUS : Prêt locatif à usage social
PRAHDA : Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PUV : Petites unités de vie
QPOP : Quartier populaire
QPV : Quartier politique de la ville
RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SV : Secteur de veille
SRU : Solidarité et renouvellement urbain
UC : Unité de consommation
ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire
USLD : Unité de soins longue durée

Liste des tableaux, cartes, graphiques et encadrés

Selon leur ordre d'apparition dans le document

Encadré n°1 : éléments méthodologiques sur le recensement de la population

Encadré n°2 : les périmètres d'observation infra-communale

Graphique n°1 : les différentes populations du 16e arrondissement

Carte n°1 : quartiers administratifs du 16e arrondissement

Graphique n°2 : part de la population de l'arrondissement dans la population parisienne en 2022

Graphique n°3 : évolution de la population du 16e arrondissement entre 1990 et 2022

Graphique n°4 : évolution annuelle moyenne de la population du 16e arrondissement entre 1990 et 2022

Carte n°2 : population du 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°5 : évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel et au solde migratoire par arrondissement entre 2016 et 2022

Carte n°3 : évolution annuelle moyenne de la population du 16e arrondissement par Iris entre 2016 et 2022

Encadré n°3 : les projections de population à horizon 2040

Graphique n°6 : évolution de la population parisienne entre 1968 et 2023 et projections de population jusque 2040

Graphique n°7 : pyramide des âges en 2022, 16e arrondissement et Paris

Graphique n°8 : pyramide des âges 2016-2022, 16e arrondissement

Graphique n°9 : indice de vieillissement par arrondissement en 2016 et 2022

Graphique n°10 : part des 60-74 ans et des 75 ans ou plus dans la population par arrondissement en 2022

Graphique n°11 : part des 75 ans ou plus dans la population en 2022 et évolution du nombre de 75 ans ou plus entre 2016 et 2022 par arrondissement

Carte n°4 : part des 75 ans ou plus dans la population du 16e arrondissement par Iris en 2022

Carte n°5 : part des 75 ans ou plus vivant seuls dans la population des 75 ans et plus du 16e arrondissement par Iris en 2022

Encadré n°4 : les données sur la population en situation de handicap

Graphique n°12 : pyramide des âges des bénéficiaires âgés de moins de 80 ans ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

Tableau n°1 : type de déficiences des bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

Tableau n°2 : principaux types de droits ouverts des bénéficiaires ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2025 et résidant dans le 16e arrondissement et à Paris

Carte n°6 : bénéficiaires de la MDPH résidant dans le 16e arrondissement et ayant au moins un droit ouvert au 31 décembre 2025 par Iris

Encadré n°5 : la population de nationalité étrangère

Graphique n°13 : part de la population de nationalité étrangère par arrondissement en 2022

Graphique n°14 : population selon l'âge et la nationalité dans le 16e arrondissement et à Paris en 2022

Graphique n°15 : population de 25 ans ou plus selon le mode de cohabitation dans le 16e arrondissement et à Paris en 2022

Graphique n°16 : population âgée d'un an ou plus résidant dans une autre commune de France un an auparavant par arrondissement en 2022

Graphique n°17 : population du 16e arrondissement âgée d'un an ou plus résidant dans une autre commune d'Ile-de-France un an auparavant en 2022

Graphique n°18 : population du 16e arrondissement âgée d'un an ou plus résidant dans un autre arrondissement de Paris un an auparavant en 2022

Graphique n°19 : population âgée d'un an ou plus ayant quitté Paris pour une autre commune de France au cours de l'année précédente par arrondissement en 2022

Graphique n°20 : composition des ménages en 2022

Graphique n°21 : évolution de la composition des ménages (en nombre de points) entre 2016 et 2022

Carte n°7 : part des ménages composés d'une personne seule dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Carte n°8 : part des ménages composés d'une famille avec enfant·s dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°22 : part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022

Carte n°9 : part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant·s dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°23 : répartition des logements par type en 2022

Graphique n°24 : évolution du nombre de logements par type entre 2016 et 2022

Carte n°10 : part de résidences secondaires parmi l'ensemble des logements dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Carte n°11 : part de logements vacants parmi l'ensemble des logements dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°25 : répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2022

Graphique n°26 : part de résidences principales d'1 pièce et de 5 pièces ou plus par arrondissement en 2022

Encadré n°6 : sous-occupation et suroccupation des résidences principales

Graphique n°27 : résidences principales selon la situation de sous-occupation ou suroccupation par arrondissement en 2022

Carte n°12 : part de résidences principales en suroccupation modérée ou accentuée dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Encadré n°7 : le statut d'occupation des résidences principales

Graphique n°28 : répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2022

Carte n°13 : part de logements sociaux SRU parmi les résidences principales dans le 16e arrondissement par Iris en 2024

Encadré n°8 : les logements sociaux financés à Paris entre 2001 et 2023

Graphique n°29 : répartition de la population âgée de 15 à 64 ans selon la situation d'activité en 2022

Graphique n°30 : évolution de la répartition de la population de 15-64 ans selon la situation d'activité entre 2016 et 2022

Carte n°14 : nombre d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés du 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°31 : répartition de la population active âgée de 15 à 64 ans selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) en 2022

Graphique n°32 : évolution de la répartition de la population active âgée de 15 à 64 ans selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) entre 2016 et 2022

Carte n°15 : part des actifs de 15-64 ans appartenant à la PCS « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans le 16e arrondissement par Iris en 2022

Graphique n°33 : part de NEET parmi la population de 16-25 ans par arrondissement en 2022

Carte n°16 : nombre de NEET de 16-25 ans du 16e arrondissement par Iris en 2022

Encadré n°9 : taux d'emploi et emploi précaire

Graphique n°34 : taux d'emploi des 25-64 ans en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 par arrondissement

Graphique n°35 : part des salariés en contrat précaire en 2022 et son évolution entre 2016 et 2022 par arrondissement

Encadré n°10 : revenus et pauvreté

Graphique n°36 : revenus médians annuels déclaré et disponible par unité de consommation par arrondissement en 2021

Graphique n°37 : montants des 1er et 9ème déciles du revenu annuel disponible par unité de consommation par arrondissement en 2021

Graphique n°38 : taux de pauvreté au seuil de 60 % et intensité de la pauvreté par arrondissement en 2021

Graphique n°39 : montant du 1er décile du revenu annuel disponible par unité de consommation en 2021 et évolution entre 2015 et 2021 par arrondissement

Graphique n°40 : distribution du revenu annuel disponible par unité de consommation selon les déciles en 2021 dans le 16e arrondissement et à Paris, en comparaison avec les grandes échelles

Graphique n°41 : évolution du montant des trois premiers déciles du revenu annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement et à Paris entre 2015 et 2021

Carte n°17 : revenu médian annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

Carte n°18 : taux de pauvreté à 60 % de la médiane du revenu disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

Carte n°19 : 1er décile du revenu annuel disponible par unité de consommation dans le 16e arrondissement par Iris en 2021

Graphique n°42 : principales caractéristiques des populations du 16e arrondissement susceptibles d'être concernées par l'action de la direction des Solidarités

Lexique

Décile et médiane : Le décile est souvent employé pour mesurer les inégalités, en particulier de revenus. Il correspond à une tranche de 10 % de la population. Si l'on s'intéresse à la distribution des revenus, le 1er décile indique alors le montant de revenu maximum des 10 % de la population les plus modestes. Le 9ème décile indique, quant à lui, le montant de revenu minimal des 10 % les plus aisés. La médiane correspond au 5ème décile (50 % ont un revenu inférieur à la médiane et 50 % un revenu supérieur).

Etablissement social ou médico-social : Un établissement ou service social ou médico-social (ESMS ou ESSMS) est une structure dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans son enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes en situation de handicap, de dépendance, de vulnérabilité ou d'exclusion sociale. Ces établissements sont définis au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Famille : Une famille, au sens de l'Insee, est constituée par des personnes d'un même ménage qui forment un couple, avec ou sans enfant ou une famille monoparentale.

Famille monoparentale : Une famille monoparentale, au sens de l'Insee, est constituée par une personne qui réside avec un ou plusieurs de ses enfants et qui ne vit pas en couple avec une autre personne du ménage.

Indice de vieillissement : Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus la population est âgée.

Intensité de la pauvreté : L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Jeunes NEET : Nombre de personnes âgées de 16-25 ans n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en stage, ni en apprentissage, ni scolarisées.

Logement : Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation : séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) et indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Les habitations mobiles et les chambres au sein des communautés (maisons de retraite, foyers...) ne sont pas considérées comme des logements. Dans les communautés, les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (en général, ils prennent leurs repas ensemble ou partagent une cuisine ou des sanitaires). En revanche, au sein d'une communauté, une habitation est considérée comme un logement si elle est occupée à titre de résidence principale une majeure partie de l'année et dispose d'une cuisine et de sanitaires indépendants. Les chambres d'hôtel sont également considérées comme des logements si elles sont occupées à l'année et qu'elles constituent la résidence principale de la personne.

Logement sous-occupé : Le concept de sous-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sous-occupé s'il comporte au moins une pièce de plus par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ; pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans et sinon, une pièce par personne. La sous-occupation peut être modérée (une pièce de plus que la norme), accentuée (deux pièces de plus) ou très accentuée (au moins trois pièces de plus).

Logement suroccupé : Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ; pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans et sinon, une pièce par personne. Un logement est considéré suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe. La suroccupation est modérée s'il y a une pièce de moins que la norme ou accentuée s'il y a deux pièces ou plus de moins que la norme.

Logement vacant : Un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

Ménage : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Il correspond à l'effectif des résidences principales qui sont les logements habités.

Personnes sans-domicile : Une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Population : La population d'une commune, au sens du recensement de la population, comprend la population municipale et la population comptée à part. Le concept de population municipale correspond à la notion de population utilisée usuellement en statistique car elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.
La population municipale comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune ;
- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend, quant à elle, certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses et casernes ou établissements militaires).

Population active : La population active regroupe les personnes en emploi (actifs avec emploi) et les personnes au chômage (actifs sans emploi).

Population ayant emménagé dans l'arrondissement depuis moins d'un an : Il s'agit du lieu de résidence un an avant l'enquête de recensement. Les personnes concernées sont donc âgées d'un an ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête. Les enfants de moins d'un an ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré car ils n'étaient pas nés à la date de référence prise en compte pour la détermination du lieu de résidence antérieure. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient : dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune. Par convention, l'Insee considère que les personnes sans-abri, les bateliers, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence un an auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

Population inactive : Les inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Professions et catégories socioprofessionnelles : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification. Dans sa version en vigueur, la PCS 2020 comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (6 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (29 postes) ; les professions regroupées (121 postes) ; les professions (311 postes).

Quartiers prioritaires de la politique de la ville : La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, qui vise à réduire les inégalités sociales et économiques dans les quartiers urbains défavorisés. Elle se déploie sur des territoires appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ». Cette géographie prioritaire cible de façon précise les quartiers les plus en difficulté socio-économique à partir des revenus de leurs habitants. Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques, elle mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques. En 2024, les contours des quartiers prioritaires ont été redéfinis pour la période 2024-2030. La ville de Paris compte 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quartiers populaires parisiens et secteurs de veille : En complément des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires en 2024, visant à intervenir sur un périmètre plus large englobant à la fois les quartiers de la politique de la ville et d'autres quartiers présentant un cumul de vulnérabilités. Le contour de ces quartiers a été défini en 2024 à partir de l'analyse de 12 indicateurs ayant permis de définir les secteurs les plus vulnérables. La ville de Paris compte 35 quartiers populaires cumulant un certain nombre de fragilités au regard des indicateurs statistiques disponibles en matière de précarité, insertion professionnelle, décrochage scolaire, conditions de logement notamment. 16 secteurs de veille ont également été définis. Ils correspondent principalement à des emprises de logements sociaux qui présentent un certain nombre d'enjeux constatés localement (précarité, tranquillité publique, jeunes en décrochage, etc.), justifiant une attention particulière.

Résidence principale : Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Une résidence principale peut comporter plusieurs ménages, si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidence secondaire.

Revenu déclaré : Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus n°2042. Il comprend donc les revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n°2042 et soumis à prélèvement forfaitaire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations). Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Revenu disponible : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. (Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages).

Salariés en contrat précaire : Nombre de personnes salariées en contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé, apprentissage ou stage âgées de 15 ans ou plus. Toutefois, le fait d'être en emploi précaire n'induit pas automatiquement une situation de précarité financière. Les données disponibles ne permettent de croiser les revenus et la situation vis-à-vis de l'emploi.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taille moyenne des ménages : Nombre moyen de personnes au sein d'un ménage.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Taux d'évolution annuel moyen : Evolution moyenne de la population par an sur une période donnée.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées ainsi : 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.


PARIS
SOLIDARITÉS